

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME XX

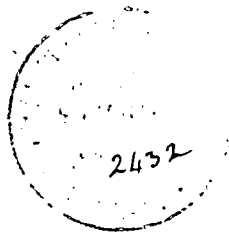


PONTOISE
IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS
LUCIEN PARIS, successeur

1898

Per. 80

12427



MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

*La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie
toute la responsabilité de leurs écrits*



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE ET DU VEXIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

- M. SERÉ-DEPOIN, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, ancien maire de Pontoise, ancien Président du Conseil d'arrondissement, 56, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).

Vice-Présidents :

- M. Charles SORET DE BOISBRUNET, ancien Conseiller d'État, contrôleur général de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur, au château de Pontoise.
- M. Louis PASSY, ancien sous-secrétaire d'État, député de l'Eure, conseiller général, membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, membre titulaire du Comité des Travaux historiques, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, à Paris.

Secrétaire général :

- M. Joseph DEPOIN, officier d'Académie, ancien sténographe de la Chambre des Députés, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.

Secrétaire général adjoint :

- M. VIGNIER, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Secrétaire rédacteur :

- M. MALLET, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, conseiller municipal à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.



Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Romain BUQUET, propriétaire à Pontoise.

Bibliothécaire :

M. Eugène LEBAIGUE, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des Hospices, propriétaire à Pontoise.

Trésorier :

M. Gustave JOUARRE, ancien notaire, conseiller municipal, président de la Société d'Horticulture, à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;

le vicomte Joseph CORNUDET, conseiller général de Seine-et-Oise, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Alex. DE GOSSELLIN, propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise ;

Edgar MAREUSE, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

l'abbé Léon NEVEU, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

M^{me} TAVET, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte CORNUDET.

Secrétaire : M. VIGNIER.

Les réunions trimestrielles du Conseil d'administration, auxquelles les membres de la Société peuvent assister, ont lieu le *troisième mardi* des mois de *janvier, avril, juillet et octobre*.

En 1898, les dates de ces quatre séances sont :

18 janvier.

19 juillet.

19 avril.

18 octobre.



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 15 Janvier 1897

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. Le Seur, ancien juge de paix de l'Isle-Adam, membre de la Société, décédé le 5 septembre 1896, à l'âge de 78 ans, et de celle de M. de Mas-Latrie, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes, beau-père de deux de nos sociétaires, MM. Amb. Rendu et Ch. Fessart.

M. le comte de Mas-Latrie, très sympathique à notre œuvre, accueille toujours avec la plus grande bienveillance ceux de nos confrères qui eurent recours à ses lumières. Il a fourni notamment des indications précises pour la représentation des armes de la Ville de Pontoise, sculptées en relief sur l'écusson offert par M. Seré-Depoin, maire, et inauguré place Saint-Louis, en 1864.

Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette double communication.

M. Mataigne informe le Comité qu'il prépare un plan historique d'Auvers-sur-Oise, pour lequel il sollicite des renseignements complémentaires et dont il se propose d'offrir un exemplaire à la Société.

Le Conseil vote l'échange des publications avec la Société historique d'Abbeville, sur la proposition de M. Macqueron, secrétaire général de cette Société, ainsi qu'avec la Société d'Anthropologie.

M. l'abbé Marsaux fait hommage d'une Notice sur *les Canons d'Autel et Chasuble de Saint-Nicolas du Chardonnet*.

Remerciements.

M. le Président annonce que, d'accord avec M^{me} Le Charpentier, il a fait don, au nom de celle-ci, à la ville de Pontoise, des différentes collections de notre très regretté collègue et fondateur, Henri Le Charpentier. Les objets susceptibles d'être exposés seront réunis au Musée, les documents destinés à être consultés seront placés à la Bibliothèque municipale.

Le prix d'achat des publications de notre Société, non épuisées, est porté à 125 francs pour les nouveaux sociétaires ; MM. Depoin et Dutilleux continuent à mettre aussi à leur disposition des exemplaires de l'Histoire de Maubuisson (4 vol.) au prix de 20 fr.

M. le Président signale la belle publication de M. le chanoine Müller sur *Senlis et ses environs* et celle du commandant Corps, notre sympathique concitoyen, sur le *Chemin de fer du Soudan*. Il recommande également le nouveau catalogue de la remarquable collection de photographies de notre collègue, M. Martin-Sabon.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 Avril 1897

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Madame Tavet veut bien offrir pour l'illustration du prochain Mémorial la pierre lithographique d'une vue du Pont de Pontoise en 1837, qui a été exécutée par Madame Dupont, née Zélie Golt-dammer.

M. le Président fait part au Conseil de la mort de M. Ernest Leviez, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien sous-gouverneur du Crédit Foncier, officier de la Légion d'honneur, mort le 27 février, à l'âge de 73 ans. M. le Secrétaire général donne lecture d'une notice biographique sur M. Leviez, parue dans le *Bulletin de l'Association philotechnique*.

M. le Trésorier annonce au Conseil la mort de M^{lle} Sophie Kapeler, une de nos adhérentes de la première heure, et de M. le Dr Gauthier, de Magny-en-Vexin, un de nos membres les plus dévoués, qui assistait à la dernière excursion de la Société à Saint-Clair-sur-Epte.

Les regrets unanimes du Conseil accueillent ces diverses communications. Le Conseil exprime également à M. le vicomte Cornudet, à M. Edgar Mareuse, et à M. le sénateur Béranger, ses respectueuses et profondes condoléances à l'occasion des deuils cruels qui les ont frappés.

Le Conseil, sur la proposition du Secrétaire général, décide de cesser l'envoi des Mémoires à la *Société havraise d'études diverses* et à la *Société historique du Gâtinais*, qui n'ont envoyé aucun document en échange, la première depuis 1890, la deuxième depuis 1888.

Sont admis comme membres titulaires, sur la proposition de la Commission d'admission :

M. Georges Bontemps, 11, rue de Lille, à Paris, et à Ronquerolles, présenté par MM. L. Régnier et F. Martin-Sabon.

M. Henri Crapotte, viticulteur à Conflans-Sainte-Honorine, présenté par MM. Pâris et Gustave Jouarre.

M. de Francmesnil, 150, avenue Victor-Hugo, à Paris, et au château d'Arthie, par Magny-en-Vexin, présenté par MM. Léon Plancouard et Joseph Depoin.

M. l'abbé Heullant, vicaire à Gisors, présenté par MM. Le Bret et Louis Régnier.

M. Ernest Jorel, instituteur à Jouy-le-Comte, par l'Isle-Adam, présenté par MM. Bizet et Joseph Depoin.

M. l'abbé Porée, chanoine honoraire, curé de Bournainville, par Thiberville (Eure), inspecteur de la Société française d'archéologie, présenté par MM. l'abbé Blanquart et Louis Régnier.

Le Conseil adresse des félicitations à M^{me} Tavet, qui a reçu les palmes académiques et a été nommée membre de la Commission des Antiquités et des Arts ; à M. Louis Passy, élu membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques ; à M. Feuilloley, nommé président de Chambre à la Cour d'appel ; à M. Léon Plancouard, nommé correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

M. Jouarre annonce qu'il a en caisse et chez le banquier de la Société 1,800 fr. Il est autorisé à payer 1,170 fr. pour solde du prix du 2^e fascicule du Cartulaire de l'Hôtel-Dieu et 192 fr. 05, solde du compte Pâris (dépenses diverses) au 31 décembre 1896.

Le Conseil arrête le plan de l'excursion de la Roche-Guyon, qui aura lieu le jeudi 10 juin. Le prix de l'excursion est fixé à 10 fr. (transport par bateau et déjeuner compris). Ce prix sera indivisible.

M. Jules Lair se propose de faire à la Roche-Guyon une lecture sur les Normands dans l'île d'Oscelle.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. Lemerre, éditeur, et de M. Louis Aigoin, l'autorisation de reproduire dans le tome XIX

des Mémoires, la *Justice de Rollon*, de M. Le Vavasseur, et les *Réponses au Sonnet d'Arvers*.

M. le chanoine Müller a terminé la transcription du Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent et prépare une notice sur l'église de Saint-Leu. Ce double travail sera publié dans le format de la *Renaissance*.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis se propose de donner à la Société une *Monographie de la Collégiale de Mantes*, formant pendant à celle de *Saint-Maclou de Pontoise*.

Le Conseil adresse de vifs remerciements à M. le chanoine Müller et à M. Eugène Lefèvre-Pontalis pour la collaboration si précieuse qu'ils veulent bien apporter à l'œuvre de la Société.

Le Conseil, sur la proposition de M. Depoin, décide d'adresser au Comité des Travaux historiques trois exemplaires du premier fascicule du Cartulaire de Maubuisson et un exemplaire du tirage à part du Cartulaire de Saint-Martin, réunissant les deux fascicules, exécuté aux frais de M. Depoin.

M. le comte de Marsy fait hommage à la Société du *Compte rendu des travaux de la Société historique de Compiègne en 1896*.

M. Louis Régnier communique la note suivante :

« Dans le *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* aux xvii^e et xviii^e siècles, récemment publié par M. l'abbé Vanel, on relève, à la date du 6 juin 1774, la mention du décès de dom Alexandre-Odile-Bonaventure Pihan de la Forest, natif de Pontoise, mort âgé d'environ 33 ans. Il avait fait profession, à l'âge de vingt ans, à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux. Sa notice nécrologique, fort courte, nous apprend qu'il avait fait de fort bonnes études et qu'on l'avait associé à dom Berthereau, pour aider celui-ci dans la préparation du recueil des historiens des croisades. »

M. Depoin signale dans le catalogue du libraire Voisin la mention suivante :

« 23004. PONTOISE. Edit de janvier 1648, portant suppression de l'élection particulière établie en la ville de Pontoise, érection d'un siège et bureau d'élection en chef en lad. ville. *Paris*, 1648, in-4^o de 12 p. — 3 fr. »

Cette plaquette, qui constitue une des rares omissions de la *Bibliographie pontoisienne*, de Léon Thomas, devrait porter le n^o 475 bis de ce recueil.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 24 Juin 1897

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

M. le Président dépose sur le Bureau plusieurs publications offertes à la Société :

- 1° Une *Notice sur Félix Arvers*, par M. Louis Aigoin.
- 2° La *Statistique monumentale du canton de Chaumont*, par M. Louis Régnier.
- 3° Le *Catalogue des Photographies archéologiques* faites dans les villes, bourgs et villages de l'Île-de-France en 1897 par M. Martin-Sabon.

Ces dons sont acceptés avec reconnaissance.

L'assemblée apprend, avec de vifs regrets, le décès de deux membres de la Société : MM. Achille Bernier, ancien caissier principal des recettes de la Banque de France, et Victor Baratte, ancien avoué à Versailles, suppléant du Juge de paix de Pontoise. Ces deux sociétaires, dont l'admission remonte aux premiers temps de notre fondation, n'ont cessé de nous prêter le concours le plus dévoué.

Sur l'avis conforme de la Commission d'admission, ont été proclamés membres actifs de la Société :

- 1° M. le duc de La Roche-Guyon, au château de La Roche-Guyon (Seine-et-Oise), présenté par M. Seré-Depoin et M. le général de Boisbrunet.
- 2° M. Ludovic Seray, ancien banquier, 67, rue d'Amsterdam, à Paris, présenté par M. Seré-Depoin et M. Joseph Depoin.
- 3° M. Gaston Seray, propriétaire, 67, rue d'Amsterdam, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et Joseph Depoin.
- 4° M. Cercueil, banquier à Mantes (Seine-et-Oise), présenté par MM. Seré-Depoin et Louis Aigoin.
- 5° M. Souty fils, négociant à Mantes (Seine-et-Oise), présenté par MM. Seré-Depoin et Louis Aigoin.
- 6° M^{me} Albert Neppel, propriétaire à Pontoise, présentée par MM. Seré-Depoin et Edmond Le Seure de Senneville.
- 7° M. Léon-Louis Denis, professeur, rue de Sablonville, 52, à Neuilly-sur-Seine, présenté par MM. Seré-Depoin et Joseph Depoin.

M. Jouarre, trésorier, annonce qu'il a reçu la subvention du Conseil général pour l'année 1897 ; soit 100 francs. L'assemblée adresse ses remerciements au Conseil général. Cette subvention,

dont elle sollicite le maintien, lui est d'un puissant secours pour la publication, qu'elle a entreprise et qu'elle poursuit activement, de nombreux documents historiques intéressant le département de Seine-et-Oise.

Le Président expose en quelques mots l'heureux succès de l'excursion faite par la Société, le 10 juin dernier, à La Roche-Guyon ; excursion qui avait réuni près de deux cents participants, dont cinquante-six dames. Il fait passer sous les yeux de l'assemblée plusieurs *instantanés* très réussis, pris en cours de route par nos confrères et donne lecture d'un grand nombre de lettres de félicitations adressées aux organisateurs de l'excursion.

M. le Président s'est rendu l'organe des sentiments de gratitude de notre Société vis-à-vis de MM. les Administrateurs de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest qui nous a accordé gracieusement des modifications de parcours et des réductions de prix, et remercie les agents de la Compagnie pour leur cordial empressement à guider nos excursionnistes, dans toutes les gares, à chaque changement de train.

MM. de Boisbrunet, Mareuse et Dutilleux ont droit à une mention particulière pour leur précieux concours dans la formation et la direction des groupes d'excursionnistes : Pontoisiens, Parisiens et Versaillais ; M. Paul Lacombe, avec son amabilité ordinaire, est venu au secours du trésorier de l'excursion, débordé par l'affluence des excursionnistes.

Un compte rendu détaillé de la journée du 10 juin sera publié dans le Tome XX des Mémoires de notre Société. En attendant, M. le Président met sous les yeux du Conseil l'état des recettes et dépenses de l'excursion, accompagné des pièces de comptabilité :

Les dépenses se sont élevées à.....	2.712 fr. 50
Les recettes à	2.327 50
Déficit.....	385 fr. »

M. Seré-Depoin déclarant qu'il prend le déficit à sa charge, la Compagnie se trouve avoir réalisé, *sans bourse délier*, la plus importante de ses excursions.

Le Conseil, en approuvant les comptes ci-dessus, adresse à M. Seré-Depoin, au nom de la Société, ses chaleureux remerciements.

Le Conseil autorise M. le Président à déposer chez M. Floury, libraire à Paris, qui les tiendra sans frais à la disposition de nos sociétaires parisiens, les publications de notre Compagnie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 24 Juin 1897

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

Les membres de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, convoqués en assemblée générale annuelle, se sont réunis le 24 juin 1897, à 3 h. 1/2, à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, dans la salle du Conseil mise gracieusement à leur disposition par M. le Maire.

Étaient présents : MM. Seré-Depoin, Jouarre, Mallet, Mareuse, Aigoïn, Lebaigue et Madame Tavet, membres du Conseil d'administration de la Société.

Administrateurs absents s'étant fait excuser : MM. l'abbé Neveu, de Boisbrunet, Henri Lebas et Vignier, retenus à une Commission scolaire ; MM. Louis Passy, Cornudet, J. Depoin, pour cause de voyage.

Un nombre important de membres de la Société assiste à l'assemblée.

A l'ouverture de la séance, M. le Président dit qu'il se propose de donner un rapide aperçu de l'institution des Sociétés savantes de France, et de signaler sommairement la part du concours modeste, mais actif, apporté par notre Société à cette grande œuvre d'enseignement libre.

M. Seré-Depoin aime à signaler l'accroissement constant du nombre des Sociétés savantes : « En présence, dit-il, des problèmes redoutables de l'avenir, il faut se féliciter de ce redoublement de zèle pour l'étude approfondie du passé. La vivacité de notre caractère national nous livre trop souvent aux spéculations séduisantes, mais pernicieuses, de l'idéologie. L'arme de précision destinée à combattre ces dangereuses excitations, la seule vraie, celle qui donne la réflexion et l'expérience, c'est par excellence le document authentique que nos Sociétés ont pour mission de rechercher et de mettre en lumière.

Au dernier congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne au mois d'avril de cette année, sous la présidence

de M. Léopold Delisle; l'illustre et vénéré maître, après avoir « souhaité la bienvenue aux délégués de nos Sociétés et leur avoir renouvelé l'expression des sentiments de cordiale sympathie avec lesquels sont accueillies leurs communications sur des sujets d'études aussi fécondes que désintéressées », s'est exprimé ainsi sur l'utilité, l'étendue et l'importance des travaux des Sociétés savantes. :

La plupart de nos Sociétés, dit M. Léopold Delisle, ont déjà derrière elles un long passé, sur lequel elles peuvent porter leurs regards avec un légitime orgueil. Beaucoup d'elles ont célébré ou s'approprient à célébrer le cinquantième anniversaire de leur fondation. Les plus jeunes ont profité de l'expérience de leurs aînées et rivalisent d'ardeur avec elles. Toutes, aujourd'hui, sauf de bien rares exceptions, consacrent leurs ressources et leurs efforts à des entreprises d'une utilité générale et souvent d'une étendue et d'une difficulté qui auraient effrayé les plus vaillantes, quand elles étaient à leurs débuts et qu'elles n'avaient point conscience de leurs forces.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de signaler les services que vos compagnies ont rendus et qu'elles rendent encore tous les jours aux sciences mathématiques et naturelles, aux sciences économiques et sociales. Mais la section d'histoire et de philologie, celle d'archéologie et celle de géographie historique et descriptive me reprocheraient de ne pas rendre ici témoignage de l'accueil réservé par elles à vos travaux. C'est avec la plus vive curiosité et la plus sincère satisfaction qu'elles voient s'allonger chaque année la série des publications dont vous enrichissez nos bibliothèques. N'est-ce point grâce à votre propagande que le respect des monuments de tous les âges a pénétré dans les différentes classes de la société ? Et quel profit la science de nos antiquités n'a-t-elle pas retiré des fouilles que vous avez dirigées, des musées que vous avez fondés, des statistiques dont vous avez rassemblé les éléments, des descriptions et des dessins que vous avez publiés ?

Votre concours n'a pas été moins utile pour la conservation et la mise en lumière des textes qui sont le plus solide fondement de notre histoire. C'était pour faire parler ces muets et éloquents témoins du passé de la France que notre Comité fut institué il y a déjà plus de 60 ans. On ne soupçonnait pas alors la richesse des mines qu'il s'agissait d'exploiter, et c'est à peine si la volumineuse collection des documents inédits, inaugurée en 1835 et poursuivie sans défaillance jusqu'aujourd'hui, nous présente quelques échantillons des principaux genres de richesses renfermés dans les archives et les bibliothèques de Paris, des départements et de

l'étranger. La tâche était immense, et l'État ne pouvait avoir la prétention de s'en charger à lui seul. Au Ministère de l'Instruction publique revient l'honneur d'avoir donné l'exemple et l'impulsion. Mais vos Sociétés, Messieurs, peuvent être fières de l'entrain avec lequel elles se sont associées à l'entreprise. Elles ont merveilleusement compris que, pour elles, rien n'était plus noble et plus utile que de faire sortir de l'oubli et de sauver à tout jamais des pages sur lesquelles la société des siècles passés a laissé son empreinte et son image, et c'est par centaines que se comptent aujourd'hui les volumes où vous avez publié, analysé et commenté des cartulaires, des correspondances, des coutumes, des registres de délibérations et de jugements, des comptes, des pouillés ecclésiastiques, des rôles de fiefs, des chroniques, des mémoires et des livres de raison, de vieux poèmes et ce qui subsiste des traditions, des chants et des parlars populaires. Comment ne pas vous féliciter de cette direction imprimée à vos travaux ?

Cette haute appréciation de l'œuvre de nos Sociétés, par le plus autorisé des savants français, nous crée, dit M. Seré-Depoin, l'obligation impérieuse de poursuivre sans relâche, dans notre sphère d'action, l'étude et la vulgarisation des sciences historiques et archéologiques.

La Société du Vexin était représentée, cette année, comme tous les ans, dans toutes les sections du Congrès. Son président, appelé par deux fois à siéger comme assesseur au bureau de la section d'histoire et de philologie, a pu suivre attentivement et fructueusement les communications diverses de nombreux délégués de Paris et de la province. La plupart des questions qui font l'objet de nos constantes études y ont été abordées et traitées au point de vue historique avec une grande abondance de détails précis et curieux, dont nous aurons à faire notre profit.

De nombreux documents inédits, notamment sur les invasions anglaises, ont été communiqués à l'assemblée. On y a lu des notes ou des mémoires : sur les registres de la prévôté d'Orléans, 1428-1429 ; — sur les comptes du temporel de l'évêché de Meaux, 1422-1426 ; — sur la confrérie de Sainte-Cécile à Saint-Pierre de Caen ; — sur la réorganisation des hôpitaux de Saint-Jacques de Compostelle au siècle dernier ; — sur le siège de Metz, 1552 ; — sur les archives anciennes des amirautés de Morlaix, Brest et Quimper ; — sur l'état

civil de Lauzerte, 1600-1616; — sur les noms de baptême à Perpignan, 1516-1718; — sur les messageries toulousaines pour Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille, 1588-1629; — sur la révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges, en Bretagne, 1675; — sur la peste, en 1629, dans le Vivarais; — sur la substitution du français au latin dans les documents administratifs d'Aix-en-Provence; — sur la révolte des Paysans et la Grand'Peur de 1789 à Saint-Maximin (Var); — etc., etc.

Les communications archéologiques très nombreuses faites aux réunions de la Sorbonne n'ont pas présenté un intérêt moindre que les lectures historiques. Manquant de temps pour les analyser, nous nous faisons un devoir de vous en signaler l'attrait.

Pour terminer cette revue, nous croyons utile de mettre sous vos yeux la nomenclature des œuvres présentées au Congrès par les membres de notre Société et par ceux des Sociétés voisines en relations éconfraternelles avec nous.

M. Joseph Depoin, de la Société du Vexin :

- 1° Les comtes de Paris sous les premiers Carolingiens.
- 2° Recherches sur les alliances des premiers comtes d'Anjou.

M. l'abbé Morel, des Sociétés de Compiègne et de Pontoise:
Les cérémonies du mariage dans les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis au xv^e siècle.

M. le Président Sorel, des Sociétés de Compiègne et de Pontoise :

L'imprimerie à Compiègne avant 1789.

M. Lorin, de la Société de Rambouillet :
La municipalité cantonale de Rambouillet sous la constitution de l'an III.

M. Plancouard, de la Société du Vexin :
Note sur quelques superstitions du Vexin, etc.
Étude comparative sur les côtes d'entre Canche et Authie anciennes et actuelles.
Modifications de la partie nord du Marquenterre.
Recherches sur les courants littoraux formés par les rivières d'Authie et de Canche, etc., etc.

Le R. P. de la Croix, associé correspondant de la Société du Vexin :

Fouilles archéologiques à Berthouville (Eure) et à Izeure (Indre-et-Loire).

Le chanoine Müller, de la Société du Vexin et du Comité archéologique de Senlis :

Nomenclature des autels, fonts, pierres tombales, statues, verrières, dignes d'être notés dans l'arrondissement de Senlis (Oise).

Wilfrid de Fonvielle :

La météorologie en ballon.

Arrêtant ici, dit M. Seré-Depoin, nos communications relatives aux Sociétés savantes en général et au concours particulier de nos associés au Congrès de la Sorbonne, nous prions M. Mallet, secrétaire de nos séances, de rendre compte à l'assemblée des travaux intérieurs de notre Société au lieu et place de M. J. Depoin, secrétaire général, retenu en ce moment en Suède, comme délégué de la Presse au Congrès de Stockholm.

Allocution de M. Mallet :

MESDAMES, MESSIEURS,

Nul plus que moi, ne regrette en ce moment l'absence de notre érudit et dévoué secrétaire général qui, dans les comptes rendus annuels de notre Société, a toujours su, dans un langage choisi, nous faire goûter, comme dirait Rabelais, « la substantifique moelle » de nos publications, et intéresser notre curiosité par l'annonce de nos travaux futurs.

Je sens, pour le suppléer aujourd'hui, toute mon insuffisance, mais, si la bonne volonté peut être réputée pour œuvre, votre bienveillance me tiendra lieu en partie des qualités qui me font défaut.

Notre Société suit toujours une marche ascendante. Depuis notre dernière réunion, quinze membres nouveaux ont été admis.

Mais la joie que nous éprouvons à leur souhaiter la bienvenue parmi nous, ne saurait nous faire oublier ceux que la mort nous a enlevés. Ce sont : M. Le Seur, ancien juge de paix à l'Isle-Adam ; M^{lle} Sophie Kapeler, une amie de la première heure ; M. le docteur Gauthier, de Magny ; M. Ernest Leviez, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, ancien sous-gouverneur du Crédit foncier de France, officier de la Légion d'honneur, dont le *Bulletin de l'Association philotechnique* a retracé l'existence consacrée au bien et au développement de l'instruction.

Nous devons également un souvenir ému à un homme de grand mérite, M. Le Vasseur, ancien président de la Société historique de l'Orne et de la Société des Antiquaires de Normandie, décédé le 8 septembre dernier, qui, sans nous appartenir, s'intéressait à nos travaux.

Il a célébré les légendes de Normandie dans des écrits populaires ; il est l'auteur de la *Justice de Rollon*, qu'une gracieuse artiste de la Comédie-Française, membre de notre Société, a interprété devant vous avec un charme si puissant.

Le tome XIX de nos Mémoires, qui vous est distribué aujourd'hui, reproduit cette belle poésie et vous fait connaître, en quelques lignes nettes et précises, le tour d'esprit et le coloris particulier que le chef de la pléiade normande contemporaine savait imprimer à ses œuvres.

Ce tome XIX contient, outre la liste des membres de notre Société au 1^{er} janvier 1897 et l'extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'administration durant l'année 1896, la *Bibliographie*, par M. J. Depoin, *des autographes et plaquettes rares* sur Seine-et-Oise et le Vexin, signalés dans les catalogues 1888-1895, faisant suite aux 315 numéros indiqués aux tomes XII et XIII de nos Mémoires ; un compte rendu de l'excursion à Saint-Clair et Château-sur-Epte, qui constate une fois de plus qu'en ses distractions notre Société sait unir l'utile à l'agréable, et que la poésie, avec elle, se dégage tout naturellement de la poussière des vieux parchemins. Deux poètes : M. Le Vasseur, dont je vous parlais il y a un instant, et le distingué M. Louis Aigoïn, l'un de nos fondateurs, dont nous publions deux *Réponses* délicates et exquises au sonnet d'Arvers, le démontrent surabondamment.

Vous trouverez également dans ce volume une note sur l'origine des châtelains de Gisors aux XI^e et XII^e siècles, dont la lecture a été donnée à l'assemblée de Saint-Clair-sur-Epte, et des notes et documents inédits concernant Gisors et Saint-Clair par notre infatigable et savant chercheur M. J. Depoin, enfin la liste toujours intéressante, dressée par M. Louis Régner, des tableaux et aquarelles du Vexin, exposés en 1896 aux Salons des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars.

Quant au tome XX de nos Mémoires, qui paraîtra au mois de mai de l'année prochaine, nous n'en pouvons pas encore préciser le contenu, mais nous sommes en mesure d'annoncer, dès à présent, qu'il renfermera des communications dignes d'intérêt et qu'il contiendra plusieurs héliogravures artistiques.

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, notre Société ne manque pas d'activité et sa prospérité ne s'arrête pas. Espérons que dans le nombre de nos adhérents, qui continue de s'accroître, il se rencon-

trera d'actifs et fervents collaborateurs dont les travaux viendront concourir efficacement au but que nous nous proposons tous : le développement et la vulgarisation des sciences historiques. (*Applaudissements*).

M. Jouarre, trésorier de la Société, a déposé sur le bureau le compte de sa gestion financière qui se résume ainsi :

RECETTES

1° Solde en caisse au 31 décembre 1895	408	85	
2° Arrérages de rentes :			
a Une année de rente 3 o/o amortissable.	45	»	
b Une année de rente 3 o/o perpétuel	12	»	
3° Subvention accordée par le Conseil général	100	»	
4° Vente de publications	28	15	
5° Don de M. Victor Souchon à la Société	10	»	
6° Souscription versée par M. Cauchy pour excursion à Cergy	6	»	
7° Sommes retirées de chez MM. Marié et Béliet.	1.038	50	
8° Droits d'entrée et cotisations 1896	3.105	»	
Total des recettes	4.753	50	4.753 50

DÉPENSES

1° Dépenses diverses et frais généraux	1.134	36	
2° Appointements de l'agent de la Société	600	»	
3° Frais d'impression payés :			
A M. Pâris	1.310	»	
A M. Bellin, de Montdidier.	1.088	50	
A l'Imprimerie nationale, à Paris, relatifs à la Forêt royale d'Artie (par M. Plancouard).	120	30	
4° Payé à M. Petit, photographe à Paris (photographies M. Écorcheville)	113	80	
5° Payé à M. Mataigne pour prix de 360 cartes (environs de Pontoise)	270	»	
Total des dépenses.	4.636	96	4.636 96
Il y avait en caisse au 31 décembre 1896			116 54

Voici quelle était la situation de la Société au 1^{er} janvier 1897 :

1 ^o Solde en caisse	116	55
2 ^o Compte chez les banquiers de la Société.	416	05
3 ^o Capital des 45 fr. de rente amortissable (prix d'achat)	1.219	70
4 ^o Capital des 12 fr. de rente 3 o/o perpétuel (prix d'achat)	330	»
5 ^o Recouvrements à effectuer pour cotisations en retard	50	»
Ensemble.	2.132	30

L'assemblée accepte les comptes de M. le Trésorier et lui vote, à l'unanimité, des remerciements pour le zèle qu'il apporte à l'accomplissement de sa mission.

M. l'Archiviste de la Société constate l'accroissement de notre bibliothèque par suite d'échanges et de dons divers ; mais, en raison du déplacement momentané des volumes, nécessité par les travaux de restauration de la salle des archives, il remet à l'année prochaine un exposé complet de la situation.

L'assemblée a procédé à l'élection de cinq membres du Conseil. MM. de Gossellin, Cornudet, Joseph Depoin, Mallet et Madame Tavet, membres sortants en 1897, sont réélus pour 3 ans, conformément aux statuts.

A la fin de la séance, sur la demande de M. le Président, M. Mallet rend compte de la mission qui lui a été confiée, simultanément par la Municipalité et par notre Société, à l'effet de recueillir les délibérations inscrites au plus ancien registre de l'échevinage pontoisien (1604-1683) et d'en préparer la publication.

On sait que, sur la promesse d'une modeste subvention annuelle de la Municipalité, notre Société a pris à sa charge cette importante publication.

M. Mallet met l'assemblée au courant de l'état d'avancement de son travail. Un premier fascicule, pour la période de 1604 à 1643, est entièrement terminé. La suite ne se fera pas attendre et nous pourrons disposer prochainement d'un élément indispensable pour l'étude des œuvres de nos anciens édiles.

En vue de marquer le profit que le public et nos modernes administrateurs récolteront de cette moisson de

renseignements précis et précieux, M. Mallet indique sommairement quelques-unes des questions soumises aux assemblées de Ville et de notables, au cours du xvii^e siècle, par les maires, prévôts, syndics et échevins de notre antique cité. Il signale parmi ces affaires, dont la plupart continuent à figurer à l'ordre du jour de nos séances municipales actuelles : l'octroi ou tarif, l'enseignement gratuit, la distribution des eaux, l'établissement des fontaines, l'assiette des impôts, le logement des troupes, le bureau de charité, la circulation des grains, le régime des pestes, l'administration du Collège, les emprunts municipaux, la grève des bouchers, etc., etc. A ces questions de choses, se rattachent des questions d'hommes et la restitution de puissantes personnalités qui ont honoré, dans le passé, la capitale du Vexin français.

M. Seré-Depoin remercie M. Mallet de son intéressante communication et dit que son recueil, si impatiemment attendu, livrera, aux hommes d'étude, sur l'époque de la deuxième Renaissance, une des sources les plus sûres de notre histoire administrative et municipale.

Nous devons déjà aux savants travaux de M. Joseph Depoin de précieux cartulaires qui nous initient aux événements du moyen âge dans nos localités ; nous devons aussi à MM. Pihan de la Forest, Thomas, Le Charpentier, Louis Régnier, J. Depoin, et à d'autres laborieux confrères, des indications bibliographiques et manuscrites du plus haut prix. Il est un complément indispensable à ces belles œuvres, c'est l'établissement et la publication de l'*Inventaire des Archives municipales de la ville de Pontoise*, relatant méthodiquement et sans aucune exception toutes les pièces et registres existant à la Mairie. « Je me permets, Messieurs, dit en terminant M. Seré-Depoin, d'exprimer en votre nom le vœu de l'apparition prochaine, au profit de tous, de cet Inventaire imprimé, travail de premier ordre et de première nécessité, dont plusieurs villes voisines — notamment la ville de Beauvais — nous ont donné le fructueux et libéral exemple ». (*Approbation générale*).

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 Octobre 1897

Présidence de M. SERÉ-DEPOIN

La Société a reçu comme hommages :

De M. Doré, conservateur des hypothèques, les tomes 54, 56, 58, 59 des Mémoires de la Société académique de l'Aube ; la première partie de l'Inventaire des églises de l'Aube, et un ouvrage de M. Besson : Les livres fonciers et la forme hypothécaire.

De M. le chevalier Vorsterman van Oyen, de Ryswyck (Hollande), un Dictionnaire nobiliaire et le Catalogue de la Tentoonstelling.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

En échange, le Conseil décide d'offrir à M. le chevalier van Oyen la Monographie de Saint-Maclou et le Cartulaire de Saint-Martin.

M. le Président annonce au Conseil la mort de notre éminent associé-correspondant, M. Léon Gautier, sous-directeur des Archives, professeur à l'École des Chartes, membre de l'Académie des Inscriptions, l'auteur de *la Chevalerie* et des *Épopées françaises*, l'éditeur de *la Chanson de Roland*. M. Léon Gautier a été enlevé à la science le 25 août à l'âge de 65 ans.

M. le Président ajoute que, depuis la dernière séance, la Société a fait encore deux autres pertes très regrettables : celle de M. Paul Béjot, agent de change à Paris, mort au château de Nointel ; et M. Muzard, adjoint au Maire, suppléant du Juge de paix de Montmorency, aussi l'un de nos dévoués adhérents.

Le Conseil s'associe unanimement aux regrets exprimés par M. le Président.

Sont admis comme membres titulaires, sur la proposition de la Commission d'admission :

M. le marquis Adolphe de Moy, 75, rue de Courcelles, à Paris, présenté par MM. Seré-Depoin et le comte Edgar de Ségur Lamoignon.

Madame veuve Achille Bernier, 57, avenue de la Grande-Armée, à Paris, présentée par MM. Seré-Depoin et J. Depoin.

M. l'abbé Morel, curé de Chevières (Oise), présenté par MM. le chanoine Müller et Louis Régnier.

M. Alphonse Potié, instituteur à Lainville, canton de Limay (Seine-et-Oise), présenté par MM. L. Plancouard et J. Depoin.

M. Potié aîné, instituteur à Goussonville, par Epône, canton de Mantes (Seine-et-Oise), présenté par les mêmes.

M. Chéron, entrepreneur de serrurerie à Pontoise, présenté par MM. Caignard et Henri Lebas.

M. Guimard, entrepreneur de charpente à Pontoise, présenté par les mêmes.

Le Conseil arrête la composition du tome XX.

Comme document accompagnant ce volume, le Conseil vote l'impression de l'ouvrage de M. le chanoine Müller : Saint-Leu d'Esserent, description et cartulaire, avec phototypies de la charte de fondation, et de diverses vues de l'église. Une entente sera établie avec la Société de Senlis par les soins de M. le chanoine Müller, en vue d'une participation de celle-ci à la publication, par l'achat d'un nombre d'exemplaires à déterminer au prix de revient.

M. Louis Passy fait espérer le prompt achèvement de son Introduction au *Livre des Métiers de Gisors*.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis prépare un travail sur la *Collégiale de Mantes*.

M. Depoin a presque achevé les *Appendices au Cartulaire de Saint-Martin*, ainsi que la table.

M. Louis Régnier travaille à la rédaction de ses *Excursions archéologiques*.

La Commission des Monuments historiques (lettre signée de M. Lucien Paté) exprime le désir de posséder les Mémoires de la Société. En raison de l'épuisement imminent du tome XVI, le Conseil ne peut, à son grand regret, donner que la série postérieure : tomes XVII, XVIII et XIX ; il y sera joint la Monographie de Saint-Maclou et les deux fascicules parus du Cartulaire de Saint-Martin.

M. Depoin rend compte de la solennité du Cinquantenaire de la Société de Beauvais, auquel il a assisté ainsi que nos collègues MM. les Chanoines Müller et Marsaux, MM. Martin-Sabon et L. Régnier.

M. le Président communique le texte d'une rectification qu'il a fait accueillir par le *Figaro*, à propos d'une erreur relative à la maison de Bernardin de Saint-Pierre, à Éragny.

Madame Tavet dépose une pierre lithographique exécutée et offerte par Madame Dupont (née M^{lle} Zélie Goltdammer) : Vue du pont de Pontoise, destinée à illustrer le *Mémorial de 1898*.





Hélios, L. Massart

VUE DU CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON



EXCURSION A LA ROCHE-GUYON

Le 10 Juin 1897

L'ENGAGEMENT pris l'an dernier à Saint-Clair-sur-Epte de réunir cette année les membres de la Société du Vexin à la Roche-Guyon a été fidèlement rempli.

Jeudi, 10 juin, la ville de Mantes — lieu désigné pour la concentration de tous les excursionnistes venus de Pontoise et de points très divers, se proposant de visiter la Roche-Guyon — voyait arriver dans ses murs un nombre considérable de voyageurs.

Un amical déjeuner, pendant lequel se fit entendre « l'Harmonie pontoisienne », réunissait à 10 heures, à l'*Hôtel du Grand-Cerf*, près de 200 convives, membres des Sociétés savantes de Paris, Pontoise, Versailles, Rambouillet, Corbeil et divers invités de la contrée.

A onze heures les excursionnistes, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de dames élégantes, s'embarquaient au port de Mantes sur un confortable bateau, de la Compagnie parisienne, mis à leur disposition exclusive, et se dirigeaient aussitôt, aux accords d'un brillant orchestre, sur la Roche-Guyon.

Un itinéraire concis contenant une notice archéologique due à M. Mareuse, illustrée de charmants dessins de M. Mangeant, artiste peintre de grand talent, et une carte du cours de la Seine entre Poissy et la Roche-Guyon dressée par M. Taisne, donnaient aux voyageurs tous les renseignements sur les pays parcourus.

On vit tour à tour se succéder : le parc et le château de Rosny, où M. Lebaudy accueillit, il y a plusieurs années, avec tant d'amabilité, la Société du Vexin venue en excursion spéciale dans la patrie de Sully ; la montagne de Rolleboise au profond souterrain ; l'écluse de Méricourt, dont le fonctionnement intéressa vivement les passagers ; Vétheuil, plein de souvenirs historiques ; et le village de Haute-Ile, chanté par Boileau.

A une heure, on arrivait en vue de la Roche-Guyon et le débarquement s'opérait sur la berge à cent mètres du pont, dans une prairie entourée de haies fleuries d'églaïntines à l'ombre d'un massif de grands arbres.

Précédés de la musique, les excursionnistes descendus à terre se mettent en marche vers le bourg, dans lequel, à mi-chemin, M. le duc de la Roche-Guyon vient à leur rencontre. Les présentations faites, la compagnie se rend à l'église sous la conduite de M. le Curé, qui lui en fait les honneurs et lui montre, entre autres choses remarquables, le tombeau de François de Silly.

A une heure et demie, M. le duc de la Roche-Guyon, suivi de tous les excursionnistes, les introduit dans le château dont il leur fait parcourir les différentes pièces, notamment la salle des gardes, la salle des ancêtres contenant les portraits des ducs de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, la salle des tapisseries où se trouvent les merveilleux panneaux de l'histoire d'Esther, le salon diplomatique où, parmi les objets les plus précieux, figure le bureau de Louvois, un chef-d'œuvre de Boule, sur lequel fut signée, dit-on, la révocation de l'Édit de Nantes.

La Société, faisant ensuite l'ascension du donjon, traverse des méandres ombragés et arrive à la plate-forme d'où l'on jouit d'une vue splendide sur toute la contrée ; les dames se montrent les plus intrépides ascensionnistes. On descend, les uns par les souterrains mystérieux où se trouvent de

profonds réservoirs, les autres par les jardins, dans la cour d'entrée du château, où tout avait été préparé pour la communication historique annoncée au programme de la journée.

A deux heures et demie, prend place au Bureau, M. Seré-Depoin, président de la Société du Vexin, ayant à sa droite : M. le duc de la Roche-Guyon, maire ; M. le chanoine Gallet, vice-président de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ; M. Dufour, secrétaire général de la Société de Corbeil et du Hurepoix ; — à sa gauche, M. Jules Lair, président de la Société de l'Histoire de France ; le général de Boisbrunet, vice-président de la Société du Vexin ; le comte de Dion, président de la Société archéologique de Rambouillet, et M. J. Depoin, secrétaire général de la Société historique du Vexin.

En face du Bureau se place une nombreuse assistance, au premier rang de laquelle figure M^{me} la duchesse de la Roche-Guyon, ayant à ses côtés son jeune fils et M^{me} de Toulmont ; puis, groupés dans l'hémicycle, au gré des sympathies de chacun, un auditoire d'élite de plus de 300 personnes appartenant aux diverses Sociétés représentées, aux notabilités de la contrée et aux habitants du bourg.

On y remarquait : MM. Buquet, Lanctin, Lebaigue, Lebas, E. Mallet, Haye, Pâris, imprimeur, Pihan de la Forest, Salomé, Pierens, M^{me} Tavet, directrice du Musée pontoisien, M^{me} la présidente Gauthier, MM. Doré, Maréchal, maire de Poissy, Seray père et fils, Mauvoisin, Retali, maire de Sannois, Morin, Dubray, maire de Boissy-l'Aillerie, Graves, de la Société des Antiquités et des Arts, Rey, Cercueil, Boquet, Bellaize, Sonhalder, Léman, de la Société historique de Compiègne, Petit, président de la Société de l'Yonne, Thomas, Dessain, Seré de Rivière, Leguay, Lorin, de la Société de Rambouillet, Digard, Gatin, Thomassin, Félix Tétard, Fernand Tétard, Decauville, Ch. Normand, directeur de l'*Ami des Monuments*, Raulet, Fournez, Renault, Martin-Sabon, Du Tilly, Fortier, Lacombe, D^r Le Pilleur, Rhôné, colonel Lavigne, Augé de Lassus, Mareuse, Souty, Couard, archiviste du département de Seine-et-Oise, Georges de Courcel, Valentin de Courcel, Fessart, Michel, Mirot, Enlart, Chapelle, Morel, Favier, directeur du Musée de

Versailles, Mangeant, Fourdrignier, de la Commission des Arts, Dutilleux, secrétaire général de la Commission des Antiquités et des Arts, Goubault, Bellenger, Bachelier, Dreux, Demars, Cotte, Paulmier, Surirey, Charpentier, Blot, Lecques, Denis, Lauer, etc., etc. La plupart des personnes ci-dessus citées étaient accompagnées de plusieurs membres de leurs familles.

A deux heures trois quarts, après l'exécution d'une brillante fantaisie par l'Harmonie pontoisienne, M. Seré-Depoin, ponctuel comme à son habitude, déclare la séance ouverte.

M. le Président commence par adresser à M. le duc et à Madame la duchesse de la Roche-Guyon les respectueux remerciements de la Société du Vexin, des diverses Sociétés représentées et de tous les excursionnistes pour l'accueil bienveillant qui leur est fait.

Exposant rapidement combien il serait intéressant de raconter devant l'assemblée l'histoire de ce domaine féodal, plein de souvenirs historiques, politiques, archéologiques, héraldiques et littéraires, où les hommes tiennent un si haut rang dans notre histoire nationale, où les femmes sont célèbres par leur patriotisme, leurs vertus, et aussi par leurs malheurs, il regrette de ne pouvoir, faute de temps, aborder ce sujet si attrayant et si instructif qui, d'ailleurs, a trouvé dans M. Rousse, un historien érudit, sobre, documenté, dont on ne saurait trop recommander l'œuvre remarquable.

M. le Président, après ces quelques mots, donne la parole à M. Jules Lair.

M. Jules Lair a entrepris, par une suite d'études très approfondies, de fixer tous les points obscurs de l'histoire si complexe des invasions normandes en France. Ses précédents travaux lui ont assuré sur ce point une autorité considérable.

L'an dernier, à Saint-Clair, il avait précisé l'histoire et les conditions du fameux traité de 912 qui mit fin à ces invasions ; cette fois, il a restitué l'emplacement véritable d'une île, dite *Oscelle*, dans un texte du ix^e siècle, sur lequel les savants ont émis les hypothèses les plus contradictoires. M. Lair a réussi à prouver que cette île faisait partie du groupe des îles de Jeufosse, situées entre Bonnières et



Holmf. L. Massard

LA CONFÉRENCE
CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON

Bennecourt. C'est là que, sous le règne de Charles le Chauve, se cantonnèrent les Normands qui en firent un centre d'opérations et de pillages. Le malheureux roi, qui s'était vu plusieurs fois abandonné par les troupes qu'il avait levées pour déloger les envahisseurs, fut en dernier lieu contraint de s'entendre avec d'autres Normands qui, moyennant 3,000 livres, somme énorme pour ce temps-là, s'engagèrent à expulser leurs propres compatriotes. Ils y réussirent par un stratagème extrêmement habile, au dire des contemporains. Pendant qu'une partie de leur flotte faisait en aval le siège des îles, l'autre partie remontait le cours de l'Epte. En un point qui n'est pas déterminé, les barques étaient tirées à terre et transportées à travers la presqu'île, peut-être par la route de Gasny à La Roche. Remises à flot en Seine, elles venaient fermer le blocus en amont, et forcer les assiégés à se rendre. Cet épisode se passait donc tout près de la Roche-Guyon, qui, par sa situation sur la route de Beauvais à Chartres, fut certainement traversé à maintes reprises par les armées en présence.

L'éminent conférencier a su rendre excessivement attachantes les diverses péripéties de cette période; qui marque une transition dans les procédés d'envahissement des Normands. Il a été chaleureusement applaudi, et tous ceux qui l'ont entendu seront heureux de retrouver dans les Mémoires de la Société du Vexin cet important fragment d'une œuvre capitale, dont l'auteur s'est engagé à leur réserver la primeur.

M. le Président signalant la présence parmi les excursionnistes de la gracieuse artiste de la Comédie-Française, membre de la Société du Vexin qui, l'an dernier à Saint-Clair-sur-Epte, interpréta avec tant d'art *la Justice de Rollon*, œuvre du regretté poète normand Gustave Le Vavas seur, prie l'aimable visiteuse de dire devant l'assemblée une touchante légende du même auteur, que l'admirable cadre de murs antiques et de tourelles féodales, qui se dressent autour de l'assemblée, ne peut manquer de rendre plus saisissante encore.

Mademoiselle Hadamard, s'approchant du Bureau, raconte alors : *La Dame des Touraillés* — ou *la Mère aux vingt-quatre garçons*.

Cette légende, tour à tour riante et émue, que doit

publier intégralement la Société du Vexin dans le tome XX de ses Mémoires, charme l'assemblée qui témoigne de son enthousiasme par des applaudissement chaleureux.

Toujours esclave de l'heure, M. le Président annonce que le moment du départ est arrivé, et, exprimant de nouveau les sentiments de gratitude de l'assemblée à l'égard de M. le Duc et Madame la Duchesse de la Roche-Guyon, prie M. le Duc, en qualité de maire, de vouloir bien accepter au nom des Sociétés représentées à cette réunion, un don de 100 francs pour le Bureau de bienfaisance de sa commune.

A 4 heures précises, les excursionnistes quittent le château et au son de la musique regagnent le bateau parisien, qui faisant immédiatement une évolution en arrière, recule vers le pont, afin de pouvoir saluer Madame la Duchesse et jeter un dernier regard sur le château, puis se dirige vers Mantes, acclamé par toute la population du village entourant son maire.

Le retour, effectué avec entrain, ramène à Mantes, aux pieds de la cathédrale dont la silhouette a charmé les passagers au retour comme au début du voyage, une partie des excursionnistes regagnant Paris par le chemin de fer.

Le débarquement opéré, le bateau, sur lequel se trouvent encore plus de cent personnes, reprend sa route sur Poissy. Cette partie du voyage constitue certainement, après la visite au château, un des grands attraits de l'excursion. Les rives boisées de la Seine, les prairies fleuries, les coteaux plantés de vignes et sur lesquels le soleil jette à propos ses derniers rayons produisent sur les voyageurs la plus douce impression.

Des groupes de causeurs se forment, car chacun se connaît dans cette assistance choisie ; on esquisse l'histoire des localités en vue, Juziers, Meulan, Vaux, Triel, Médan, Villaines, etc., pendant le même temps quelques-uns, joignant l'utile à l'agréable, se rendent au buffet, installé à l'intérieur du bateau par le maître de l'hôtel de l'*Esturgeon* et s'y livrent à un lunch exquis et joyeux.

A Poissy, débarquement général. M. le Président remercie « l'Harmonie » de son gracieux concours. Les adieux se font ; des poignées de mains s'échangent avec le groupe pontoisien qui regagne sa patrie et les fidèles de la dernière heure se rendent à l'*Esturgeon* pour prendre part au tradi-

tionnel dîner qui doit couronner la journée, dîner, dont le spirituel crayon de M. Ch. de l'Épinois a illustré le menu avec grâce et avec humour.

A la satisfaction générale, M. le Président, après avoir remercié l'administration du chemin de fer de l'Ouest des grandes facilités accordées à la Société pour le voyage, porte un toast aux excursionnistes et, faisant un rapprochement entre la galiote peu sûre et malpropre, dans laquelle nos pères s'embarquaient pour Rolleboise, et l'élégant bateau qui nous ramène de la Roche-Guyon, s'écrie que véritablement le progrès a du bon.

On acclame M. Seré-Depoin, lui rappelant que dans sa modestie il a oublié de parler du principal organisateur de cette confraternelle excursion réglée et conduite dans tous ses détails avec un entrain et une expérience consommés.

Mademoiselle Hadamard, dont l'obligeance est extrême, veut bien dire encore, à la grande joie de l'assemblée, deux charmantes poésies : *La Marchande de Mouron* et *la Parisienne*, auxquelles elle ajoute *le sonnet d'Arvers* et les spirituels commentaires qu'en a faits M. Aigoïn, membre de la Société du Vexin, présent à l'excursion.

Avant de se séparer on se donne rendez-vous à l'an prochain et le train de 9 h. 50 ramène à Paris les derniers excursionnistes enchantés de cette belle journée.

(Extrait de l'*Écho Pontoisien* du jeudi 11 juin 1897).





LES NORMANDS DANS L'ILE D'OSCELLE

855 à 861

PAR M. J. LAIR

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Je me propose : 1^o De raconter les sièges soutenus par les Normands, de 855 à 861, dans une île appelée Oscelle⁽¹⁾, d'abord contre les troupes de Charles le Chauve, puis contre leurs compatriotes ; 2^o De démontrer (je l'espère du moins) que Oscelle est une des îles qui se trouvent dans la Seine, en face des paroisses de Jeufosse et de Bonnières.

I

La situation de l'île d'Oscelle a été l'objet de discussions pendant près de trois siècles, entre des hommes de grand savoir, comme le père Sirmond, A. de Valois, Baluze, D. Toussaint du Plessis, l'abbé Le Beuf, Bonamy, A. Le Prévost, de Fréville.

Cette longue incertitude provient, suivant moi, d'un défaut de méthode. On a, le plus souvent, cherché l'identification de l'*Oscellus*

(1) V. sur ce nom nos observations en appendice.

insula avec des lieux modernes, portant approximativement le même nom, sans tenir compte des circonstances de fait, transmises par les chroniqueurs contemporains.

Indiquons d'abord les différentes identifications proposées.

L'île d'Oscelle se trouverait :

Suivant le père Sirmond, à Pitres, près Pont-de-l'Arche ;

Suivant Baluze, dans une île, près de Melun ;

Suivant D. Toussaint du Plessis, à Oissel, près Rouen ;

Suivant l'abbé Le Beuf, à Charlevanne, près Marly ;

Suivant Bonamy, dans une île à l'ouest de Pont-de-l'Arche ;

Suivant A. Le Prévost, près de Bougival ;

Suivant de Fréville, à Bédanne, non loin d'Oissel.

L'écart entre les points extrêmes, Oissel et Melun, n'est pas moindre de quarante lieues à vol d'oiseau et de soixante-dix lieues par la Seine. Rayons d'abord Melun, absolument inadmissible ; restreignons le problème entre Oissel et Charlevanne-Marly.

Quant aux autres opinions, les discuter serait aller au devant d'un résultat purement négatif. Aucune d'elles, en effet, n'est bonne. Mieux vaut entrer immédiatement dans l'exposé historique de la question.

II

Le siège, ou plutôt les sièges d'Oscelle eurent lieu de 855 à 861, au ix^e siècle, dans un temps extrêmement pauvre en chroniqueurs.

On en possède cependant trois, qu'on peut considérer comme de premier ordre, tous trois contemporains et écrivant au jour le jour.

Le premier était un moine de Fontenelle ou de Saint-Wandrille, bien placé pour voir les flottes des pirates entrer dans la Seine, trop bien placé même, puisque son monastère fut sous ses yeux pillé par ces envahisseurs. ⁽¹⁾

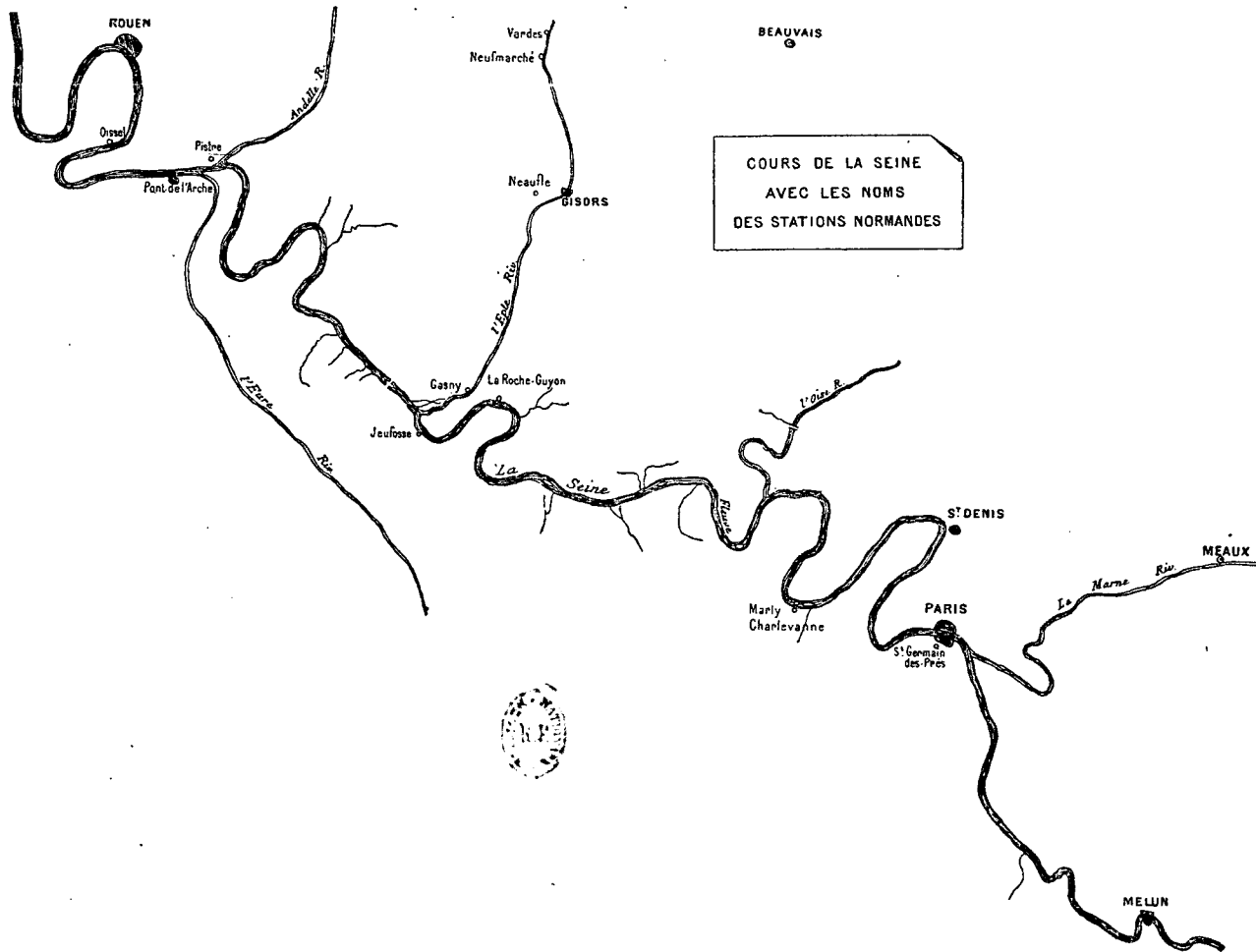
Le second était Prudent, évêque de Troyes, rédacteur de la première partie des chroniques dites de Saint-Bertin. ⁽²⁾

Le troisième est Hincmar, archevêque de Reims, continuateur de l'œuvre de Prudent, homme politique considérable, et qui assista à l'un des sièges d'Oscelle. ⁽³⁾

(1) *Fragm. Chronici Fontanellensis* ; Pertz, H., II, 301, 303 ; Kruse, *Chronicon Nortmannorum*, p. 145, Hamburgi et Gothæ, 1851.

(2) *Annales Bertin.*, Bouq. VII ; Pertz, I, 437 et suiv. ; *Annales de St Bertin*, éd. Dehaisnes, publiée par la Société de l'Hist. de France, Paris, 1871 ; *Annales Bertiniani*, recensuit G. Waitz, Hannoveræ, 1883.

(3) Mêmes indications que ci-dessus, note 2. La rédaction de Hincmar commence à l'année 861, p. 63 de l'édition Waitz.



A ces renseignements de chroniqueurs, il faut ajouter deux documents officiels : savoir, une proclamation de Charles le Chauve⁽¹⁾ et une lettre officielle de Hincmar au Roi.⁽²⁾

Enfin, trois mentions indirectes trouvées dans des histoires de translation de reliques de saints. La date de la rédaction de ces récits, n'est pas aussi certaine que celles des documents précédents, mais, leur sincérité ne saurait être contestée.⁽³⁾

III

Les précédents de notre siège commencent à l'an 841. Vingt-six ans à peine se sont écoulés depuis la mort de Charlemagne, du puissant empereur qui commandait de l'Elbe aux Pyrénées, des Pyrénées à l'Adriatique. De sa main puissante, il avait pétri un colosse ; mais la matière était d'argile, et, tout d'un coup, le colosse tomba en poussière.

Vérité aussi surprenante qu'incontestable, la bravoure semble avoir disparu de la terre de France. La guerre civile où, dit-on, les courages se retrempent, n'a produit qu'un effet d'épuisement, et la bataille de Fontenoy apparaîtra bientôt comme le dernier effort des vétérans des grandes guerres. Désormais, plus d'attaques de vive force ; on emploie la ruse, l'embuscade ; on assiège et la famine dispense de l'assaut. Pour décider les hommes à se battre, il leur faut leur intérêt personnel. Autrement chacun discute, raisonne, et, selon sa fantaisie, marche ou refuse de marcher. Inutile de compter l'esprit de dévouement ou de sacrifice, pour défendre un intérêt général.

A vrai dire, les éléments sont encore trop disparates pour être combinés. Le Français d'entre Loire et Somme et le Français aquitain ne se comprennent pas, et, partant, se détestent. Le Lorrain ne sait auquel entendre. Le Flamand et le Breton ont l'air de corps absolument étrangers dans ce milieu déjà si bigarré, où les uns se réclament de la loi salique, les autres de la loi romaine. Il n'y a d'unité que dans la foi, de hiérarchie que dans le clergé.

Ce sont ces hommes égoïstes, sceptiques, mobiles, qui vont se trouver en présence d'aventuriers audacieux et relativement disciplinés. Ces bandes normandes ne font pas la guerre au sens moderne de ce mot. Point de conflit proprement dit entre les Scandinaves et les Français, ou les Saxons, ou les Anglo-Saxons,

(1) *Libellus proclamationis Caroli Regis*. Bouq. VII, 64o. Kruse, p. 255.

(2) Bouq. VII, 522.

(3) Nous les citerons au courant de la dissertation.

ni même entre payens et chrétiens. Ce sont des besogneux qui cherchent fortune. Les autorités de leur pays les désavouent. En 838, les ambassadeurs du roi de Danemark Oric, vinrent déclarer à l'Empereur que leur maître, pour prouver sa fidélité envers lui, avait fait prendre et mettre à mort les principaux pirates coupables d'incursion sur ses terres. (1)

Ces pirates, encouragés et désavoués tour à tour, sont commandés d'abord par des cadets de famille noble, peu désireux de retourner dans leur pays, sous le joug de leur suzerain. Cette civilisation romaine, dont ils exploitent les dernières richesses, les fascine, et ils quitteraient volontiers leurs rudes compagnons pour prendre rang à la Cour de l'Empereur ou du Roi.

Ce sont, d'ailleurs, des gens fort habiles à se renseigner sur les divisions intestines, à se faire enrôler tantôt par l'un, tantôt par l'autre. On verra Charles le Chauve leur défendre de revenir, même comme auxiliaires.

Personnellement, Charles est un homme de vingt-sept ans, qui règne depuis bientôt dix ans, si l'on peut appeler cela régner. Il est instruit, brave à ses heures, pusillanime pour ne pas dire plus, en d'autres moments, aussi impressionnable que son peuple. Il ne s'obstine ni ne se décourage, n'ayant de persévérance que dans ses vues ambitieuses. Ce roi, sans autorité, veut avoir le titre d'empereur. Il l'aura. En attendant, son frère Louis cherche à le dépouiller de sa royauté. Si l'un et l'autre font trêve à leurs querelles, c'est pour se réunir contre un troisième frère. Moins le pouvoir est effectif, plus on se le dispute.

IV

Tel était le cas en 841, Charles, Louis, Lothaire étaient en campagne depuis le printemps (2). Lothaire, pris entre les deux, recourut à tous les moyens. Il avait depuis longtemps établi les Normands à Walcheren et leur donnait licence de piller les terres de ses ennemis (3). C'est alors qu'une bande de pirates, commandée par un chef nommé Oscher, envahit la Seine, que Charles venait de quitter. Du 14 mai au 24, ils ravagèrent, pillèrent, rançonnèrent

(1) *Ubi etiam missi Horich venientes, pyratarum in nostros fines dudum irruentium maximos a se, ob imperatoris fidelitatem captos atque interfici jussos retulerunt.* Il est vrai qu'ils demandèrent qu'on leur livrât en échange les Frisons et les Abodrites, prétentions que l'Empereur trouva ridicules. *Annal. Bertin*, ad ann. 838.

(2) *Annales Bertin*. ad ann. 841.

(3) *Insuper autem Lodharius Nortmannos, causa subsidii, introduxerat, partemque Christianorum illis subdiderat, quibus etiam, ut ceteros christianos deprædarent, licentiam dabat.* Nithardi Historia, IV. 2., M. G. H. II., 668; Kruse, p. 143.

Fontenelle, Jumièges, Rouen. Un officier du roi, aidé de quelques milices, marcha contre eux ; mais ils refusèrent le combat. ⁽¹⁾

Quelques mois après, eut lieu la bataille de Fontenoy, où périrent les derniers soldats des vieilles troupes de Charlemagne.

En 845, le mouvement prend un caractère d'invasion ⁽²⁾. Une flotte, commandée par Ragner ou Régnier, parut dans la Seine et remonta jusqu'à Paris, la veille de Pâques (28 mars) ⁽³⁾. Cette flotte comptait 120 navires. Elle ne trouva pas de résistance ⁽⁴⁾. Charles le Chauve, constatant que la lutte était inutile, acheta, moyennant 7,000 livres ⁽⁵⁾, la retraite des Normands.

Cette négociation, si familière à toutes les époques de décadence militaire, fut désastreuse dans ses conséquences. Les Normands enrichis redoublèrent d'audace et d'avidité. ⁽⁶⁾

On jouit cependant de cinq années de tranquillité relative.

V

En 851, suivant Prudent, évêque de Troyes, une autre bande ayant quitté le Danemark, depuis un an, ravagé la Frise, la Batavie, l'Escaut, Saint-Bavon de Gand, se présenta dans la Seine. ⁽⁷⁾

De son côté, le moine de Fontenelle raconte que le 13 octobre 851, la flotte, commandée par Oscher, le même qui avait brûlé Jumièges et Rouen en 841, reparut, venant de Bordeaux.

Il est probable que les deux bandes se rencontrèrent. On trouvait toujours, dans l'une ou dans l'autre, un chef déjà venu dans le pays, connaissant les bons endroits.

Le 9 janvier 852, les pirates ruinèrent Fontenelle, puis ils

(1) *Obvius illis factus est Vulfardus, homo regius, cum populo ; sed pagani minime ad pugnam se præparaverunt.* Frag. Chr. Font. ad ann. 841. M. G. H., II, 301. Ann. Bertin. ad ann. 841.

(2) 845. *Eodem anno multis in locis gentiles christianos invaserunt.* Ann. Xantenses. M. G. H. II, 228 ; Kruse, p. 166.

(3) *Frag. chr. Fontan.*, Pertz ; II, 302.

(4) *Nullo penitus obsistente.* Ann. Bert. ad ann. 845. Toutefois les *Annales Xantenses* disent : *Alia pars eorum Galliam petierunt ibique ceciderunt ex eis plus quam sexcenti viri* ; mais, comme les mêmes annales rapportent que les Frisons avaient tué la même année 12,000 Normands, il y a lieu de se défier.

(5) *Munere septem milium librarum.* Ann. Bert. ; *nulla milia ponderum auri et argenti.* Ann. Xantenses. Je crois qu'il faut lire 7,000 livres argent, payées tant en or qu'en argent.

(6) *Cum magna gloria reddiderunt eos opulentissimos.* V. ce texte en appendice A.

(7) Ann. Bertin, 850, 851.

remontèrent à Rouen. Laissant leurs navires, ils allèrent à pied jusqu'à Beauvais, qu'ils pillèrent.

En revenant, ils incendièrent Saint-Germer de Flé, *Flaviacum monasterium*; mais à ce moment ils furent surpris en un endroit appelé Vardera par les troupes françaises. A. Le Prévost a justement identifié Vardera avec Vardes, hameau de la commune de Neuf-Marché, au sud de Gournay. (1)

Vraisemblablement, les Français venaient du côté de Verberie.

Les Scandinaves battus furent obligés de se jeter dans les bois et de revenir de nuit à leurs navires.

Toutefois, le gros de leurs forces était intact, puisqu'ils restèrent jusqu'au 3 juin, et même le moine de Fontenelle constate avec douleur, qu'au moment de leur départ pour Bordeaux, ces navires étaient chargés de dépouilles.

On ne dit pas où avait stationné leur flottille. L'endroit où eut lieu le combat, Vardes, se trouve sur la rivière d'Epte et les Normands purent aussi bien se jeter dans la forêt de Telles que dans la forêt de Lyons, revenir à l'embouchure de l'Andelle ou à l'embouchure de l'Epte, devant Jeufosse.

Le pays, débarrassé en juin 852 de ces hôtes incommodes, ne resta pas longtemps tranquille. Dès le 9 octobre suivant, une autre flotte parut, commandée par deux chefs, Godefroi et Sydroc.

On suppose que Sydroc venait d'Irlande. (2) Godefroi était fils du roi Heriold, précédemment baptisé, et qui avait eu pour parrain, l'empereur Louis le Débonnaire. Il avait abandonné le roi Lothaire, pour rejoindre les payens, ses compatriotes, et se livrer avec eux à la piraterie. (3)

Ceux-ci remontèrent la Seine jusqu'à un lieu que la chronique de Fontenelle appelle *Augustudinas* (4). On trouve, dans d'anciens diplômes, une localité de cette contrée nommée *Agusta*; mais où

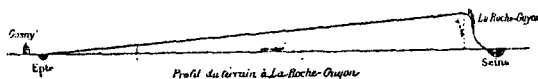
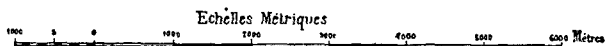
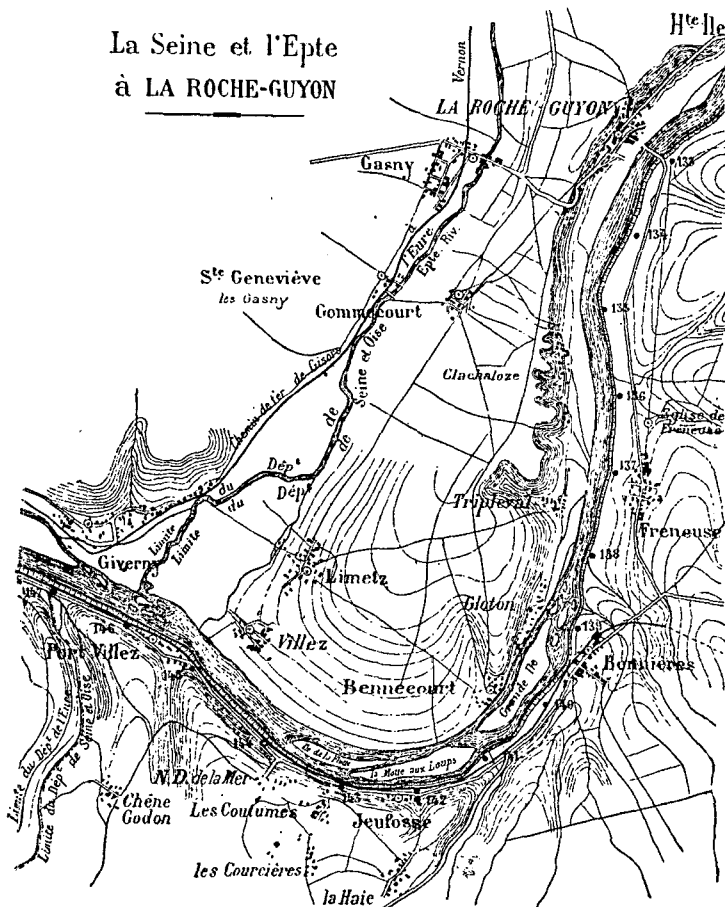
(1) Ann. des cinq départements de l'ancienne Normandie. 1835, p. 22. *Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne Normandie et des Normands de la Seine.*

(2) En 851, les chron. irlandaises mentionnent un *Sitaracus*, scandinave, qui aurait fondé Waterford; mais cela est bien peu prouvé par des textes contemporains. V. les auteurs cités par Kruse, p. 265.

(3) *Godefridus, Herioldi Dani filius, qui quondam sub imperatore Ludowico, Moguntiaci fuerat baptizatus, a Lothario deficiens, ad suos se confert; unde conrogata valida manu Fresiam cum multitudine navium adgreditur, deinde vicina Sceldis fluminis, ad postremum Sequanam ingreditur.* Ann. Bert. ad ann. 852. — *Northmanni 252 navibus Frieslandem adeunt acceptisque multis pro ul ipsi statuerant ad alia divertunt.* Ibid.

(4) *Anno 852, Classis Sydroc et Godefridi, ducum Danorum, VII idus Octobris, Sequanam ingreditur et usque Augustudunas accedit. Sed Northmanni, aqua freti, deputatum sibi hiemem exegerunt in loco qui vocatur Ghivoldi fossa.* Frag. chr. Font.-Kruse, p. 207, donne la leçon *Augustodunas*. Pour Bonamy, c'est les Andelys, pour Le Beuf, Rouen, près les Dans. Acad. des Insc. XX, 93. Pures suppositions.

La Seine et l'Epte à LA ROCHE-GUYON



était Agusta ? Notre chroniqueur se piquait de connaissances dans la géographie ancienne ; nous verrons qu'il y était fort ignorant. Je crois qu'il a voulu désigner une localité voisine de Jeufosse. « Godefroi et Sydroc, dit-il, remontent jusqu'à *Augustidinas*. Charles et Lothaire les assiègent ; mais les Normands, protégés par la rivière, *aqua freti*, passent l'hiver, délai à eux accordé, dans le lieu appelé Jeufosse, et au mois de juin reprennent la mer. »

Complétons le récit du moine de Fontenelle par celui de l'évêque de Troyes :

« Lothaire et Charles, avec leurs armées, marchent au devant des Normands et les assiègent sur l'une et l'autre rives du fleuve. C'est au cours de ce siège que les deux princes célébrèrent la fête de Noël ; mais les troupes de Charles ne voulant pas prendre l'offensive, on se retira sans résultat. » (1)

Sur l'une et l'autre rives du fleuve ! cela est significatif. Les pirates étaient donc retranchés dans une île.

Charles s'attacha Godefroi par de certains accords. Les autres Danois, restèrent au même endroit jusqu'au mois de mars, pillant, brûlant, enlevant des prisonniers.

Selon les annales de Fuld, Charles aurait négocié en secret avec Godefroi et même lui aurait donné des terres à occuper. (2)

On voit, en effet, que la bande qui n'avait pas traité, partit en mars 853, et que les autres Normands demeurèrent plus longtemps et ne partirent qu'en juin ; de là peut être la version soupçonneuse des annales de Fuld.

Ce qui est certain, c'est que, en 852, la station normande était à Jeufosse, et dans une île devant Jeufosse, *Normanni aqua freti*.

VI

Deux mots sur Jeufosse. Ce nom *Givoldi fossa* était relativement moderne, et indiquait l'habitation fortifiée d'un certain Givold.

C'était, anciennement, une position militaire, témoin le camp sur

(1) *Quo occurrentibus Lotharius et Karolus, cum omni suo exercitu utramque ripam ejusdem fluminis obsident... 853. In qua obsidione, dominicæ Nativitatis festivitatem celebrant ; sed, nolentibus, qui ex parte Karli crant, inire bellum, absque utilitate recessum est. Karolus tandem Godefridum quibusdam pactionibus sibi conciliat ; ceteri Danorum usque ad mensem Martium inibi, absque ulla formidine residentes, cuncta eo furiosius quo liberior diripiunt, cremant atque captivant.* Ann. Bert., ad ann. 852, 853.

(2) *Clam, mutato consilio, Godefridum, cum suis in societate regia suscepit et terram eis ad inhabitandum delegavit.* Ann. Fuld. Suhm suppose que Godefroi aurait alors commencé l'occupation des pays qui devinrent plus tard la Normandie. C'est une conjecture sans fondement. V. Depping, *Expéd. des Norm.*, p. 99.

la rive gauche du fleuve, au-dessus de Port-Villez, en face de l'embouchure de l'Epte. (1)

Sur cette rive, de Port-Villez à Jeufosse, des hauteurs, presque à pic, bordent la rivière qu'elles dominent de 90 à 100 mètres. Sur la rive droite, le terrain, en pente douce près de l'embouchure de l'Epte, se relève à Bennecourt, et atteint les cotes de 130 mètres entre Tripleval et La Roche-Guyon.

C'est un véritable défilé, et les îles en cet endroit devaient être inattaquables sur leurs flancs. L'art de la balistique était alors à peu près perdu, et l'on ne pouvait lancer des projectiles d'une rive à l'autre. Il fallait donc attaquer de front; mais comme il n'existait pas de marine française, la Seine appartenait aux occupants de ces îles.

Quelles formes avaient-elles alors dans cette partie de la Seine? Quel était leur nombre? Laquelle s'appelait Oscelle? On ne saurait le dire.

A en juger par les cartes que nous possédons, depuis celle de Cassini, leur nombre a beaucoup varié, suivant que le courant les a divisées ou réunies.

Le nom d'Oscelle a disparu. La première île, en venant de Vernon, est successivement appelée île de Merville (carte de l'État-major); île de Merville et île de la Flotte (carte de la Seine, par Vuillaume, n° 1 k), île de la Motte aux Loups; puis vient la Grande Ile, devant Bonnières; l'île Lorinne, l'île de Haut.

La première (Merville, Flotte, Motte aux Loups), a environ 2,000 mètres de long, avec une largeur variant de 50 mètres à 200 mètres.

La Grande Ile a environ 1,500 mètres de long sur 200 à 300 mètres de large; la superficie totale doit être de 4 à 5 hectares.

Plusieurs milliers d'hommes pouvaient y camper à l'aise, d'autant plus que, dans les moments de paix ou de trêve, les Normands avaient la libre possession des deux rives.

Deux raisons encore, d'un ordre non militaire mais politique et économique, recommandaient la station de Jeufosse au choix des Normands. Ce pays se trouvait sur la frontière de trois provinces, celles de Rouen, de Paris, de Chartres. Dans un temps, où toute guerre prenait un caractère local, la position était bonne. La province de Rouen, ex-seconde Lyonnaise, paraît avoir été abandonnée de bonne heure à son sort. Les deux autres se tenaient tout au plus sur la défensive.

Jeufosse était situé sur la voie antique conduisant de Beauvais à Chartres, par Chaussy (*Calcium*) (2), la Roche-Guyon, Bonnières.

1) V. Carte du dépôt de la guerre, n° 47. (Evreux).

(2) Cassan, *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, p. 297, Mantes, 1833.

Ce dernier endroit, écart de la paroisse du Mesnil-Regnard, est resté jusqu'à l'établissement des chemins de fer un point de passage de grande importance. On pouvait aller de là à Paris en touchant les contours de la Seine, sans avoir à la traverser.

Campés dans l'île, les pirates n'avaient rien à craindre sur leurs derrières, et pouvaient, à leur gré, partir en course au Nord, au Sud ou à l'Est. Retraite toujours facile par la Seine, au moins le croyait-on.

VII

Reprenons notre récit.

Au sortir de la Seine (juin 853), Godefroi disparaît pour un temps, mais non Sydroc, dont les faits et gestes dans la Loire ne sont pas indifférents à notre démonstration.

Quand il y arriva avec 105 navires, une autre troupe de pirates avait occupé l'île de Bierre, près Nantes, *insula Betia*, et même ils y avaient élevé un château, *castellum*, c'est-à-dire une tour en bois, couverte de peaux, protégée par un retranchement palissadé.

Sydroc fait dire à Érispoé, roi des Bretons, qu'il chassera ses compatriotes de Nantes. Érispoé accepte ; Sydroc se met à sa solde et commence l'attaque. Le combat dure une journée. Mais Sydroc, blessé, ne réussit pas, et, dès le lendemain, fait la paix avec les Normands du château. (1)

Il n'est pas téméraire de croire qu'il en tira quelque argent. Il donnait là un exemple qui devait être suivi par d'autres devant Oscelle.

Il faut également signaler, qu'en l'an 854, une guerre civile éclata en Danemark, avec un tel acharnement, que les hommes de famille royale y périrent tous, un excepté.

Cela détermina quelques chefs normands, entre autres Godefroi, à aller tenter leurs chances dans leur pays. Les simples aventuriers restèrent en France.

Bonnières, ancienne dépendance du Mesnil Renard, était une station de poste célèbre il y a quarante ans, sur la route de Paris à Caen, et de Paris à Rouen, par Vernon, (route d'en bas). *Dictionn. des communes de l'arrond. de Mantes*, Annuaire de Seine-et-Oise pour 1867, p. 546, 564.

(1) *Superveniens vero alia classis Normannica, ubi audivit eos in civitate ipsa residere, omnesque provincias circumquaque quasi in proprium jus vindicasse misit nuntios suos ad Erispoium, Britanniae principem, mandans et, ut, congregato exercitu, veniret, junctique simul supradictos Normannos a civitate expellerent. Herispoius, hæc audiens Namnetum pergens et adjuvantibus sibi Normannis dictæ classis, civitatem obsedit. Illis autem deintus haud segniter se defendentibus, pugna gravis usque ad noctem deducitur sauciatusque est Sidric, comes præfatae classis. Nocte vero sequente, pacem inter se fecerunt Normanni cum Insulanis. Insulanos ideo dico, quia in insula quadam Becia, sub civitate Namnetica sua magalia exstructa habebant. Mane autem facto, mare ingressi, Sequanam fluvium, superiores Franciæ partes agere cupientes petierunt. Sed nefandissimi eorum conatus omnino frustrati sunt. Nam a Carolo Calvo ibi congressi, et usque ad internecionem omnes deleti sunt.* Chron. Malleac. ; Kruse, p. 222. — Voir appendice B.

VIII

Ce titre convient à Sydroc, que nous voyons le 18 juillet 855 réparaître dans la Seine, et s'avancer jusqu'au château de Pitres, « qui s'appelait autrefois *Petremamulum* », dit le moine de Fontenelle, donnant ainsi la mesure de son ignorance. Il veut citer le *Petromantalum* de l'Itinéraire, qui n'a jamais été à Pitres. Mais laissons ses identifications géographiques qui ne valent rien, et prenons ses constatations historiques, qui sont excellentes.

Sydroc est rejoint le 19 août par la flotte de Bernon, ou Biern, et, les deux forces combinées, vont jusque dans le *Particus saltus*, c'est-à-dire dans le Perche, où ils sont battus par Charles le Chauve. (1)

Nous entrons dans le vif de la question.

Malgré leur grande défaite, *maxima strages*, nos Normands étaient restés dans la Seine. « L'année suivante, en 856, dit l'annaliste de Fontenelle, Sydroc sortit du fleuve, et Bernon construisit un château dans l'île où il fut assiégé par la flotte du roi Charles en 859; mais, ce dernier, par les intrigues de son frère Lothaire et de quelques séditeux, est repoussé par les Normands. (2) »

Ce texte est très précis, à part l'erreur de date, 859 pour 858, erreur corrigée par les énonciations qui suivent. Charles le Chauve n'a attaqué qu'une fois Oscelle, et il n'a été troublé qu'une fois dans cette entreprise, à savoir en 858. Bernon s'est donc fortifié en 856 dans l'île de la Seine où les Normands ont été assiégés en 858.

Nous disons où les Normands ont été assiégés et non Bernon, car on verra que ce dernier avait, un peu avant l'attaque, fait sa paix avec le roi.

Pour être exact, Bernon a fortifié, en 856, l'île que Charles le Chauve assiégea en 858.

D'autre part, en 856, l'évêque de Troyes note sur ses tablettes qu'une autre bande de pirates envahit la Seine au mois d'août, et, qu'après avoir pillé au loin villes et monastères, elle s'établit à Jeufosse, lieu riverain du fleuve, très fort, très propice à une station de bateaux. Il termine en disant qu'ils y passèrent l'hiver tranquillement. (3)

(1) Les Ann. Bert. sont muettes sur ce fait, mais on en trouve la confirmation dans le *Chronic. Malleac*, cité plus haut et dans les *Acta ss. Roton*. Bouq., VII, p. 364.

(2) *Sequenti anno (856), Sydroc egreditur de fluvio. Berno, in quadam insula, castrum œdificat, ubi a Carolo rege navali obsidione obsessus est anno 859; sed factione Ludovici fratris et quorundam seditiosorum, ab eo repellitur.* Chr. Fontan.

(3) 856. *Iterum, pyratæ Danorum alii, mediante Augusto, Sequanam ingrediuntur et, vastatis direptisque ex utraque fluminis parte civitatibus, etiam procul positiss monasteriis atque villis, locum qui dicitur Fossa Giraldis, Sequanæ contiguum stationique munitissimum deligunt, ubi temem quiete transiverunt.* Ann. Bertin., ad. an. 856.

On pourrait croire d'abord qu'il s'agit d'une nouvelle bande, entrant en août 856, de sorte qu'on pourrait dire que leurs faits et gestes n'ont rien de commun avec ceux de la bande de Bernon. Il suffit d'un peu d'attention, pour reconnaître que le texte de Prudence doit être rapporté à deux années, 855 et 856.

Il est inadmissible, qu'une troupe arrivée seulement au milieu d'août 856, ait pu, en si peu de temps, ravager monastères et cités, sur les deux rives du fleuve, et au loin, *etiam procul positis*, puis s'installer et se fortifier en vue de passer l'hiver à Jeufosse. Ce serait beaucoup de besogne pour deux mois. L'arrivée eut lieu en août 855, comme elle est d'ailleurs indiquée par l'annaliste de Fontenelle.

Si cette correction au texte de Prudent est adoptée, on y voit que des Normands (*piratae*) arrivés au 15 août (855), après avoir pillé au loin les deux rives du fleuve, se sont établis à Jeufosse, sur la Seine, et y ont passé tranquillement l'hiver de 855 à 856.

Voilà qui devient clair; Bernon, selon l'annaliste de Fontenelle, s'est fortifié en 856, dans l'île où Charles le Chauve l'assiégea en 858.

Les Normands, selon Prudent, se sont fortifiés à Jeufosse et y ont passé l'hiver.

Or, comme nous verrons Prudent et Hincmar appeler Oscelle l'île assiégée, en 858, comme Bernon sera l'un des chefs des bandes normandes menacées dans cette île, il faut reconnaître, textes en main, l'identité des îles de Jeufosse et de l'*Oscellus* ou *Oscellum insula*.

C'est faute d'avoir suffisamment examiné ces textes, que l'abbé Le Beuf et, après lui, A. Le Prévost, ont vu les Normands s'avancer alors bien près de Paris. (1)

Les renseignements collatéraux sont d'accord avec nos textes, et ne permettent pas d'autre interprétation.

L'évêque Hincmar nous apprend, qu'en septembre 856, il était auprès du roi, à Neaufle, où Charles avait réuni un corps d'observation : « *Apud Nialfa, in villa Rotomagensis episcopatus quando in excubiis contra Northmannorum infestationem degebamus* » (2). Or, Neaufle, du diocèse de Rouen, c'est Neaufle-Saint-Martin, près Gisors, Neaufle sur la rivière d'Epte, *ad Ittam*, à quelques lieues de la Seine et de la station de Jeufosse.

Peut-être les grand'gardes de Charles le Chauve étaient-elles à La Roche-Guyon d'un côté, à Giverny de l'autre.

Mais, en vérité, qu'auraient fait les Français à Neaufle si les

(1) A. Le Prévost, l. c. p. 25.

(2) Bouq. VII, 522.

Normands avaient campé dans une île près Marly, ou dans une île sous Oïssel, ou même à Pont-de-l'Arche ?

Charles le Chauve ne resta pas longtemps à ce poste. En octobre, on le trouve à Verberie, mariant sa fille au roi de Wessex, Ethelwulf.

En janvier 857 et à une autre reprise au courant de l'année, les Normands pillent ou rançonnent Paris. Les annales de Prudent, rapportent également, au mois de juin de cette année, la mort de l'évêque de Chartres, Frébaud, poursuivi par les pirates; et, bien que les documents chartrains soient contraires à cette date, j'accepte l'indication des Annales⁽¹⁾. Il n'y a pas de place en 858 pour une semblable expédition.

En 858⁽²⁾, en effet, des symptômes de dissension apparaissent entre les Normands de la Seine. Bernon, chef d'une des bandes, *dux partis pyrratarum Sequanæ infestantium*, vient à Verberie, donner les mains à Charles le Chauve et lui jurer fidélité. Au même moment, l'autre partie⁽³⁾ des mêmes brigands, *pars altera eorumdem pyrratarum*, faisait un coup sur Saint-Denis, capturait l'abbé Louis, son frère Gauzlin, et exigeait une rançon énorme. Le seul monastère de Saint-Denis paya 685 livres d'or et 3,250 livres d'argent. Charles dut imposer toutes les églises, tous les couvents.

Cela se passait avant le mois de juin 858. La terreur se répandit de Paris à l'embouchure du fleuve. A Fontenelle, on n'osa pas garder les reliques de saint Ansbert et de saint Wandrille.⁽⁴⁾

Charles résolut aussitôt d'attaquer Oscelle, et demanda le concours de Lothaire. Il avait fait de grands préparatifs par terre et par eau. On n'avait jamais vu pareille flotte.⁽⁵⁾

Le siège commença au mois de juillet. Le roi y tenait sa cour. Il y reçut son fils Charles et son neveu Pépin.

Lothaire arriva au mois d'août. Alors Charles entra dans l'île; mais les Normands y avaient élevé un château. Les hommes de ce temps-là n'aimaient pas à donner l'assaut. Charles tomba malade; puis un gros incident survint.

(1) V. Appendice C.

(2) Le texte des *Annales Bertinianæ* porte ici les traces visibles d'additions : *Ipsa et anno quando ipse Karolus intravit in insulam Sequanæ dictam Oscellum*, etc. Le récit du siège se trouve plus loin à sa date.

(3) Kruse, d'ordinaire si judicieux, suppose que l'*altera pars* était commandée par Hasting (p. 251). Il faut s'en tenir à ce qu'a dit A. Le Prévost, dans ses Notes sur Orderic Vital (II, 7, de l'édition de l'Histoire de France) où il réduit l'histoire de Hasting à de justes proportions.

(4) V. Appendice C.

(5) *Circumsepti sunt namque navigio mirabili ac numquam in nostris regnis viso*. Vita S. Faronis; Mabillon, *Annal. Ord. Bened.*, II, 624.

Depuis longtemps, son frère Louis recevait des députations des Neustriens et des Bretons, le priant de venir prendre le gouvernement du royaume livré aux payens. Probablement, il avait provoqué le mouvement. En septembre 858, il intervenait. Alors Charles, qui avait déjà trouvé beaucoup de réfractaires, se vit en présence d'une abominable trahison. Au moment même où il attaquait l'ennemi, ses troupes l'abandonnèrent; on poussa la perfidie jusqu'à couper les amarres qui rattachaient à d'autres barques celle qu'il montait, dans l'espoir de le voir tomber aux mains des Normands. Il échappa par miracle. Toute la flotille française fut prise par les pirates (1). Le roi se décida à lever le siège d'Oscelle et partit au-devant de l'envahisseur. Là, encore, il fut délaissé par ce qui lui restait de troupes et obligé de se réfugier en Bourgogne (2), à Auxerre.

A ce moment se place un fait digne de remarque. Il n'y avait plus d'autorité, plus de roi. Le peuple tenta de se défendre par lui-même. Des gens de toutes classes, de la Seine à la Loire, s'accordent et font le serment de résister aux Normands; mais le secret fut mal gardé et ils périrent sous des forces supérieures. C'est ainsi, du moins, que je traduis le passage des Annales de Saint-Bertin, *a potentioribus nostris interficiuntur*. A. Le Prévost a compris tout autrement. « Les classes supérieures de la Société, loin de seconder ce mouvement, paraissent avoir aidé à le combattre. » (3) Son interprétation paraît absolument erronée.

La méprise de l'abbé Le Beuf est encore plus grande, lorsqu'il avance que « les seigneurs à la tête des peuples d'entre la Seine et la Loire battirent, en 859, ceux de l'île Oscelle, qui s'étoient répandus dans les terres entre ces deux rivières. » (4)

Voilà les Normands tranquilles, c'est-à-dire maîtres de piller à leur volonté. Ils ne s'en firent pas faute; car on les voit en 859 et 860 attaquer d'un côté Bayeux, de l'autre Noyon, y tuer l'évêque Immo, surprendre dans une villa l'évêque de Beauvais, Ermenfroï. (5)

Au même moment, une bande de Scandinaves nouveaux venus ravageait les bords de la Somme jusqu'à Amiens (6). D'Amiens à Beauvais, la distance est courte. Y eut-il conflit entre les pirates? On le croirait volontiers.

(1) *Ex. Transl. sancti Georgii*. Bouquet, VII, 354. V. Appendice D.

(2) *Ann. Bertin.*, ad ann. 858.

(3) *Notes*, p. 28. Kruse (p. 256, note 5) a adopté cette interprétation.

(4) *Acad. des Inscript.*, mém. XX, p. 138. V. *contra* Bonamy, ib. p. 115.

(5) *Annal. Bertin*, ad ann. 859.

(6) *Ann. Bert.* ad ann. 859.

Toujours est-il que vers avril de l'année 860, les Normands de la Somme offrirent à Charles le Chauve de le débarrasser des Normands de la Seine en échange d'un subside de 3,000 livres, argent de poids, *tria milia argenti librarum pondere examinato*. Ce fut l'occasion d'une levée d'impôts sur les églises, les propriétaires, les marchands, même les plus pauvres ; mais, la somme ne venant pas assez vite, les Normands prirent des otages⁽¹⁾, et, pour s'occuper, firent voile vers l'Angleterre. On les suit entrant dans la rivière de Southampton, pillant cette ville, puis Winchester. ⁽²⁾

Pendant ce temps-là, les gens d'Oscelle continuaient leur commerce. Ils surprenaient l'abbaye de Saint-Germain. Les Annales de Saint-Bertin donnent à ce fait la date de janvier 860. Aimoin, qui était moine de Saint-Germain, indique celle de Pâques. Y eut-il une ou deux surprises, c'est ce que l'on ne saurait dire ; mais je retiens le récit d'Aimoin comme une démonstration de la vérité de ma thèse, que l'île d'Oscelle n'était pas auprès de Paris.

« Les Normands, dit-il, demeurant à Oscelle⁽³⁾, dans une île de la Seine, venaient en expédition navale à Paris, comme il leur plaisait. Aussi, tous les monastères des environs se rachetaient-ils pour ne pas être incendiés. Ils s'appliquaient aussi, montés à cheval, à surprendre des grands seigneurs pour les rançonner. C'est ainsi qu'ils tirèrent du plus doux des hommes, l'abbé Louis, une grosse somme. Dans ce cas-là, ils cachaient leurs projets, comme s'ils ne devaient aller nulle part, pour éviter qu'on ne prévint ceux qu'ils devaient assaillir. C'est ainsi qu'ils complotèrent en secret, de surprendre Paris ou notre abbaye de Saint-Germain et leurs habitants.

« On avait laissé, à Saint-Germain, une vingtaine de frères pour garder l'abbaye. Le jour de Pâques, au crépuscule, comme ils chantaient matines, surviennent les Normands, qui étaient montés à cheval le Vendredi-Saint. Cependant, quelques cavaliers des gens de l'abbaye avertissaient, quoique un peu tard, de leur arrivée. On ne voulait pas les croire ; mais les brigands marchaient sur leurs talons et commencèrent par les tuer. » ⁽⁴⁾.

Bonamy fait judicieusement observer que si l'Oscelle des Normands devait être cherché à Charlevanne, près de Marly, on ne saurait comprendre pourquoi ils seraient partis de leur place forte

(1) Bonamy parle de dix otages. Il a évidemment confondu deux passages des Annales de Saint-Bertin. A l'année 862 il est parlé de dix otages donnés par les Normands.

(2) *Saxon. Chron.* ; Lappenberg. *Anglo Saxon kings*, 11, 34, éd. Thorpe.

(3) Bonamy traduit ainsi : « qui demeuraient auprès du lieu nommé Oissel. » *Apud siguiffe d.*

(4) V. Appendice D.

le vendredi au matin pour se trouver à Paris le dimanche suivant, mettant vingt-quatre heures pour faire quatre lieues, subrepticement ⁽¹⁾. Le savant académicien a bien raison de dire qu'il faut reporter Oscelle bien à l'ouest de Marly, et il va même jusqu'au delà de Pont-de-l'Arche.

L'abbé Le Beuf, qui, d'habitude, n'a pas de parti pris, semble avoir voulu cette fois, lutter contre l'évidence. Il veut que ses Normands de Charlevanne aient volontairement employé deux jours en marches et contremarches, pour mieux dépister leurs adversaires. C'est une supposition trop savante. Du moment qu'on aurait su qu'ils étaient en course, tout le monde aurait pris ses précautions. Aimoin dit très nettement que leur ruse consistait, lorsqu'ils avaient un coup en vue, de donner l'idée que, pour le moment, ils ne bougeaient pas.

Nous arrivons à la troisième et définitive phase du siège d'Oscel.

Je dois rappeler qu'ici le chroniqueur est Hincmar ⁽²⁾, non seulement contemporain, mais témoin oculaire des événements. En 856, il accompagnait Charles le Chauve, à Neaufle-Saint-Martin, lorsque le Roi observait les mouvements des Normands de Jeufosse.

En 861, les Normands de la Somme, après avoir éprouvé quelque résistance en Angleterre, avaient repassé la mer et pris leurs quartiers près de Thérouanne. Ils avaient à leur tête un chef appelé Wéland. C'est un nom très célèbre, celui du forgeron Wéland, qui, dans la mythologie scandinave, a forgé l'épée dite Cort ⁽³⁾. Avec plus de deux cents navires, ils remontent la Seine et assiègent l'île et le château d'Oscelle. Charles le Chauve se contente de lever le siège et de leur donner 5,000 livres d'argent, plus des subsides en bétail et en blé. Puis, il part pour Meung-sur-Loire, en vue de négocier un traité avec Robert-le-Fort.

Les Normands restent aux prises les uns avec les autres.

Voici comment se continue le récit de Hincmar : « Sur ces entrefaites, une partie des Danois, avec soixante navires, passe de la Seine dans la rivière de Tellas, et de là, parviennent à ceux qui assiègent le château et opèrent leur jonction avec eux. Les assiégés pris par la faim et par une misère horrible, donnent aux assiégeants six mille livres, partie or, partie argent, font la paix avec eux, et redescendent la Seine jusqu'à la mer. » ⁽⁴⁾

(1) Bonamy, Mém. sur l'île d'Oscelle ou d'Oïssel. Acad. Insc. XX, 130.

(2) *Annal. Bertin.*, pars. III, ad ann. 861.

(3) *Ademari Cabanensis, Chr.* III. 28. éd. Chavanon, p. 149.

(4) *Dani, duce Welando, cum 200 et amplius navibus per Sequanam ascendunt et castellum in insula quæ Oscellus dicitur a Normannis constructum et eosdem*

Reste à savoir ce qu'était ce *fluvius Tellas*. Pour Bonamy, c'est l'Andelle. L'abbé Le Beuf a très justement fait observer que Hincmar connaissait très bien l'Andelle, qu'il cite un peu plus loin. Pour lui, le *fluvius Tellas* est la rivière d'Epte, qui prend sa source dans le pays de Telles et qu'on a désignée par le nom du pays, comme on dit la rivière de Bordeaux, la rivière de Caen, etc. A. Le Prévost a accepté l'idée de l'abbé Le Beuf.

Je ne connais qu'une troisième opinion, celle de l'abbé Dehaines, dernier éditeur des Annales de Saint-Bertin et qui identifie le Tellas avec la rivière d'Yères ou de Neufchâtel-en-Bray.

C'est toujours le même procédé d'identification géographique. Or, nous le répétons, nous cherchons, nous, la solution du problème dans l'étude de ses données historiques.

L'abbé Le Beuf (p. 181), Bonamy (p. 224), A. le Prévost traduisent ce *pars altera* par « une autre bande », et l'abbé Le Beuf nous la montre même venant de l'embouchure de la Seine, bien que le chroniqueur n'en dise rien. *Pars altera* signifie : la seconde partie, par conséquent la seconde partie de Normands de Weland.

Personne ne contestera que ce dernier et sa troupe, étant venus par la Seine, avaient au moins bloqué Oscelle en aval du fleuve. Sans cela, les assiégés se fussent échappés vers la mer. Nous verrons même qu'ils les bloquaient aussi, mais moins fortement, en amont.

Alors quel peut être le but d'un parti de Welandais, qui, avec 60 barques, remontent de la Seine dans une rivière, affluent de ce fleuve, et de là rentrent dans la Seine et rejoignent les assiégeants ?

Il faut comprendre, qu'à un moment donné, ils ont tiré leurs barques de l'affluent, quel qu'il soit, qu'ils les ont tirées à bras pendant un certain espace pour rejoindre ensuite un corps de leurs camarades formant le siège d'Oscelle en amont.

Ou le récit de Hincmar n'a pas de sens, ou il a celui que je lui donne.

Pratiquement, ces sortes d'opérations étaient un jeu pour les Normands. Quelques années plus tard, comme on leur interdisait la traversée de Paris, ils tirèrent leurs barques à terre et les traînèrent pendant deux milles, c'est-à-dire 3 kilomètres, de Chaillot à Bercy. On sait que tous ces bateaux possédaient dans leur armement un lot de rouleaux.

Certains de ces bateaux étaient assez grands, mais ils en avaient

Normannos obsident. Ad quorum obsidentium locarium, etc... Interea pars Danorum altera cum sexaginta navibus per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt indeque ad obsidentes castellum perveniunt et eorum societate junguntur. Obsessi autem famis inedia et miserie omnis squalore compulsi sex milia libras inter aurum et argentum obsidentibus donant eisque sociantur et super Sequanam usque ad mare descendunt. Ann. Bert. 861.

aussi de petits « *parvas naves* » ⁽¹⁾, d'un faible tirant d'eau et pesant 4 à 5,000 kilogrammes.

Placez Oscelle à Marly, le récit d'Hincmar n'est plus intelligible. L'abbé Le Beuf, très grand savant, était peu versé dans les opérations stratégiques. Voulant faire cadrer le texte d'Hincmar avec sa thèse, il suppose que les Normands ont remonté l'Epte, pour se rapprocher de Magny-en-Vexin, aller de là à Pontoise, chemin qu'ils devaient tenir, pour arriver vers les autres Normands renfermés dans l'île d'Oscelle, à Charlevanne. ⁽²⁾

J'en dirai autant de Bonamy. Pourquoi une flotte qui aurait pu remonter jusqu'à Pîtres, se serait-elle engagée dans l'Andelle, pour attaquer un ennemi retranché dans une île en amont de Pont-de-l'Arche, devant lequel elle venait de passer.

Cette observation s'applique plus fortement encore à la supposition de quelques modernes qu'Oscelle est Oissel.

Il faut en revenir à l'opération sur l'Epte, la seule rivière de la Seine à qui convienne le nom de Tellas, comme A. Le Prévost l'a reconnu.

Tout devient lumineux. Les 200 navires de Wéland suffisent au blocus en aval de la Seine ; on comprend même qu'il a envoyé quelques troupes en amont sur les deux rives, à Bonnières et à Gloton ; mais la rivière reste libre de ce côté et les *Castellani* se ravitaillent.

Alors, la *pars altera* des Normands remonte l'Epte avec soixante barques ; Bonamy déclare que l'Epte n'est pas navigable. D'abord, nous ne savons pas très bien comment était le cours de cette rivière en 861 ; mais, par ce que nous en avons vu aujourd'hui, il y a bien assez d'eau pour porter des barques vides, traînées et poussées par des hommes vigoureux.

Quant au lieu où les Normands traversèrent la presqu'île, il serait téméraire de le préciser ; mais, comme il existait une route de Gasny à La Roche, il est à croire que les Normands, malgré la raideur de la côte, prirent la ligne la plus courte, et la voie battue où ils pouvaient se servir de leurs rouleaux.

En résumé, l'identification des îles de Jeufosse avec celle d'Oscelle résulte :

1° De la combinaison des textes de Prudent et de l'Annaliste de Fontenelle.

(1) *Annal. Bertin.*, ad ann. 862. Il a été publié beaucoup d'intéressantes études sur les navires des Normands. Un résumé très substantiel de ces travaux se trouve dans le volume du *Smithsonian Institution*, 1893, sous le titre de *Préhistorical naval architecture of the north of Europe*, par Georges Boehmer.

(2) *V. Acad. Inscr.*, XX, 103, 104. V. Appendice E.

2° Du texte de Hincmar, portant que les troupes d'observation étaient campées à Neaufle-sur-Epte.

3° De la manœuvre finale de Weland opérant par l'Epte.

Tel fut le siège d'Oscelle, alors si fameux, où des Normands firent capituler des Normands, grâce, dit un contemporain, à la ruse la plus raffinée, *astutia acutissima*.

L'épilogue de cet événement mérite d'être conté.

Assiégeants et assiégés descendirent d'abord la Seine; puis, trouvant que la saison était trop avancée pour prendre la mer, ils remontèrent le fleuve et vinrent prendre leurs quartiers d'hiver, savoir : Weland et sa troupe à Melun; les châtelains, ainsi appelait-on les ex-occupants d'Oscelle, à Saint-Maur-des-Fossés, sous la conduite du fils de Weland.

Charles avait donné l'ordre d'occuper par des postes d'observation les rives de l'Oise, de la Marne et de la Seine. Cependant, les Normands de Saint-Maur ne se tinrent pas tranquilles, et à l'aide de bateaux de petites dimensions, *naves parvae*, ils tentèrent de surprendre Meaux; mais Charles le Chauve, averti à temps, fit refaire un pont à un endroit appelé *Trajectum*, Trilbadou, et leur coupa la retraite. Ils capitulèrent une seconde fois, et les deux troupes repartirent pour Jumièges, où ayant radoubé leur grande flotte, ils se décidèrent enfin à partir. ⁽¹⁾

Le gros de la troupe se rendit en Bretagne et se loua à Salomon. Robert-le-Fort commença par couler douze de leurs barques; mais, voyant qu'il serait accablé par le nombre, il traite avec les nouveaux venus, et les prend à son compte, moyennant six mille livres d'argent.

Alors Weland, qui avait déjà prêté serment de fidélité à Charles-le-Chauve, revient trouver ce prince, se fait baptiser avec sa famille et devint commensal de la Cour. ⁽²⁾

Au mois de juin 862, Charles vint à Pitres, suivi de quantité de maçons, de charretiers, d'ouvriers et fit commencer le Pont-de-l'Arche, pour fermer la Seine aux invasions des pirates. Il protégeait du même coup les rivières d'Eure et d'Andelle, mais l'œuvre resta inachevée, par conséquent inefficace.

L'année 863 fut cependant calme dans ces régions. Mais vers

(1) *Ann. Bert.* a. 862.

(2) *Annales Bertin.* ad ann. 863. Le fait n'était pas exceptionnel, témoin l'anecdote qui suit, extraite des Miracles de Saint-Riquier; Bouquet, vii, 362 :

Quidam Ansleicus, de propagine Danorum progenitus, christianitatis sumens insignia, contubernalis Palatii domni Caroli Regis piissimi munificentia effectus est. Qui dum legationem prædictorum Danorum, quos hactenus vis marina in Anglorum sedibus detinet, pro suis negotiis domni regis orabundos clementiam duceret, ac deinde cum congruis responsis redirent, contigit eos per Cænobium Christi Sacerdotis reverti...

décembre, le Roi étant à Nevers, un des Normands qui avaient abandonné leurs compagnons, en même temps que Wéland, accusa ce dernier de trahison. Sur les dénégations de l'accusé, on eut recours au combat singulier, devant Charles le Chauve. Weland fut tué.

Cela n'empêcha pas les Normands de reparaitre dans la Seine en 860 et de rançonner le pays. Alors Charles entreprit l'achèvement de Pitres (Pont-de-l'Arche) qu'on appela en 874 le Château neuf de Pitres.⁽¹⁾

On sait qu'il n'arrêta pas Rollon.

Ce dernier séjourna à Jeufosse et c'est de là qu'il dirigea une expédition contre Chartres.⁽²⁾

La dernière mention de Jeufosse comme station normande se trouve à la fin du x^e siècle. Le duc Richard y envoya camper, c'est-à-dire qu'il envoya chez ses voisins, une bande de Danois payens, qu'il avait appelée à son aide. Le récit de Dudon de Saint-Quentin est fort curieux.

His et hujusmodi triumphaliter peractis, dux magnus Ricardus, præcipuos suæ domus legatos ad Daciam celeriter misit, ut gens robustissima Dacorum accelerato juvamine succurreret illi. Daci vero his legationibus hilares, aptatis oneratisque navibus celeriter, aggrediuntur Rotomum festinanter. Dux vero constantissimus, tantæ multitudinis principes conspiciens, suæque indignationis animositatisque malivolentiam vindicare ambiens, petere Givoldi fossam jussit, et devastare quæ erant Tetboldi et Regis. Daci vero hinc abeuntes, superque regem et Tetboldum congregientes, depopulabuntur quæ reperiebant indifferenter. Villis rusticorum omnibus devastatis, suburbana incendebant, atque castella plurima et humo tenus prosternebant⁽³⁾. . . . Marchio duxque celebris Ricardus scenam miræ amplitudinis atque longitudinis super ripam Givoldi Fossæ jussit fieri, in adventu palatinorum pontificumque Franciscæ gentis. . . . Venerunt gratia impetrandæ pacis ad Ricardum, ducem magnum, illuc palatini cum episcopis, eosque decenter et veneranter recipi, scenisque juxta mirabilem scenam factis, jussit hospitari.

Comme on le voit, le duc Richard installe sa cour en face

(1) Ann. Bertin, an. 874.

(2) *Ad quam urbem per Sequanam remis currentes in Givaldi fossa applicuerunt, ibique, navibus relictis, præpeti cursu ad urbem veniunt.* Cartul. de Saint-Père-de-Chartres, prolégomènes, p. CCXXVI.

(3) Dudo, *de Moribus et actis primorum Normanniæ ducum*; éd. Lair, p. 276 et suiv.

Jeufosse — mais, on sait que l'Epte limitait son domaine, et que la frontière du duché se trouvait à Giverny. D'autre part, on ne peut admettre qu'il se soit installé dans les marais de l'Epte. Il faut donc croire qu'on donnait le nom de Jeufosse à toute la rive entre Port-Villez et Bonnières.

Quand les seigneurs français se rendirent auprès du duc normand, ils passèrent sans aucun doute par La Roche-Guyon et Gasny, refaisant la route parcourue en 858 par les marins de Wéland et leur soixante barques.

A partir de ce moment le défilé de la Seine perd de son importance stratégique. Mantes d'un côté, Vernon de l'autre, défendent respectivement la terre française ou normande. Les guerres se font par terre et c'est la ligne de l'Epte dont les passages vont être fortifiés à Saint-Clair et à Gisors.

Ce travail était à peu près terminé lorsque mon confrère, M. Froment, m'a signalé une brochure intitulée : *Le pèlerinage de Notre-Dame de la Mer*, par l'abbé Duthois, curé de Bonnières, et *Notice sur le pèlerinage de N.-D. de la Mer* par l'abbé Amaury.

On mentionne dans ces opuscules un pèlerinage à une petite chapelle, dite N.-D. de la Mer ou de la Mère, où se rendent les paroissiens de Jeufosse et de Limetz, et cela en souvenir de la délivrance du pays, délivrance attribuée à Wéland.

De cette tradition locale je ne veux retenir qu'une considération, c'est que, depuis un temps plus ou moins éloigné, on a cru que le fait militaire, objet de notre étude, s'était accompli sous Jeufosse.



APPENDICE

A (p. 5)

EX VITA SANCTI FARONIS, EPISCOPI MELDENSIS, AUCTORE HILDEGARIO
EPISCOPO MELDENSIS, REGNANTE CAROLO CALVO.

D. Bouquet VII, 357

Tunc primum sulcantes Sequanam, dederunt stragem [Nortmanni] horrendam cœlo, hinc inde habitantibus circa eam : tandemque nullo resistente, applicuerunt multitudinem navium ad urbem Parisii ipsam. Quantum ibi attraxerit hoc regnum populum cum Rege Carolo suo nequicquam, terra eum vix sustinente, cœlumque sub pelle sua obumbrante, incertum nobis scire miramur numerum. Cumque non tantam audaciam in pectore concepissent Franci, ut utrasque partes fluminis bello obsedissent, consilium inierunt ad ruinam et ad interitum per omnia labentia sæcula, dato tributo copiosissimo terræ. Cum magna gloria reddiderunt eos opulentissimos omni abundantia auri et argenti mari, ad confusionem et ignominiam suorum.

Post hanc ingloriam hujus regni et improprium aliorum regnorum, venit decimus annus, qui iterum crudeliorem atque majorem multitudinem classium, regente eas gubernaculo Nortmannorum, dedit Sequanæ, mittente easdem mare.

..... Civitates vero quædam, turribus firmæ, non potuerunt Episcoporum suorum servare vitam.

..... Clarius autem atque potentior Princeps insignis, de nomine Ludovicus, Pastor Ecclesiæ S. Dionysii, quæ caput extollit super ceteras Ecclesias terrarum potentiâ dignitatis, et principatum omni honore sapientiæ ac religionis, impotens fuit ab eorum captivitate se observare. Cujus redemptione, ponderibus inestimabilibus auri et argenti ablata est omnis gloria et ornatus atque decor ab universis Ecclesiis regni, atque ipsa aurea Roma se spoliata suo decore aliquo modo sentit.

..... In tantum enim vero ira Dei concitata exarsit contra populum, ut nulla ratione quinque anni temporum scirent posse eos (Danos) superari. Circumsepti sunt namque a Carolo navigio mirabili, ac nunquam in nostris regnis simili viso, per revolutionem duo-

decim septimanarum, cum toto regni populo, in quadam insula Sequanæ, adjuncto etiam altero regno sibi Carolus, nepotis sui videlicet Lotharii. Nec ita etiam defecerunt a potentia suarum virium quam cœperant; sed invalidum duorum regnorum populum, cum suis regibus ab Insula dira fatigatione dimissum, captis omnibus navibus quibus obsidebantur, cum delusione pudentissima regni gentis Francorum, et retinet Insula eos victores.

B (p. 9)

EX GESTIS SANCTORUM ROTONENSIIUM

D. Bouquet, VII, 364

In tempore igitur Erispoë, Principis Britanniae, quidam Normannus Sidric, cum navibus centum quinque, occupavit fluvium Ligeris, et circumdedit castra aliorum paganorum, qui civitatem Namneticam depopulati fuerant et incenderant, et omnes regiones quæ erant prope et longe, tradentes omnia incendio: posueruntque castra sua in insula, quæ dicitur Betia. Cumque circumdasset eos navibus in gyro, ita ut non possent egredi vel ingredi, erantque omnes obsessi; statim misit Sidric nuntios ad Erispoë Principem Britanniae, ut veniret et irrueret ipse cum exercitu suo super adversarios suos, qui deleverant regiones suas, essentque uno animo et una voluntate, ut contererent et delerent eos a superficie terræ. Quod cum audisset Erispoë, confestim misit nuntios in universo regno suo, ut venirent cum armis suis, ferrentque præsidium Duci Normannorum, ut debellarent hostes et paganos, qui jam longo tempore irritaverant regiones et provincias Christianorum. Tunc Brittones celeriter a sedibus suis surrexerunt, et irruerunt super eos una cum Sidric et exercitu ejus, cœperuntque præliare, et castellum conterere, perieruntque ex eis plurima multitudo. In illo prælio vulneratus est Sidric, Comes Nortmannorum, factumque prælium a mane usque ad vesperum: nox prælium diremit, recesseruntque cuncti usque ad castra sua. Mane autem facto illi pagani, qui erant obsessi, pacem fecerunt, et dextras dederunt Sidric, Duci Nortmannorum, et aurum et argentum plurimum ei obtulerunt, foederatique sunt illo die; et recessit ab eis, Sequanam fluvium petens; ibique a Karolo, Francorum Rege, cum populo suo interfectus est. Cumque

Britones perrexissent ad tabernacula sua, Nortmanni qui fuerant obsessi, exstruxerunt naves suas, et præparaverunt ut venirent cum ira et indignatione reddere Britonibus malum, quod sibi intulerant, navali prælio. In illo ergo tempore barbari adscenderunt naves suas, egressi de fluvio Ligere, navigaverunt mare magnum, intraveruntque Visnoniæ fluvium cum centum tribus navibus, occupaveruntque ripam fluminis, castraque metati sunt pene duobus millibus a sancto Monasterio Rotonensi. Porro Monachi sancti Monasterii, ut phalangas navium viderunt, ilico Deum omnipotentem deprecati sunt ut dignaretur liberare sanctum locum suum a pollutionibus paganorum; essetque inlæsus, ne incendio cremaretur; et statim de loco sancto migraverunt...

L'auteur était un moine de Redon, contemporain.

C (p. 12)

EX LIBELLO DE MIRACULIS S. WANDREGISILI PRIMI FONTANELLENSIS
ABBATIS

D. Bouquet, VII, 358

Temporibus quo gravissima Danorum piratarum lues, Deo permittente, flagitiisque exigentibus nostris, Oceani litus infestum haberet, Galliarumque quaquaversum maxime adjacentes et contiguas fluvio Sequanæ misera cæde vastaret provincias, quod, retroactis temporibus, quando misericors Deus illius præcepta servante suo fuit cum populo, nequaquam factum audivimus, sed neque relegimus: anno videlicet inruptionis suæ in prædictum magnum fluvium Sequanæ decimo-octavo; ex quo vero Oceanum ingressi, piraticam exercere aggressi fuerant, quinquagesimo octavo, Regis autem præcellentissimi Caroli decimo-septimo, sanctissima ossa pique cineres præfati egregii Confessoris Christi, Wandregisili, ac S. Præsulis Ansberti, ob metum et conculcationem horum nefandorum gentilium, de Fontanellæ Monasterio propriis effossa sepulcris, ad ipsorum sanctorum prædium, quod dicitur Bladulfi-villa, deportata sunt.

P. 359. — Cum tantorum Sacerdotum Christi beatissima membra ad Ecclesiam S. Petri, quæ vicina est Emporio Quentovico, et ex

ditione eorumdem Sanctorum, a Monachis cum hymnis et laudibus deportarentur in ipsa vigilia Ascensionis Christi, quando Rogationum tertia dies a populis Christianis devote celebratur, venerunt eis obviam plebes innumeræ clericorum sive laïcorum cum sacris Evangeliiis, crucibusque ac cereis, seu cum reliquo apparatu Ecclesiarum. Facta sunt hæc omnia (1) V Idus Maii.

D (p. 14)

EX TRANSLATIONE SANCTORUM GEORGH, AURELIJ

D. Bouquet, VII, 354

Is etiam Bovo sæpe admirans referebat non huic dissimile factum. A cujus denique domo Sanctorum eductis corporibus, evenit, diem post quartum, ut ex Hludwici Bejwariorum Regis exercitu in eam intrarent, atque illam per aliquot dies ibidem commorantes inhumane vastarent. Ergo, licet merito hac spe frustratus, ad hoc idem Hludwicus a quibusdam Proceribus invitatus exierat, quatinus fratris sui domni Caroli contra Danos navali tunc classe in Sequana decertantis regnum usurpans invaderet : sed et victoriam, pro dolor ! veluti jam præ manibus susceptam, huiusmodi infelicissima visus est distulisse tyrannide. Nam Rege insalutato cum paucis in navi relicto, omnes ei subdole adhærentes discedunt, et præcis ejusdem navis funibus, ne Rex quolibet auxiliaretur præsidio, ad eundem Hludwicum, eum sibi Regem facientes, accedunt ; quod eis dignam in contumeliam cessit. Rex ergo divinitus liberatus, statim parvo, quem fides sibi retinuerat, exercitu collecto, fratrem a regno nobiliter expulit ; atque cum vivum capere posset, ei locum abeundi viscerabiliter indulsit ; suosque fugaces (cum in eis regali censura ulcisci potuerit) sublîmi collectione ad se revertentes, solita pietate recepit, sceptro potitus et regno...

(1) Anno proinde 858, quo Pascha in tertium Nonas Aprilis, Ascensio Domini in quartum Idus Maii incidebant : dies vero Dominica littera B. prædita erat. *Mabillonius*.

EX LIBRIS MIRACULORUM S. GERMANI EPISC. PARIS.
DE CAROLO CALVO

D. Bouq., VII, 351

Dignum ducimus, quod in sequentibus rythmo continetur, recolendum interserere miraculum. Nortmanni vero apud eumdem locum, qui dicitur Oscellus, in quadam Sequanæ insula residentes, Parisius sæpe, dum prorsus placebat, navali excursu veniebant. Redimebantur ergo omnia in circuitu vicina Monasteria, ne illorum sævitia impositis ignibus cremarentur. Studebantque præterea vicissim equis, quatenus aliquos nobilium gratiâ pecuniæ capere possent : unde veluti ex mitissimi viri domni Hludowici Abbatis redemptione non modicum et incomparabile adquirebant lucri negotium. Et quotiescumque tale quid agere disposuissent, dissimulabant se multis diebus ante nullatenus quoquam ire, ne cui illorum furtivus innotesceret adventus. Proinde decreverant mutua silentique consideratione Parisius, sive ad nostrum aliquando percurrere locum, omnesque ibidem sub malefida securitate commorantes insperate decipere. Restiterant siquidem in eodem Monasterio, qui ipsum custodirent, Fratres fere viginti : quibus matutinale, orto jam crepusculo, Paschalis sacrosanctæ festivitatis officium celebrantibus adsunt Nortmanni, qui Parasceves die equis adscensis iter arripuerant veniendi. Quos quidam nostrorum equites paullisper prævenientes, eorum eis quamvis sero malignum nuntiaverunt adventum. Illis autem non credentibus, sed magis laudibus divinis insistentibus, pagani sine mora insequentes venerunt, cunctosque, ut erant in Ecclesia, circumcinxere psallentes. Tunc, quod magnum fuit declinandi subsidium, clausis in eorum oculis Ecclesiæ portis, omnes sese in quæque latibula vel puteos immergentes absconderunt ; quo non ex omnibus, nisi unum equo fidentem, tanti Præsulis suffragantibus meritis, interficerent. Itaque fugientes ante conspectum ipsorum ibant : nec aliter inquam verissime, nisi ut quidam illorum ante enudatos etiam gladios, cum esset dies, inlæsi transirent. Quibus ita angelica administratione salvatis, interfectis prænuntiis, atque aliis in circuitu et in medio Monasterii ex familia plurimis, omnia, veluti spurcissimi invasores, quæque in Ecclesia vel extra invenerant diripientes, cum proventus exultatione, Cellario Fratrum igne supposito, reversi sunt.

E (p. 17)

OSCELLE

Les formes contemporaines du nom de l'île, objet de cette dissertation, sont :

In insulam dictam Oscellum (A. Bertin).

In insula quæ Oscellus dicitur (ibid.).

Le même nom est donné à l'île qui appartenait, au XI^e siècle, à l'abbaye de la Trinité de Rouen.

La forme française devrait être Osel et non Oscelle, orthographe qui a prévalu chez les traducteurs ; car nous ne connaissons pas de forme française ancienne de ce nom.

Quoi qu'en eût pensé l'abbé Le Beuf, *Oscellus* n'a pas de rapport avec le nom celtique *Ocelus*, *Ocelum*, Ussel, Uchel, etc.

On pourrait, plus vraisemblablement, en rapprocher les noms de lieu *Osca*, communs en Espagne, et le mot *Osca*, cité par Du Cange, comme signifiant *modus agri*.

Olcæ, villa quæ dicitur Olcæ ; dict. top. de la Vienne.

Oschera, Oscara-villa, Osches, dict. top. de la Meuse.

Orchadæ, Ourches, ibid.

Il existe, dans le département du Doubs, un lieu appelé Osselle, sur lequel mon savant confrère, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, a bien voulu me donner les indications suivantes relevées dans les Archives départementales :

Les formes anciennes sont *Osella* 1130. (Acey.). *Apud Osilam* 1138 (Chapitre Metropol.) *Eccl. Auree Selle* 1178, *Auriscelle* 1179 ; *Meior de Orsellas*, 1190, (Bellevaux) ; *villicus de Oscella*, XII^e s. (Buillon) *Aurisella* 1240 (S. Paul), *Osselles*, 1352, *Osselle* 1515.

Topographiquement, Osselle est située dans le delta ou presque de Besançon.

Par des raisons de méthode, nous n'avons pas voulu dans la dissertation qui précède, discuter les considérations d'ordre géographique mises en avant par nos devanciers. Nous tenons à les faire connaître ici pour permettre au lecteur d'en apprécier la valeur.

Comme nous l'avons dit, c'est D. Toussaint Du Plessis qui a le premier identifié *Oscellus* et Oissel (Seine-Inférieure). Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA HAUTE-NORMANDIE

T. II, *Le Vexin*, p. 273, 274

« L'île où nous venons de dire que les Normands s'étaient fortifiés a porté indifféremment les noms d'*Oscellus*, *Torulina*, *Turulmus*.

Le premier ne fait point de difficultés : Oissel est un village situé sur la rive droite de la Seine entre Rouen et le Pont-de-l'Arche ; il aura donné son nom à l'île dont nous parlons, qui en était voisine. M. de Valois dit qu'il a lu *Torulina* sur un titre de Robert II, duc de Normandie, et il explique ce mot par *Tourville*, autre village qui n'est séparé d'Oissel que par la rivière. Cette explication, toute juste qu'elle paraisse, demanderait peut-être qu'il y eut *Torvilla* dans le titre plutôt que *Torulina*. Pour moi, j'ai lu sur un autre titre de l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen, daté de l'an 1080, *insulam Oscelli, quæ et Turhulmus dicitur*. Or, quoiqu'il n'y ait pas grande différence entre *Turhulmus* ou *Turulmus*, si on le veut, et *Torulina*, cependant le nom de *ville*, dont celui de *Tourville* est composé, ne se trouve ni dans l'un ni dans l'autre. Si *Turulmus* s'était glissé sous la main du secrétaire ou du copiste pour *Curulmus* ou *Corulmus*, je ne ferais presque point difficulté de substituer ici le village de *Couronne*, c'est-à-dire du *Grand-Couronne* à celui de *Tourville*. *Couronne* est appelé *Corulmus* dans les plus anciens titres de la Collégiale de Saint-Claude-le-Vieux, à Rouen.

... « Il est vrai que du Grand-Couronne à Oissel le trajet par eau est bien long, et qu'il faut même pour cela traverser toute la ville de Rouen : mais aussi je ne place point l'île dont il s'agit vis-à-vis du Grand-Couronne, je la laisse près d'Oissel ; en supposant seulement, ce qui est très possible, que le Grand-Couronne fût un domaine considérable, et qu'Oissel fût une de ses dépendances : Il n'y a entre l'un et l'autre qu'une lieue de la forêt de Rouvrai à passer. Cela posé, l'île en question aurait pu être appelée indifféremment ou l'île d'Oissel, où l'île de Couronne.

M. de Valois, qui remarque qu'on lui a encore donné le nom de l'île de *Bedâne*, ajoute qu'elle ressemble en effet au *bec d'un âne*. Mais à une demi-lieue de Tourville, en remontant la rivière, il y a un château nommé *Bedâne* ; et, quelle que puisse être l'origine de ce mot, qui n'est peut-être, comme une infinité d'autres, qu'un nom de fantaisie, n'est-il pas plus naturel de penser que dans ces derniers temps on a donné à l'île même le nom du château à cause de sa proximité. »

Comme on le voit, le bénédictin D. Toussaint Du Plessis n'a pas une conviction bien arrêtée et il n'avait pas sérieusement étudié la question.

A. de Fréville est plus explicite dans son *Mémoire sur le Commerce maritime de Rouen*, t. 1^{er}, p. 44.

... « Enfin, dit-il, en 858 (les Normands) s'établissent dans une île du fleuve, où ils restent cinq ans. C'est cette île d'Oscelle, dont la position a si fort exercé la sagacité des érudits du XVIII^e siècle ;

sans doute parce qu'ils ne connaissaient pas la charte dans laquelle Gozelin d'Arques, fondateur, en l'année 1030, de la Sainte-Trinité-du-Mont-lez-Rouen, donna à ce monastère une île de la Seine, nommée Torhoulm ou Oscelle. »

Puis, en note, Fréville ajoute : « C'est actuellement l'île de Bedane. (V. le *Cartul. de la Sainte-Trinité-du-Mont*, publié par M. A. Deville, à la fin du *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 422). »

Notre confrère n'a pas cherché à prouver autrement que par le rapprochement des noms l'identité de son *Oscellus* avec celui des Annales Bertiniennes. De plus, nous allons voir que l'identification d'Oscelle avec une île de Bédane (?) souffre de grandes difficultés.

M. l'abbé Cochet a effleuré la question dans son *Répertoire Archéologique de France, département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen*, p. 336, v. Ossel.

« Au siècle dernier, et aussi un peu dans celui-ci, une question intéressante s'est élevée au sujet d'Oissel et de son île. Quelques savants ont cru y voir l'île d'*Oscelle* ou d'*Oscellus* mentionnée dans les auteurs du ix^e siècle comme une station très fréquentée par les pirates normands et où ils auraient hiverné, notamment en 851, 858, 861 et 863. La question fut soulevée, en 1744, par l'abbé Le Beuf devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le savant chanoine tenait pour Oscelle près de Bougival ; il trouva un contradicteur dans M. Bonamy, qui prit parti pour Oissel. L'abbé Le Beuf répondit et les choses en restèrent là. (Voy. *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell.-Lett.*, t. XX, p. 91-108, 109-133, 134-149). De nos jours, la question a été reprise par M. Auguste Le Prévost, qui tient aussi pour Oscelle près de Bougival. M. Depping, dans ses *Expéditions des Normands*, incline pour Oissel. En se reportant aux textes contemporains et à certains faits historiques, on peut opter pour Oissel. Loup de Ferrières semble indiquer l'île d'Ossel près de Meudon ».

Voici maintenant les mentions fournies par le *Cartulaire de l'Abbaye de la Trinité-du-Mont*, publié à la suite du *Cartulaire de Saint-Bertin*.

P. 432 ... *Insulam super alveum Sequanæ, quam dicunt nomine Torhulmum, alio quidem vocabulo Oscellum*. Acte de l'an 1030 (1).

P. 458... *Corbuzzo tradidit sanctæ Trinitati tractum unum, qui vocatur Osbernet* (2), *juxta insulam Turhulm*. S. d.

(1) *Insulam super alveum Sequanæ quam nominant Oyssellum* ; Gall. Christ., XI, instr. 10.

(2) Nous n'avons pas retrouvé Osbernet.

P. 462... *Quæ insula Oscelli vel Turhulmi dicitur...*
Prædictam insulam Oscelli quæ Torhulmus dicitur ⁽¹⁾.

S. d. Acte de Guillaume-le-Conquérant.

Ces textes du cartulaire prouvent qu'il existait aux environs de Rouen une île portant les deux noms de *Torhulme* et d'*Oscelle*.

Le texte, évidemment postérieur, cité par le *Gallia Christiana*, transforme Oscelle en Oyssel ; mais Oscelle du ^{ix}e siècle est une île et il n'y a pas d'apparence que le Oissel actuel ait jamais été une île.

M. L. Delisle, dans son *Cartulaire normand*, a cité deux actes d'où il résulte que Oissel, près Rouen, s'est appelé Oscelle.

V. 1120. *Henricus, rex Anglie, archiepiscopo Rothomagensi...*
Sciatis me reddidisse et concessisse Rollando d'Oissel terram suam d'Oissel...

« Cette charte de Henri I^{er}, dit M. L. Delisle, n'est pas le seul document qui nous atteste qu'Oissel était une résidence de nos anciens ducs. Une charte de Robert, comte de Mortain, en faveur de Marmoutiers, se termine ainsi : « *(Guillelmo), supradictisque principibus firmata fuit apud Oscellum, anno ab I. D., MLXXXII, die natalis sancti Johannis* ». (*Chartul. mon. Maj. Monast.*, I, 197. *Bibl. nat.*, mss. lat. 5441).

Cartul. norm., n° 2. *Mém. des Antiq. de Norm.*, XVI, deuxième partie, p. 2.

Voilà le nom d'*Oscellus* donné au ^{xi}e siècle à la ville actuelle de Oissel ; mais il résulte aussi de ce texte que cet *Oscellus* n'était pas une île.

De tout ce qui précède on peut induire :

1^o Qu'il y a eu une île, près de Rouen, appelée Oscelle, possession de l'abbaye de la Trinité-du-Mont ;

2^o Que la ville actuelle de Oissel a été appelée Oscelle ; mais, on ne saurait aujourd'hui identifier l'île avec la ville (*terra*), ni même exactement dire où était l'île.

Admettons même, que notre savant ami A. de Beaurepaire, nous donne cette identification dans son *Dictionnaire topographique* de la Seine-Inférieure, cet *Oscellus* ne saurait être considéré comme celui où les Normands se sont fortifiés en 856.

Le pays est plat et ne présente aucun élément de défense ; point de rivière, affluent de la Seine, grâce à laquelle on ait pu tourner la position des pirates assiégés.

Lorsque les Normands se sont établis dans ces quartiers, ils ont choisi Hasdang ou le Pont de l'Arche, d'où ils commandaient les rivières d'Eure et d'Andelle.

(1) « C'est actuellement l'île de Bédanne ». Fréville, *Hist. du commerce marit. de Rouen*, I. 44. Note de l'éditeur du Cartulaire.

Passons à l'opinion de l'abbé Le Beuf : *Mémoires de Littérature* tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XX, p. 91 et suiv. :

P. 185. — ... « Le voisinage de Paris a eu son *Oscellus*, de même que le voisinage de Rouen, le voisinage de Besançon, le Querci, l'Orléanois, l'Auxerrois et quelques autres pays avoient le leur. Il est resté des vestiges de celui d'auprès de Paris. L'ancienne dénomination du lieu dit Saint-Michel, village au-dessus de Bougival, et compris dans la paroisse de ce lieu, les titres de deux ou trois cens ans l'appellent *Hosceil*, que quelques-uns changent en celui d'*Hoscei*. De plus, ce nom étoit connu dans les titres de l'Abbaye de Saint-Denys dont j'ai eu communication. Par un de ces titres de l'an 1216, on apprend qu'entre les dépendances de la châellenie de Cormeilles étoit alors, un bois qui portoit le nom de bois d'*Hoscel*. Dix ans auparavant, c'est-à-dire en 1206, on se servoit du nom de *Perossel*, pour désigner ce que nous appelons aujourd'hui *Carrières-Saint-Denis*. Perossel avoit été formé du latin *Petra Oscelli*, ce qui signifioit la même chose que carrière d'Oscel. Au lieu d'Oscel on a substitué dans ces derniers temps le nom de l'abbaye même dont ce lieu dépend ; ce qui a achevé d'en faire perdre le souvenir. En 1220, un lieu situé au dessous de Roquencourt, vers Bougival, formoit une petite seigneurie qu'on appeloit Valoisel. *Oscellus* paroît donc avoir été le nom de la Montagne qui est au-dessus de Charlevanne, et qui s'est ensuite communiqué aux lieux circonvoisins à l'île qu'on voit au bas de cette hauteur, même à la péninsule contiguë, qui s'étend depuis Argenteuil, Cormeilles et la Frette jusqu'à Croissi ; de même qu'il s'étoit communiqué à une autre péninsule de la Seine qui s'étend depuis Oissel du pays Roumois et le village de *Couronne*, jusqu'au pont de Rouen. Dans ces deux péninsules la rivière est environnée par les hauteurs ; c'est ce qui s'accorde avec l'étymologie d'Ouchel que je tiens d'un de nos confrères très versé dans la connoissance des dialectes celtiques^(k), et que j'ai lûe depuis dans la nouvelle description de la Haute-Normandie.

(k) Uchel, *mons altus, sublimis, eminens.*
Uch. *altior, sublimior.*

Il est trop aisé de voir combien étoient incertaines les idées de l'abbé Le Beuf sur les lieux avec lesquels il voulait identifier l'*Oscellus* du ix^e siècle.

C'est tantôt sur la rive gauche, Hoscel (Saint-Michel près Marly), tantôt Valoisel, près Roquencourt, tantôt Pérossel ou Carrières-Saint-Denis.

En fait, il n'y a pas même d'identification de noms sérieusement établie.

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit à propos de Oissel, que la position de Bougival ne permet pas d'appliquer les textes relatifs au siège de 858 ; le seul affluent en aval est l'Oise, que le chroniqueur n'aurait pas appelé *Tellas* et qui aurait emmené es Normands loin de l'île qu'ils voulaient cerner.

En résumé, *Oscellus* paraît avoir été un nom assez commun dans la Seine, comme celui de Grande-Ile, île aux Bœufs, etc. Ce nom se sera perdu avec le temps et peut-être, comme nous l'avons dit, à cause des changements que le courant de la Seine a pu occasionner dans ces parages, en divisant ou en réunissant ces îlots.

JEUFOSSE

Le Dictionnaire des Postes présente les noms de :

1^o Jeufosse (Seine-et-Oise), arrondissement de Mantes, canton de Bonnières ;

2^o Jeufosse (Eure), commune de Saint-Aubin, sur Gaillon, arrondissement de Louviers, canton de Gaillon ;

3^o Geufosse (Calvados), arrondissement de Bayeux, canton d'Isigny ;

4^o Geffosses (Manche), arrondissement de Coutances, canton de Lessay.

Le mot « fosse » se trouve dans beaucoup d'autres noms de lieu, comme Rougefosse.

On le trouve dans Du Cange expliqué par « *caverna, sepulcrum, agger qui e terra quam fodiendo eruerunt, comperitus est ; castra vallo et fossis circumducta.* »

Dans un document récemment publié, on trouve : « maintes roches et maintes fosses e mainz chasteus conquis » (1).

Jusqu'au xvii^e siècle, on appelait château fossoyé, la demeure seigneuriale susceptible de défense.

Le mot fosse a signifié encore la partie la plus profonde d'une rivière, comme le quai de la Fosse, à Nantes.

Néanmoins, dans l'espèce, il faut s'en tenir au sens de fortification.

Les formes anciennes sont : pour *Jeufosse*, h. de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), *Ginotis Fossa*, xii^e siècle ; *Govoti Fossa*, 1375 ; *Gieufosse*, 1422 ; *Geffoce* et *Goefosse*, 1473. *Dict. top. du départ. de l'Eure, Gevoldi Fossa.*

Dans son *Étude scientifique et archéologique sur les rives et l'embouchure de la Seine*, M. Aug. Lévy, rééditant une opinion ancienne, place Jeufosse à Graville, près du Havre. On nous dispensera de discuter cette opinion.

(1) Bourdillon, Tote l'*Histoire de France*, p. 58. Londres, 1897.



LA DAME DES TOURAILLES ⁽¹⁾

Vieille en son vieux logis, la dame des Tourailles,
Par une nuit d'avril, sent frémir ses entrailles.
Elle est veuve. De qui ? d'un héros aguerri
Sans doute, mais surtout bon père et bon mari,
Qui, plus jaloux encor d'aimer que de combattre,
Fit souche de garçons.

Ils en eurent vingt-quatre.

Ayant mis les petits au sentier de l'honneur
Et son devoir rempli, le mâle et doux seigneur
Se coucha dans la tombe et dormit sous la lame.
La mère est toujours droite et verte, mais la dame
Sent approcher la Mort et voudrait embrasser
Ses vingt-quatre garçons avant de trépasser.
Où sont-ils ? Dieu le sait et leurs saints les conservent.
Le Roi doit le savoir aussi puisqu'ils le servent ;
La Dame au Roi de France écrivit sans façons :
« Sire, renvoyez-moi mes vingt-quatre garçons. »

Qui régnait en ce temps ? La légende l'ignore.
Le nom du Roi n'était peut-être pas sonore,
Les plus exacts souvent font le moins parler d'eux ;
Je n'en sais rien non plus, mais nous savons tous deux,
Le chroniqueur et moi, qu'à la Saint-Jean suivante
Les chiens par les chemins aboyaient d'épouvante
En voyant chevaucher à travers les halliers
Et reluire au soleil vingt-quatre cavaliers

(1) Voir le compte rendu de l'excursion de la Roche-Guyon, p. 5.

(Extrait des *Poésies complètes* de Gustave Le Vavas seur. — Alphonse Lemerre, éditeur, 27-31, Paris, passage Choiseul ; 1889).

Qui, tout en cliquetant dans leurs cottes de mailles,
Galopèrent, galopèrent vers le pont des Tourailles;
Ceux-ci montaient d'aval, ceux-là tombaient d'amont,
Les uns quittaient la plaine et les autres le mont,
Mais sans qu'un seul eût pris le pas, le trot ou l'amble,
Au galop les vingt-quatre arrivèrent ensemble
Sur le pont.

La légende admet comme certain
Qu'il devait être alors six heures du matin.
Les chevaux s'ébrouaient, secouant leurs crinières,
Et les frères de loin reconnaissaient leurs frères :
Jean ! Olivier ! Raoul ! Guy ! Nicolas ! Robert !
Jacques ! Foulques ! Renaud ! Marc ! Enguerrand ! Gilbert !
Roger ! Geoffroy ! Roland ! Richard ! Thomas ! Jérôme !
Philippe ! Siméon ! Hugues ! Bertrand ! Guillaume !
Et Benjamin ? où donc est Benjamin ?

« Présent. »

Le puîné des vingt-quatre était le moins pesant,
Mais le plus élégant ; il avait l'air d'un prince.
Ses frères le trouvaient gentil, mais un peu mince.
Il n'avait que six pieds, le petit Benjamin ?
Et ses aînés, l'ayant tous mené par la main,
Le regardaient un peu comme une demoiselle.

« Ça, dit le frère aîné se tournant sur sa selle,
Nous sommes au complet ; nous nous embrasserons
Tantôt et puis après nous nous reposerons
Comme gens à cheval depuis la Pentecôte.
En attendant, montons tous doucement la côte :
Si la mère dormait !... ne la réveillons pas. »

Les vingt-quatre chevaux montent au petit pas.
De leurs sabots muets ils pétrissent la roche.
Ils vont, mâchant le mors que la bride rapproche
De leur puissant poitrail ; apaisés un moment,
Ils retiennent leur souffle et leur hennissement.

Elle ne dormait pas, la vieille bonne mère,
Dans le fond de son cœur pendant la nuit entière
Elle avait entendu galoper... tout d'abord
Doucement... doucement... puis plus fort... puis plus fort !
Vers l'aurore elle dit, comme sortant d'un rêve :
« Les voici ! Je les sens qui viennent... Qu'on me lève !... »

Donnez-moi mes habits de noces... parez-moi
De votre mieux... Dieu soit loué !... Vive le Roi !
Non, pas de voile blanc ; mon grand voile de veuve !
Sellez ma jument noire avec sa selle neuve...
A boire !... mon hanap d'argent et du vin vieux
Jusqu'au bord, c'est le fard qui convient aux aïeux
Et leur met sur la joue une rose éphémère.
Je veux que de bon cœur ils embrassent leur mère.

La bonne dame vit ses vingt-quatre garçons,
Qui montaient bien en selle et droits sur leurs arçons,
Chevauchant quatre à quatre et les aînés en tête ;
Le soleil du bon Dieu s'était mis de la fête.
La mère s'avança, glorieuse ; son œil
Resplendit d'un rayon de tendresse et d'orgueil
Et n'y pouvant tenir, elle dit :

« Les beaux hommes ! »

Les fils ne disaient rien, mais pensaient sous leurs heaumes :
« Notre mère vaut bien la Reine, en vérité ! »
Et saisis de respect, d'amour et de fierté,
Ils saluèrent tous et mirent pied à terre.
L'aîné, géant parmi les géants, prit sa mère
Dans ses bras et longtemps, silencieusement,
L'étreignit dans un fort et doux embrassement ;
Puis, chacun à son tour, ils firent tous de même
Depuis le fils aîné jusqu'au vingt-quatrième.
Alors on vit pâlir la mère ; elle sentait
Son cœur fondre et la vie, hélas ! qui la quittait.
« Benjamin a, je crois, la mine encor plus fière
Que les autres, je veux l'embrasser la première, »
Dit-elle, puis, faisant un effort surhumain,
Elle jeta ses bras au col de Benjamin.

« Ah ! disait Benjamin, comme ma mère est forte
Encore ! Elle vivra cent ans. »

Elle était morte.

Le fils, tout à son rêve et ne comprenant pas,
Souriait au cadavre endormi dans ses bras ;
La morte semblait vivre et sa lèvre incolore
Au fils qui l'étreignait semblait sourire encore.

Quand Benjamin vit clair, il faillit un moment ;
Il sentit dans son cœur un grand tressaillement,
Mais il resta debout, muet, et de sa mère
Dans un baiser suprême il ferma la paupière,
Tandis que les aînés, tombés à deux genoux,
Se signaient en disant : « Mère, priez pour nous ! »

C'est ainsi que mourut la Dame des Tourailles.
Tout le long de la côte, au jour des funérailles,
Descendit lentement le funèbre convoi,
Tel qu'on n'en fit jamais à la veuve d'un roi :
D'abord la croix d'argent, puis la bannière noire,
Les prêtres revêtus de leurs chapes de moire,
Puis les riches en pleurs et les pauvres en deuil,
Puis vingt-quatre géants entourant le cercueil.
Fils pieux, héritiers de l'âme maternelle,
Ils portaient vaillamment à la paix éternelle
Celle qui les avait enfantés aux combats
De la vie et, comme elle, ils ne se courbaient pas
Sous le faix ; ils prenaient la châsse de la morte
Tour à tour, quatre à quatre, humble et royale escorte :
Les autres la suivaient, des cierges à la main.
Ils pleuraient en silence, excepté Benjamin
Qui sanglotait. L'aîné mordait sa barbe grise
Et fronçait le sourcil.

Quand on fut à l'église,
Autour du catafalque ils se rangèrent tous
En cercle et jusqu'au bout restèrent à genoux.
Leurs larmes ruisselaient et tombaient goutte à goutte
Sur le pavé, pendant la messe. Après l'absoute,
On les vit se lever tous ensemble à la fois,
Et faire en se levant un grand signe de croix.
Rentrés après l'office au logis ils pleurèrent
Pendant une semaine, et puis se séparèrent...

« Mes frères, dit l'aîné, vous allez comme moi
De nouveau chevaucher au service du Roi.
Dispersés au hasard des camps et des batailles,
Qui sait si l'un de nous reverra les Tourailles ?
Frères, l'oubli vient vite. Au détour du chemin
Où notre mère est morte aux bras de Benjamin,
Je voudrais que l'on fit bâtir une chapelle ;
Certes l'événement vaut bien qu'on le rappelle. »

Ils répondirent tous : « Nous le voulons aussi. »

— Pour moi, dit Benjamin, je veux mourir ici.

Y mourut-il ? On peut en douter ou le croire.
Le temps a balayé la légende et l'histoire,
Mais la vieille chapelle est encore debout ;
On y vient dans les jours de frairie et surtout
Dans les heures de deuil, d'angoisse et de souffrance.
Ici la Vierge a nom Dame de Recouvrance
Et le patron du lieu s'appelle Saint-Martin,
On y prie en patois plus souvent qu'en latin.
Au temps où l'on croyait en mariant ses filles,
Que le bon Dieu bénit les nombreuses familles,
Les femmes s'y rendaient avec simplicité
Pour implorer le don de la fécondité.
Sans y chercher malice et sans peur des risées,
Les hommes y venaient avec leurs épousées
Et parfois, du passé méditant les leçons,
Ils songeaient à la dame aux vingt-quatre garçons.
Aujourd'hui ceux qui vont y faire leur prière
Ne savent rien, sinon que l'image de pierre
A de l'expérience et comprend les chagrins
Que viennent lui conter les pauvres pèlerins.
Ils s'inquiètent peu des histoires anciennes,
A leurs besoins présents appliquent leurs antiennes
Et, venus confiants, retournent consolés.
Les savants hantent peu ces rochers isolés.
D'ailleurs qu'apprendraient-ils ? A peine quelque vieille,
Echo faible et rêveur du passé qui sommeille,
Dit-elle, entrevoyant parmi ses oraisons
Le spectre pâle et doux des anciens horizons
Qui dore d'un reflet la rouille des murailles :
— C'est ici que mourut la Dame des Tourailles.





M^{GR} P.-M. COTTRET

ÉVÊQUE DE BEAUVAIS

M le Président de la Société du Vexin, lors d'une conférence faite à Argenteuil, et dans laquelle il rappelait le passé du pays, avait, en énumérant les personnages qui l'ont particulièrement honoré par leur existence, mentionné M^{sr} Cottret. Je lui promis, à ce moment, de donner, dans le Bulletin, quelques détails au sujet d'une carrière à laquelle me rattachent des souvenirs bien chers. Je m'acquitte de ma promesse dont l'accomplissement a été retardé par diverses circonstances.

Pierre-Marie COTTRET était né à Argenteuil, le 8 mars 1768, d'une honorable famille de petits propriétaires vigneron. Il commença ses études à Paris, au Collège de Navarre, pour les continuer, peu après, à la Communauté de Sainte-Barbe qui a été, à cette époque notamment, une pépinière d'hommes très distingués et dont le Collège municipal Rollin tire son origine.

En 1785, le jeune Pierre Cottret, ses humanités terminées, entra au séminaire Saint-Louis de Paris : les succès qu'il y obtint lui firent confier, quatre ans après, dans l'établissement, les fonctions de maître de conférences. Sa vocation ecclésiastique datant de l'enfance ne fut pas ébranlée par la Révolution qui s'avancait à grands pas. Appelé à la prêtrise, en vertu de dispenses d'âge, il fut ordonné à un moment où déjà la loi relative au serment constitutionnel avait désorganisé le clergé du diocèse et l'ordination dût se faire clandestinement au Collège de Navarre. Ne voulant pas se soumettre aux conditions nouvelles qui menaient à un schisme,

M. Cottret se retira dans les provinces qui forment actuellement la Belgique et où il retrouvait encore la langue et les habitudes de la France. Il fut attaché, comme chapelain, à la cathédrale de Gand. L'occupation du pays par les armées françaises l'obligea bientôt à gagner les rives du Rhin. Après avoir séjourné dans diverses villes, il s'établit à Arolsen, dans la principauté de Waldeck, puis à Francfort-sur-le-Mein, mettant à profit son séjour pour étudier la langue et la littérature allemandes. En 1800, l'apaisement qui s'était produit en France lui permit de revoir son pays. Il s'était fixé d'abord à Paris, où de nombreuses relations littéraires lui créèrent une situation des plus agréables assurée par une importante coopération à la *Gazette de France*, mais quand, en 1802, le Concordat eut rétabli le culte catholique, il considéra comme un devoir de prendre sa place dans le clergé en voie d'organisation du nouveau diocèse de Versailles, auquel se rattachait Argenteuil. Il alla se mettre à la disposition de l'évêque, M^{re} Charrier de la Roche, qui le nomma desservant à Sannois. Il passa de là à la cure de Boissy-Saint-Léger. Dans les deux postes il s'adonna avec le plus entier dévouement à la tâche qui lui avait été confiée, mais bientôt il dut se rendre compte qu'il servirait mieux les intérêts de la religion en reprenant sa voie première. Cédant à d'incessantes sollicitations, il retourna dans la capitale en 1807. Devenu le principal rédacteur de la *Gazette de France*, il y fit preuve de talent et de courage. Châteaubriand, par son intervention, trouva dans le journal un appui soutenu et énergique à un moment où la publication des *Martyrs* avait motivé de vives attaques dans une feuille inspirée par le Gouvernement impérial.

En 1809, M. Cottret fut nommé professeur suppléant à la Faculté de théologie de Paris et chargé, à ce titre, de la chaire d'écriture sainte, puis de la chaire d'histoire et de discipline ecclésiastique ; en 1811, il fut nommé titulaire de cette dernière chaire qu'il conserva jusqu'en 1825. La même année, il fut nommé chanoine honoraire et vice-promoteur du diocèse de Paris ; en 1812, il fut nommé chanoine titulaire et chargé de la direction du petit séminaire du diocèse, le séminaire Saint-Nicolas. Au cours de cette direction il traversa, vers le moment de la chute de l'Empire, une phase difficile au milieu des embarras administratifs qui étaient la conséquence des événements politiques. Les subventions publiques faisant momentanément défaut, le supérieur répondit généreusement sur sa fortune personnelle pour les dépenses courantes afin d'assurer la continuation des études. M. Cottret quitta le petit séminaire l'année suivante.

Lorsqu'en 1818, l'abbé Nicole et d'autres anciens élèves de la communauté de Sainte-Barbe cherchèrent à donner une impulsion

nouvelle à l'organisation de leur ancienne maison qu'ils avaient relevée, l'abbé Cottret prêta un concours actif à ce projet et eut, quelque temps, avec le titre de supérieur, une part prépondérante dans la direction de l'établissement. Là, comme au petit séminaire, son administration laissa les plus sympathiques souvenirs.

M. Cottret avait été nommé vicaire général honoraire des deux diocèses de Toulouse et de Coutances dont les chefs, le cardinal de Clermont-Tonnerre et M^{sr} du Pont de Poursat avaient pour lui une ancienne et vive affection : en 1823, le cardinal l'emmena, comme conclaviste, à Rome, où il se rendait pour l'élection du successeur du pape Pie VII. M^{sr} de Clermont-Tonnerre appréciait beaucoup la collaboration de M. Cottret ; elle eut sa large part dans une célèbre lettre pastorale rédigée pendant le conclave et qui fit quelque peu événement.

Dès les premiers temps de son pontificat, le nouveau pape Léon XII, d'accord avec le Gouvernement français, nomma l'abbé Cottret évêque de Caryste *in partibus infidelium* ; il fut sacré à Paris, le 29 juin 1824, par l'archevêque M^{sr} de Quélen. En 1825, sur la présentation du cardinal prince de Croy, grand aumônier de France, il fut nommé chanoine du premier ordre du chapitre royal de Saint-Denis. Les chanoines de Saint-Denis n'étant pas assujettis à résidence, M. Cottret avait, en sa situation nouvelle, des loisirs qu'il employa laborieusement à Paris, sa demeure d'hiver, et dans sa propriété de Triel, où il séjournait pendant la belle saison ; il y poursuivit les travaux personnels qu'il avait toujours associés à ceux de ses fonctions. En même temps, il se faisait un devoir de donner son concours épiscopal sur les points où il pouvait être utile par suite d'empêchement de l'évêque ou de vacance du siège. Les diocèses de Sens, de Paris, de Versailles, de Rouen, d'Évreux, de Coutances le virent tour à tour, et aussi celui de Beauvais qui bientôt devait être le sien. Il avait résisté beaucoup à assumer la lourde responsabilité d'une administration diocésaine, mais elle finit par lui apparaître comme un devoir, scrupule le prenant d'avoir indéfiniment le caractère et, en grande partie, les avantages de l'épiscopat sans en avoir toutes les charges ordinaires. Appelé, dans les derniers jours de l'année 1837, à remplacer M^{sr} Lemercier, démissionnaire, il prit possession du siège de Beauvais le 8 avril 1838. On le vit, malgré son âge avancé, se livrer avec une ardeur infatigable à l'exercice de son ministère, parcourant, sans se lasser, les diverses parties du pays soumis à sa juridiction, les campagnes comme les villes, apportant en même temps tous ses soins aux détails de l'administration du diocèse, aux travaux et aux œuvres qui pouvaient lui être utiles, présidant aux retraites du clergé et s'y entretenant avec ses prêtres des intérêts sacrés qui leur étaient

confiés, adressant directement aux fidèles de touchantes instructions dans la chaire et par voie de mandements, prenant de sages mesures pour la conservation des monuments religieux et la recherche des documents relatifs à l'histoire diocésaine, faisant écrire cette histoire par l'un de ses vicaires généraux, l'abbé Delettre.

Parmi les œuvres auxquelles M^{sr} Cottret s'attacha le plus il en est une qui mérite mention spéciale, et qu'il y a lieu de faire ressortir, la création d'une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes. Il avait acheté, de ses deniers, avec le concours de généreux donateurs, un immeuble à Compiègne et l'œuvre approchait de sa réalisation quand un coup subit vint arrêter une carrière si remplie mais si abondante encore en promesses.

A la fin de l'année 1841, le jour de la fête de la Toussaint, M^{sr} Cottret porta la parole dans la cathédrale de Beauvais en présence de l'évêque d'Amiens, M^{sr} Miolland, venu pour le visiter, et d'un nombreux clergé. Son discours dans lequel, s'inspirant de la solennité du jour, il entretenait ses auditeurs des destinées immortelles, fut l'adieu du pasteur à son troupeau. A la suite d'une blessure légère et en apparence insignifiante, un mal déjà ancien, mais tout à fait latent, se manifesta violemment. Les symptômes alarmants se multiplièrent. Averti du danger, le prélat ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Après avoir reçu les Sacraments de l'Eglise, il bénit son Chapitre et les membres du clergé réunis autour de son lit de souffrances, leur recommanda la paix, l'union, la charité, puis s'éteignit plein de calme, de sérénité et de confiance dans la miséricorde divine.

M^{sr} Cottret a laissé la réputation d'un prélat pieux et zélé, d'un savant théologien, d'un orateur facile et pur, d'un écrivain distingué en même temps que d'un ami dévoué, d'un homme d'un commerce sûr et plein de charmes. On peut citer de lui un certain nombre de publications : *Discours prononcé à Notre-Dame de Paris pour l'anniversaire du couronnement de l'Empereur et de la bataille d'Austerlitz*, 1810 ; — deux éditions de la *Déclaration faite dans l'Assemblée du clergé de 1682*, 1811 et 1817 ; — *Considérations sur l'état de la religion catholique en France et les moyens de la rétablir*, 1815 ; — *Lettres d'un vicaire général sur le nouveau bréviaire de Paris*, 1822 ; — *Discours sur la Religion considérée comme une nécessité de la société*, 1823 ; — *Lettre au comte de Montlosier en réponse à son mémoire à consulter*, 1826 ; — *Panegyrique de Saint-Vincent de Paul*, 1830 ; — *Défense de la religion catholique contre les « quelques mots » de M. Henry Pyt, ministre de l'évangile, adressée à l'abbé Guyon au sujet d'une conférence théologique*, 1835 ; — *Notice sur M^{sr} Pierre du Pont de Poursat, évêque de Coutances*, 1835 ; — *Neuvaine de la Bienheureuse Marie*

de l'Incarnation, 1838, enfin plusieurs *Mandements* et *Lettres pastorales* (1838-1841). Ses nombreuses communications aux journaux et autres recueils périodiques, la *GAZETTE DE FRANCE*, les *TABLETTES DU CLERGÉ*, l'*UNION ECCLÉSIASTIQUE*, le *JOURNAL DES VILLES ET DES CAMPAGNES* forment un ensemble d'une sérieuse importance. M^{sr} Cottret a, en outre, laissé en manuscrit des discours et sermons, des fragments de ses cours à la Faculté de théologie de Paris, un travail rédigé au sujet des premières conférences du père Lacordaire à Notre-Dame de Paris, un catéchisme à l'usage du diocèse de Beauvais, des traductions d'ouvrages de Wieland, faites pendant le séjour en Allemagne, enfin une sorte d'autobiographie qu'on avait demandée au prélat dans les derniers temps de sa vie et où il a donné, principalement sur les commencements de sa carrière, des détails très intéressants.

CH. TRANCHANT.





DESCRIPTION ET HISTOIRE des Châteaux D'ARTIE-LA-VILLE⁽¹⁾

Par LÉON PLANCOUARD

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique

Membre titulaire de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin

AVANT-PROPOS

LES touristes amis des beaux sites, lorsqu'ils se rendent de Magny à Mantes en passant par Charmont, rencontrent, à l'entrée d'Artie, à gauche, une ferme antique : c'est le vieux manoir d'Artie, encore appelé le fief de Flumesnil ; en face, la ruelle Bailly conduisait à la Maladrerie de Saint-Thomas. Montrons dans ce pittoresque pays jusqu'à la place ; à côté de l'église ^xⁱ^e siècle, on remarque une cour commune, dite du vieux presbytère, avec ses neuf maisons ^{xv}ⁱ^e siècle, ayant leurs escaliers monolithes, desservant le premier étage à l'extérieur ; par derrière,

(1) Ce mémoire a été communiqué au nom de la Commission départementale des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, à la séance du mercredi soir 8 avril 1896. Sur la proposition de M. Longnon, le 31 juillet 1896, M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, exprimait « le désir de voir ce travail publié dans un des *Bulletins* ou *Mémoires* de l'une des Sociétés savantes de Seine-et-Oise. »

à l'endroit où s'élève aujourd'hui la Mairie, le fief de la Motte ou la ferme des Ursulines de Gisors, en face la maison du four à ban, puis la ruelle de Robus qui, par un long circuit autour de la butte d'Artie, dite des Morets, vient rejoindre le chemin que nous avons laissé à l'église. Voilà le vieil Artie placé sous la protection des remparts du château des Tournelles ; au xv^e siècle, le village qui s'étendait au nord-ouest jusqu'au moulin à vent, par le fond de Vignette, s'est étagé au delà de l'enceinte, à droite et à gauche du grand chemin de Magny.

A partir de l'église d'Artie, escaladons le promontoire, soit par la sente de la Croix-Dance, dans laquelle deux cavaliers ont de la peine à marcher de front, ou par deux petits sentiers dont l'un débouche sur la ruelle de Robus, l'autre sur la Feuge, l'ascension sera longue, mais, arrivé au sommet du coteau, il sera loisible au promeneur de s'écrier :

Ah ! le joli spectacle !

Oui, du haut du mamelon, où croissent quantité de plantes odoriférantes au milieu des arbustes plantés en 1781 par la duchesse d'Enville, on a une vue ravissante sur le pays d'Artie, montrant les étages successifs de ses maisons entourées de coquets jardinets, car Artie tout entier, légèrement accidenté, est un agréable mélange de prés et de champs cultivés.

Tout autour, la vue ne rencontre que des ruines ; à droite, la butte où s'élevait, au temps jadis, le gibet seigneurial, puis les restes de la Croix-Dance. A cent mètres de ces restes, un carré retranché d'environ 2,000 mètres carrés, domine le sol du Chemin-d'Enfer et les champs avoisinants. C'est là que se trouvait la station d'Artie, fortifiée à l'époque romaine. Combien sont passés à côté de ce carré sans se douter que là se trouvent des vestiges parlant de l'événement le plus considérable qui ait secoué notre pays, bouleversé nos destinées : la conquête romaine qui arrêta notre libre développement ! Puis, dans un coin très pittoresque, le domaine de la Feuge ; en face, non loin de la Tuilerie, les fours des potiers romains. Laissons à gauche les restes de la forêt royale d'Artie et la rampe que forme, avant d'arriver à Drocourt, la route de Magny à Mantes ⁽¹⁾ : au sud-ouest, le regard s'arrête sur la colline d'Aincourt

(1) Nous lisons dans la *Chronique de Mantes* : Depuis Arthies jusqu'à Mantes, le vieux chemin de Beauvais, transformé aujourd'hui par endroits en un chemin de culture de 4 mètres de large grossièrement empierré, traverse, sur la commune d'Arthies, le champier du bois Pernet ou, plus communément, le champier. Là, dans un emplacement contigu au chemin, presque à la surface du sol, on rencontre un béton solide, composé de pierres, de tuiles pilées et de chaux formant une épaisseur d'environ trente centimètres. On y a encore découvert des monnaies, des fers de lance et différents objets.

où s'étagent de belles maisons de campagne et la ferme qui présente encore un grand air avec ses peintures murales du ^{xiii}^e siècle, dont la majeure partie a disparu il y a vingt ans sous le badigeon ; dans le lointain et dominé par la forêt de Lyons, les débris d'une opulence passée : l'abbaye du Trésor, les bois du moulin d'Hauteverne, dominés par le château du Chenay d'Écos ; plus près, le château inachevé de Maudétour avec ses jardins à la Le Nôtre et, en ligne droite, le château fort de la Bretèche avec ses deux tourelles à barbicanes, ses puits et souterrains fort curieux. Par le cimetière gallo-romain de Maudétour, on aperçoit les ruines du château Bicêtre, dit des deux seigneuries, sur la paroisse de Saint-Pierre aux deux neufs, *alias* Genainville ; ce château Bicêtre, dont le plan était en fer à cheval, a perdu son donjon carré qui se trouvait au lieu dit actuel « la Cour » peu avant la Révolution ; ses belles caves cintrées communiquent avec la Bretèche. La vue, après avoir plané sur une vaste étendue de terres cultivées, s'arrête à Mézières et son antique cimetière abandonné à l'agriculteur depuis longtemps. Ce nom de Mézières nous rappelle la maceria romaine qu'on y trouve en grande quantité ; à l'origine, la mézière était employée, comme du temps de Charlemagne, à la clôture des cours ; au moyen âge, la mézière désignait un fort ; c'est bien le cas pour ce petit hameau de la paroisse de Maudétour.

De gauche à droite, dans un grand arc,

Vêtheuil et Saint-Gervais aux ravissants portiques,
Villers, Montreuil, Artie aux vestiges gothiques.

Magny, dominé par le mont Javoult, qui a l'air de se perdre à l'horizon et au pied duquel s'estompent, au nord-est, les collines boisées de Serans et celles, couvertes de bruyères et de genêts, du Ronne ; dans le lointain, à six lieues, une petite éclaircie laisse voir, à l'est, Saint-Maclou de Pontoise ; à quelques pas : Courdimanche, la ville de Gargantua. A l'extrémité du vaste horizon qui se développe à la vue par 45 kilomètres, Paris se montre derrière une série de petits monticules ; plus au sud, la Seine à Meulan semble baigner les restes de la forêt d'Artie.

A notre gauche, franchement à l'est, à travers les arbres qui couronnent la crête « de la futaie », un mamelon de forme arrondie se dresse, dominant pittoresquement une plaine très fertile ; il porte à son sommet une église à clocher en batière ^{xiii}^e siècle ; c'est Cléry, un des points les plus intéressants de la contrée, forteresse féodale construite avec toute la tactique dont on disposait aux ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles et dont le donjon, qui présentait le même plan que celui de Montfort-l'Amaury, a été détruit en 1848 ; du parc morcelé ont surgi, en 1880, trois fermes. Si l'on prend le

chemin qui vient en ligne droite de Cléry sur Artie, appelé depuis le moyen âge « chemin des Bouviers », avant de couper celui « des Porcherons », près de la Croix de Charmont, jetons un coup d'œil sur la motte qui portait un autre château, Bicêtre, près de l'extrémité du parc du Plessis-le-Veneur. Le Plessis très ancien endroit fortifié de palissades. Dans cette plaine qui conserve le souvenir des chevauchées d'Henry IV et de Gabrielle d'Estrées, un village, c'est Vi, qui fut jadis une ville de 1,200 habitants, mal pavée, mal entretenue, à tel point que le roi vert galant revenant — rapporte la tradition — de coucher au château du Bâtiment, à Cléry, l'aurait surnommé : le Joli-Village. Dans ces parages, au pied de Cléry, se dressent, dans un petit lieu plein d'agrément, les ruines encore imposantes du Cabin, dit le Perchay-en-Vallée, décorées avec tout le goût de la Renaissance, et à quelques kilomètres les restes des châteaux de Rueil-Seraincourt.

Arrêtons là notre excursion à vol d'oiseau, car on ne compte plus les substructions de châteaux disparus dans cette région du Vexin français.

De là l'intérêt qui s'attache à ces monuments si multipliés sur notre sol, mais qui, devenus inutiles, et ne présentant qu'un intérêt historique médiocre, sont partout condamnés à un trop rapide anéantissement. Il est important de les étudier avec soin avant leur disparition, car on peut espérer, en les connaissant mieux, de comprendre plus complètement les mœurs des rudes batailleurs qui les ont construits ; en constatant leur répartition dans les provinces, d'éclaircir la géographie féodale ; enfin, en comparant les détails de leur architecture, de parvenir à déterminer l'époque de leur construction et les progrès accomplis par chaque siècle et par chaque days dans l'art de la fortification. ⁽¹⁾

(1) Comte A. de Dion : Note sur les progrès de l'architecture sous le règne de Philippe-Auguste.

PREMIÈRE PARTIE

« Le Porprisium de Archia »

OU LE

MANOIR, MAISON et HOSTEL DES TOURNELLES

Avant de descendre du mamelon qui domine Artie, sous nos pieds, des ruines informes drapées de lierre s'écroulent peu à peu.

C'est là qu'au ^{xiii}^e siècle s'élevait la maison forte des Tournelles, une des anciennes et des plus curieuses constructions civiles du Vexin, une véritable forteresse, dont les annales guerrières sont malheureusement perdues.

Nous allons essayer d'étudier ce manoir d'après les rares vestiges qui subsistent encore.

Les titres que nous avons recueillis sur Artie ne nous fournissent aucun renseignement positif sur l'origine et l'histoire des Tournelles qui ont dû jouer un certain rôle dans les luttes incessantes dont a été le théâtre sur la frontière des deux Vexins jusqu'à la conquête définitive de la Normandie par Philippe-Auguste. On sait qu'à cette époque, depuis Gerberoy, du côté du Vexin normand, Chaumont s'élevait en face de Gisors et contrebalançait son influence ; Trie, Chambors, Courcelles et Boury formaient, autour de Chaumont, une ceinture de postes avancés et protégeaient les passages de l'Epte. Saint-Clair-sur-Epte surveillait le Château-Neuf et gardait, avec Magny, la grande route de Paris. Sur la rive droite de la Seine s'élevaient la Roche-Guyon et Vétheuil, et plus loin Meulan. Toute la défense de cette partie s'appuyait sur les villes de Mantes et de Pontoise⁽¹⁾. C'était là un vaste réseau militaire soutenu par les redoutables forteresses normandes de Gournay, Neufmarché, Neaufles, Dangu, Baudemont, Étrépagny, Gamaches, Bray, Tourny, la Bucaille, Noyon-sur-Andelle ou Charleval.

Une autre ligne défensive, dans cette période du moyen âge⁽²⁾, ligne qui offrait un point d'appui aux armées et un refuge aux

(1) A. de Dion : *Lettres sur le Château de Gisors*, in-8°, Mémoires Société du Vexin, année 1884.

(2) Voir *Journal Officiel* année 1896, p. 1998.

partisans qui battaient la campagne, n'a pas encore été étudiée ; c'est la suivante :

Entre la Roche-Guyon et Vétheuil, « les Tournelles » commandaient l'étroite vallée où passe, du sud à l'est, la voie romaine de Mantes à Beauvais, par Petromantalum, puis, sur la même ligne de défense et garnissant les points faibles de la ligne française, Cléry, qui barrait par sa « tour » avancée du bois Morin la gauche de la voie romaine de Paris à Rouen, par Petromantalum, et qui avait pour satellite, à droite de cette même voie, le château du Tillay, autour duquel le capitaine Louis Bonnefond, de l'École supérieure de guerre, a retrouvé, en 1886, des restes de fortifications gallo-romaines, puis, à une heure de marche, le donjon de Chars, dit le château Gaillard, à cheval sur la Viosne au coude qu'elle forme avec le vallon de la Groue, plus au nord, entre le Tillay et Chars, la défense de la route de Paris à Rouen, se trouvait dans les places de Serans et Bout-du-Bois ; Montagny était placé en vedette entre ces deux points. Le « château Bicêtre » défendait la plaine entre Artie et Cléry. En arrière était une seconde ligne de places s'appuyant à la Viosne jusqu'à Boissy qui entraînait dans le système de défense de Pontoise dont il était à l'avancée ouest, du côté le plus exposé aux invasions, sur une rivière indispensable à sa protection. Boissy avait un fort détaché assez important : les Châtillons⁽¹⁾, La « tour isolée » de Gouzangrez était aussi un des avant-postes de Pontoise. Tous ces châteaux qu'on découvre sans peine des buttes de Cléry et d'Artie, étaient mis en communication par des vues directes. C'était l'époque où, selon Robert Wace⁽²⁾ :

Chascuns dels (li barunz) selonc sa richesce
Feseit chastel ou fortelesse.

la maison forte des Tournelles dressait sa silhouette à l'extrémité de la plaine boisée de Magny, à 200 mètres d'altitude⁽³⁾, excellente position autant que favorable.

On peut aisément se rendre compte de la configuration du terrain sur lequel était fiché le manoir des Tournelles par le plan cadastral, la butte d'Artie se composant de pierres meulières, de sable dit à lapin, comme celui que l'on rencontre à Feularde et aux buttes du Ronne, sable peu propre à bâtir ; puis on trouve de la glaise, d'autre sable, de la marne, enfin de la pierre dure.

(1) Plan de 1711 à la préfecture de Seine-et-Oise. Cf. Boissy, p. 18.

(2) R. Wace, roman de Rou, v. 8, 473.

(3) Nous trouvons ces quelques lignes dans un dictionnaire géographique du commencement du siècle : Arthies a une altitude de 203 mètres ; ruines d'un château fort, pays accidenté et boisé ; la colline d'Arthies est une des plus hautes altitudes du département après Nointel, 209 mètres, et Neuilly-en-Vexin, 210 mètres.

La carte du xvii^e siècle, dont on trouve aux archives de la Société une copie fidèle, indique que le plan des Tournelles était d'une grande simplicité : un donjon avec une enceinte étendue dont on retrouve des fossés ; ce donjon était bien planté sur le promontoire dont le sol ne présentait aucune différence de niveau ; la pente se trouve au nord-est, c'est-à-dire du côté de Cléry et de la route de Magny. La configuration du terrain étant très abrupte, à l'ouest se trouvait être une défense naturelle ; nous avons rencontré du côté du couchant un fossé assez profond, paraissant contourner le plateau. Dans cette partie, il devait y avoir, comme à la Roche-Guyon, une simple levée de terre avec palissade probablement, selon les méthodes romaines de castramétation, car nous n'avons pas découvert dans les bois du fond de Vignette, ni dans ceux de la Bucaille, du côté d'Aincourt, aucune trace de maçonnerie.

Du côté attaquant, c'est-à-dire sur le front sud-est, par le seul chemin dit de la Justice, prolongement du vieux chemin de la Roche qui débouchait sur celui de Mantes à Beauvais, se trouvait une série d'ouvrages formidables. Tout en faisant face à ces ouvrages et à la base de l'immense motte, pour éviter des surprises, l'architecte inconnu des Tournelles augmenta la défense du chemin par un ouvrage avancé.

En suivant actuellement la route 183, à deux cents mètres de l'église, on rencontre les restes de ces ouvrages. Nous donnons un dessin de la porte de la première enceinte des Tournelles⁽¹⁾ ; elle était garnie de herses, de barbicanes et de défenses accessoires dont on voit parfaitement la place ; le pilier de cette porte est envahi par des végétations qui s'emparent de ses ruines, les pierres, noircies par le lierre, disparaissent avec art sous des touffes de mousse ; un buisson à l'intérieur bouche les cicatrices faites sourdement par le grand destructeur de sculptures qui s'appelle le temps, empêchant ainsi de voir un souterrain qui allait dans le bois Pernet⁽²⁾ ; toute réparation dérangerait cet ordre naturel. Dès qu'on avait franchi la porte de la première enceinte, un chemin menait par la grille de sortie actuelle du château aux Tournelles. La base de la Motte était protégée au nord par les eaux de l'important étang de Robus qui l'isolaient. C'était de ce côté qu'on « trouvait » au moyen âge, des granges, étables, cours et jardins, prés et » bois, le tout enclos de murs, sur partie desquels était bâti un

(1) Voir ces plans aux archives de la Société.

(2) Nous avons lu dans un cahier de notes sur le château, notes écrites par M^{lle} Morin et conservées dans le chartrier d'Artie, que « le petit castel d'Artie est bâti sur l'emplacement de constructions gallo-romaines beaucoup plus étendues et dont il reste une tour en ruines encore imposante et recouverte de lierre. » Liasse 3, pièce 22.

» pavillon, à portée desdites granges, estables, logis et cour, où il
» y avait très anciennement plusieurs maisons basties, acquises
» d'Étienne Guermiet, Mahiet, Guillaume Bolley, prêtre, Michault
» Fontaine et autres et encore plusieurs jardins acquis en 1534
» pour les seigneurs de la Roche-Guyon et venues de Pernet
» Bailly, Baillet, Jacques Letain, Collin Bouillette et autres, et
» nommé le dit jardin vulgairement des tuiles et bassins. » (1)

Le pavillon dont il est question dans cette pièce qui provient du dossier des Ursulines de Gisors et dont nous devons communication à l'amitié de M. L. de Francmesnil, nous a fort l'air d'être un réduit ou tour se rattachant au système défensif des Tournelles, car le sentier en pente très abrupte qui donne accès aujourd'hui aux Tournelles en passant par la Cave au Curé, non loin de la mare de Robus, débouchait, au moyen âge, en face de la porte principale du manoir (2).

Les portes construites dans les enceintes des XII^e et XIII^e siècles sont les ouvrages les plus fortement défendus ; elles étaient précédées d'un pont traversant les fossés pour donner accès à la porte et dont le passage pouvait être interrompu immédiatement en avant de la porte même par l'enlèvement d'un pont mobile (3). Le passage de la porte, fort étroit, s'ouvrait entre deux tours saillantes percées d'archères réunis par contourne, l'ensemble étant un châtelet qu'il fallait traverser pour pénétrer dans l'intérieur de la forteresse. Ce passage était défendu par une ou deux herse entre lesquelles de larges ouvertures, vastes machicoulis, permettaient d'assommer l'assaillant pendant le temps qu'il essayait de forcer les herse composées d'une forte charpente bardée de fer dont les tiges verticales reliant les traverses étaient armées de pointes à la partie basse.

Voilà une description que l'on peut certainement appliquer aux défenses de la première enceinte des Tournelles dont nous avons parlé plus haut ; tout y est encore visible.

Dans la reproduction d'une partie du plan de l'an X (n° 2), on distingue l'emplacement de la « tour du château d'Artie » ; cette tour, placée à 150 mètres de la porte précitée, était un ouvrage avancé, détruit vers 1822 et dont il reste la fontaine, dite de la Tour, fontaine à laquelle Villeneuve, dans sa vue d'Artie, donne trop d'importance.

Les murailles du donjon des Tournelles, qui formaient une grosse maison à quatre côtés égaux, nous montrent encore des

(1) Chartrier d'Artie. N° 4 de notre classement provisoire, inventaire VI. — Original papier, pièce 28.

(2) Chartrier d'Artie. Carton II. *Plans des coupes de la forêt.*

(3) Ed. Corroyer : *l'Architecture gothique*, p. 294.

débris ayant l'épaisseur normale de deux mètres. Cette épaisseur des murs est celle constatée par nous aux enceintes de Gisors, Dangu, Courcelles, Château-sur-Epte, Cléry. La partie la plus intéressante des Tournelles, d'après le plan des coupes de 1690, était la façade dont la porte nord-ouest, qui regardait la plaine normande, était située dans le milieu du côté et se trouvait défendue en A' et B' par des ouvrages dont on retrouve facilement les vestiges ; à l'angle ouest s'amorçait carrément⁽¹⁾, en C', un autre ouvrage défensif.⁽²⁾

Un puits près du chemin de la Roche alimentait les Tournelles ; de nos jours, après deux mois de sécheresse, ce puits ne tarit pas.

D'après les substructions, la place des Tournelles mesurait 50 mètres de long et autant de large ; elle pouvait donc fort bien résister à une attaque en règle.

Par les détails architectoniques figurés sur les plans de 1690, par cette particularité d'être construit sur un plan carré comme l'adoptaient les constructeurs de l'époque, nous pouvons avancer que le château des Tournelles présentait la transition entre le château primitif et le château féodal du XIII^e siècle. On peut parfaitement le classer dans la première moitié du XII^e siècle, à cause des ouvrages qui n'ont pas la forme classique plus défensive qui prédomine à la fin du XII^e siècle, époque à laquelle l'architecture militaire avait accompli de grands perfectionnements.⁽³⁾

En examinant le terrain aux abords des Tournelles on voit que les fondations de ce château étaient traversées par des souterrains qui semblent encore, comme ceux de Coucy, « avoir été systématiquement disposés pour établir des communications cachées entre tous les points intérieurs de la défense et les dehors ⁽⁴⁾ ». La tradition locale, outre le souterrain qui va de la porte extérieure au bois Pernet et dont nous avons incidemment parlé, prétend qu'une cave, dont l'entrée se voit à droite de l'écurie actuelle du château, se dirigeait à travers la plaine de Cléry jusqu'au château Bicêtre ; nous ne garantirons pas ce fait, car pour toutes les ruines moyennageuses de la France des contes de grand'mères se rapportent aux souterrains des châteaux. Ce qu'il y a de certain pour le château des Tournelles c'est que, de chaque côté de la butte des Morets, on aperçoit des ouvertures de galeries voûtées, telle la Cave au Curé pour ne donner qu'un exemple. Une tradition assez accréditée dans

(1) Les taupes en fouillant le sol ramènent à la surface de gros morceaux de mortier de chaux.

(2) Près du « gros merisier » se rencontrent de grandes pierres carrées provenant de cet ouvrage.

(3) Corroyer : *Archit. goth.*, p. 281.

(4) Viollet-le-Duc : *Descrip. du château de Coucy*.

nos environs veut qu'un souterrain ait mis en communication directe Artie et Montjavoult ; la distance entre ces deux points (4 lieues), est trop grande ; pour nous, Artie et Montjavoult n'ont de commun que l'altitude. Un « autre souterrain passe encore de nos jours pour » recevoir l'âme d'un sorcier local, les plus philosophes du pays » n'oseraient certainement pas y entrer à minuit ⁽¹⁾ ». Il est vrai qu'il se trouve dans ce souterrain des chauves-souris qui éteignent souvent des lumières ; mais des chauves-souris changées au xix^e siècle en revenants ? ⁽²⁾

Une issue souterraine très praticable communiquait des Tournelles avec la défense inférieure ; elle a été découverte aux environs de 1830 et murée aussitôt par le Dr Morin, qui avait remarqué à l'intérieur des anneaux scellés au soufre. ⁽³⁾

Les bruyères et les arbres fruitiers qui se voyaient au xvii^e siècle autour des Tournelles sont aujourd'hui remplacés par des bois.

Telle est cette ruine des Tournelles dont les glorieuses cuirasses de pierre, curieux vestiges des vieux temps, après avoir essuyé les intempéries de sept siècles ont succombé définitivement en 1850. Jusqu'à cette date les Tournelles se montraient encore avec une certaine majesté, on pouvait mieux qu'aujourd'hui se rendre compte de ce qu'avait été cette ancienne demeure féodale, dont les ruines ont fourni des matériaux aux habitants d'Artie désireux de se construire une habitation à bon marché, aidant ainsi l'œuvre du temps.

On a commencé au mois de juin 1895 à exploiter la pierre meulière qui se rencontre en abondance auprès des Tournelles ; cette circonstance va nous permettre de mieux déterminer l'aménagement intérieur de ce manoir.

Quelques notes historiques sur les Tournelles

Il est singulier qu'il n'existe, au sujet des Tournelles, aucune de ces traditions ordinairement si abondantes et quelquefois si ridicules ou fabuleuses qui se rattachent aux antiques constructions.

Notre collègue de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise, M. Graves, de Mantes, nous a dit avoir lu dans une

(1) Lettre du Dr Morin au sous-préfet Cassan.

(2) Les châteaux Bicêtre, près Cléry, et Genainville sont à la même altitude ; quoiqu'en dise la tradition populaire, ils n'ont jamais eu de communication directe, la nature du sol ne s'y prêtant pas, la plaine d'entre Genainville et Joli-Village se composant de bonne terre, au-dessous de laquelle se rencontre la pierre dure.

(3) Communication de M. E. Joye, entrepreneur à Artie.

note de Cassan que « du petit village d'Artie, le seul en France, venait le mot artillerie, comme de Bayonne est venu le mot baïonnette. » *Si non è vero bene trovato.*

Nous reproduisons *ad litteram* les quelques lignes qui suivent tirées « d'un ancien manuscrit qui a été longtemps entre les mains » de M. de Binanville, conseiller à la Cour, et qui est maintenant » (1750) entre celles de M. de Laborie ». Malgré nos minutieuses recherches cet ouvrage est resté introuvable.

« La terre d'Artie est composée entre autre chose d'un château » qui, par son antiquité, pourrait bien faire présumer qu'il étoit » habité par nos premiers souverains avant que les grands fiefs, » comme celui de la Roche-Guyon, fussent infeudés ou devenus » héréditaires et patrimoniaux, car on sait que les chastellains, » comme les comtes, ducs, etc., étoient, dans l'origine, des officiers » qui commandoient et rendoient la justice pour le souverain dans » l'estendue de leurs chastellenies, comtés, duchés, marquisats, etc... » Si l'on remonte jusqu'aux temps les plus reculés et à l'usage dans » lequel étoient les payens de bâtir des temples de leurs dieux dans » les forêts les plus épaisses, les livres sacrés des Hébreux nous » apprennent que les bois et forêts étoient en toute vénération, » qu'ils faisoient souvent leurs sacrifices au pied d'un arbre, auprès » d'un chêne, qu'ils y tenoient leurs assemblées pour le choix de » leurs loix et que c'étoient dans leurs forêts, comme celle d'Artie, » qu'ils plaçoient les sépulchres des grands princes.... Comme » Artie, le lieu de la Roche-Guyon étoit fameux ; lorsque les » Gaules étoient encore payennes et lorsque les Romains en firent » la conquête sur les Gaulois, qui avoient leurs rois, car Appollon, » une des divinités qu'ils adoroient, y rendoit ses oracles par le » petit huisset d'une caverne qui est dans le château et qui sert » aujourd'hui de cave..... »

Il y avait, nous disent les archives, un château à Artie dès le VII^e siècle. Ce devait être, comme les châteaux des VIII^e au X^e siècles, une construction en bois élevée sur une vaste motte défendue par des fossés encore visibles et des palissades, comme au Plessis, à Cléry-en-Vexin et à la Roche-Guyon.

L'importance du village d'Artie, sous les Mérovingiens, nous est révélée par le testament d'un seigneur du Vexin qui résidait alors à *Arthegia villa*, et qui avait sa sépulture dans l'église de Saint-Martin de Chaussy⁽¹⁾. Ce seigneur faisait don à une abbaye inconnue — que Mabillon a pensé « être à Artie⁽²⁾ », que Dom

(1) Levrier, t. I, preuve n° 5, année 690.

(2) *An.*, t. I, p. 623, 626 et 706.

Toussaint Duplessis⁽¹⁾ indique à Saint-Wandrille ou Brémontiers et que Levrier croit devoir identifier avec le prieuré de Fleury-en-Vexin, dépendant de Saint-Wandrille — de ses biens situés dans le Vexin et le Pincerais. Dans ce testament écrit sur papyrus, on ne rencontre pas le nom du testateur, mais seulement celui de sa mère Idde⁽²⁾. Ce seigneur faisait don à sa femme Chramnetrude de la métairie d'Artie, qui paraissait être son patrimoine principal en même temps que le lieu de sa résidence.

Voici la teneur de cet acte très curieux, pour ce qui concerne Artie qui était alors le chef-lieu d'un *pagus* important :

..... *Villa cognomenante Artegia, que est in suprascribo pago Velcassino, cum domebus, mancipeis, agris, pratis, pascuis, silvis, aquis aquarumve decursebus, cum omni jure et termino suo, sicut a me præsenti tempore possidere et domenare videtur, et moriens dereliquero, cum peculiis omnibus, dulcissimæ atque aman-tissimæ conjuge meæ Chramnetrude habire decerno ac delibero...*

Actum Arthegia in villa, pago Velcassino ⁽³⁾ *sub die et anno quo supra.*

(Les souscriptions de cet acte, où l'on croit reconnaître les noms de THORRIAS, MEDUALDUS et BODELENUS, sont d'une lecture douteuse).

Les confirmations de Pépin, maire du Palais de 750 à 768, le diplôme de Charlemagne de 775 sur « *Atiliaco* » et « *Artiliaco* » ⁽⁴⁾, se rapportent-ils à une demeure féodale ayant précédé celle des Tournelles ou à un château qui aurait remplacé la demeure gallo-romaine du « champ-tier ». Sans trancher définitivement la question, nous opinerions pour la seconde hypothèse et voici nos raisons : au XI^e siècle, un château à Artie s'élevait au sud-est du village, près le bois des Religieuses, à l'endroit encore désigné : « ferme du manoir ». Cette opinion des vieillards du pays, consignée dans les plans de l'an II et de 1814, s'appuie, en outre des documents que nous avons en portefeuille, sur l'existence de pans de murs, puits, murs de granges, grandes dalles, restes d'une construction assez importante dont les fondations se voient encore à pic,

(1) *Description de la Normandie*, t. I, p. 87, et t. II, p. 271.

(2) Papyrus original, de 1 m. 53 sur 0 m. 32, Arch. Nat. K 3, n° 1. Publié par Tardif, *Cartons des Rois*, n° 26.

(3) Le Vexin en général, la distinction du Vexin français et du Vexin normand n'existant pas encore.

(4) Collection Levrier : *Preuves du Vexin*, n° 15. Tous les lieux sont appelés dans le même ordre et presque littéralement dans les titres de 750 à 768 et dans le diplôme de Charlemagne, à l'exception de la manière d'orthographier les noms propres dans lesquels on rencontre quelques légères différences. Ainsi l'*r* de Artie, n'est pas dans la charte de 750 ; mais il ne faudrait pas en conclure qu'il s'agit d'*Autile* ou *Hauteisle*.

N.

AUBERT DE MAUDÉTOUR
1075

ROBERT I DE MAUDÉTOUR dit DE BOUCONVILLIERS
épousa AALIS en 1075
Il commandait, d'après Orderic Vital, les troupes du Vexin français.

THIBAUT I DE MAUDÉTOUR paraît en 1117. Il était seigneur de Courdimanche, de Lieux,
de Commeny et d'Us en partie. Marié à Lucie.

ROBERT II DE MAUDÉTOUR
ainé des
enfants de Thibaut

THIBAUT
DE MAUDÉTOUR
vassal du Roi pour
le fief de Preaux
et d'autres fiefs
à Osny
Boissy, Cormeilles
et Andresy

MARIE
DE MAUDÉTOUR

HUGUES
DE MAUDÉTOUR
EUDE DE JOUY
SIMON LE MAIGRE
DE MAUDÉTOUR

ADÉLAÏDE ou AELIS DE MAUDÉTOUR
figure en 1208 sous le nom de AELIS DE SANTEUIL. Elle épousa
Richard de Bachaumont

GAUTHIER
DE
SANTEUIL
seigneur
de Génicourt
en
1219 et 1224

JEAN DE SANTEUIL
chevalier en 1250

GUILLAUME
D'AVERNE

BÉATRIX
paraît dans l'acte de
1208 par lequel sa
mère donnait
à l'Hôtel-Dieu de
Pontoise 9 setiers de
blé à Génicourt

PIERRE
chevalier en 1238

EUSTACHE
DE GUITRANCOURT

THIBAUT D'OINVILLE
possédait, en 1202, plusieurs revenus
à Boissy-l'Aillerie et à Sagy.
Il avait une rente de soixante sous sur le moulin ;
Ses neveux
par l'acte de 1202
s'engagèrent à la lui payer

AGNÈS DE GÉNICOURT
en 1228 mariée
à Alerme Suplet

BERTRAND
seigneur
de
Maule
(6)
cité dans un acte
du
Cartulaire
de
Maubuisson
de 1250

GUY DE LIVILLIERS
seigneur
de
Maudétour
La Bretteche
Le Moulin
et
l'Etang
de Genainville
(4)

MARIE
DE
MAUDÉTOUR
(2)

HUGUES DE BOUCONVILLIERS
en 1204 bailli du Roi dit le CONNÉTABLE
figure sous ce nom de Bouconvilliers dans la liste des feudataires
du comté de Meulan
qui firent aveu à Philippe-Auguste

THIBAUT DE BOUCONVILLIERS figure vers 1200
lors de la vente du fief de Boissy-l'Aillerie à l'abbaye de St-Denis
fief qu'il tenait de son frère Gaston.
Vers 1224, il prit le nom de THIBAUT D'ARTIE, chevalier (3)

JEAN D'ARTIE
écuyer cité pour la 1^{re} fois en 1226
N...

CÉCILE D'ARTIE ?
épousa
Henri d'Auteuil
chevalier (7)

NICOLAS D'ARTIE
chanoine
de
Paris
(5)

BÉATRIX
DE
MAUDÉTOUR
morte jeune (1)

THOMAS
archidiacre du
Pincerais
l'un des feudataires
du
comté de Beaumont

GASCE II
DE BOUCONVILLIERS
sergent
du roi Louis VIII
en 1223
était avec Hugues
suzerain
d'Hérouville

HUGUES
DE BOUCONVILLIERS
seigneur de Serans
et de Ronquerolles
chevalier en 1257
amortit en 1238
avec son père la
dîme d'Hérouville
vendue à la
reine Blanche par
Pierre de Chars

THIBAUT DE CHARS
paraît dans une
charte des
Archives nationales
de 1220
PIERRE DE CHARS
chevalier
en 1246

PIERRE
DE BOUCONVILLIERS
est cité dans une
charte de St-Nicaise
de Meulan

SIMON
ne figure que dans
l'acte où ses frères
confirment
la vente de Boissy

GASCE
DE BOUCONVILLIERS
épousa Hildeburge
fille de Dreux
de
Serans

EREMBURGE
vivait
en 1208

(1) Levrier, *Dict. du Vexin*, t. XII, preuve 383.

(1) Levrier, *Dict. du Vexin*, t. XII, preuve 383.

(2) Decamps, *Nobiliaire*, article Maudétour.

(3) Levrier, *Dictionnaire du Vexin* verbo Artie.

(4) Ces trois fiefs ont été démembrés de la seigneurie de Livilliers par contrat du 26 juin 1529.

(5) Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. III, p. 430, n° CXIV.

(6) C'est une erreur de l'abbé Loisel (*Boissy*, p. 34) d'écrire BERTRAND DE MOLE. Il faut lire d'après l'état et mémoire en forme d'inventaire perpétuel contenant la description par extraits de tous et uns chacuns et les titres et papiers du chartrier de la seigneurie de Maudétour : BERTRAND DE MAULDE ou DE MAULDRE.

(7) Au XIII^e siècle le *Pouillé d'Eu des Rigaud* mentionne CÉCILE D'OINVILLE seule héritière de Gui d'OINVILLE comme dame en partie d'Artie. Elle dut avoir une portion du manoir puisque dans le même document figure « JOHANNES DE ARTIA ARMIGER ».

manoir d'un aspect très simple, même grossier, véritable campement où toute ornementation aurait été superflue.

Ce manoir était habité par les Maudétour, l'ancienne maison d'Artie étant issue de cette famille comme le prouvera d'une façon irréfutable le tableau ci-joint qui servira à éclairer cette discussion.

Nous croyons inutile de suivre plus loin les diverses filiations.

Si nous ne trouvons pas dans les chartes beaucoup de personnages portant le nom d'Artie, le document suivant prouvera que le château du Manoir était bien la propriété des De Maudétour-Bouconvilliers et en particulier de Thibaut I^{er} de Maudétour, dont le nom est encore conservé dans les titres du XVIII^e siècle.

Voici ce document :

« Suivant un contrat passé devant M^e Santerre, notaire à Magny,
» le 10 juillet 1778, M. Désiré-Henri Selfrye, avocat au Parlement
» a acquis de Messire J.-B.-F. Bonnet ayant agi tant en son nom
» personnel que comme s'étant porté fort de M. et Madame Dufour
» de Plumetot et de M^{lle} Bonnet le quart indivis dans le fief terre
» et seigneurie d'Artie vulgairement appelé de Flumesnil autrefois
» de Bouconvilliers sis en la paroisse d'Artie au Vexin français.

» Ce fief est composé 1^o du lieu ou étoit jadis le manoir
» seigneurial avec une pièce de pré contenant 3 arpents 1/2 le tout
» assis au village d'Artie lieudit la grande Rue borné des 2 c. par
» Madame la duchesse d'Enville baronne d'Artie, d. b. le bois
» Pernet, d. b. la grande Rue.

» 3^o Une pièce en patis contenant 5 arp. 30 perches
» assise audit terroir lieudit le fossé Thibaut, d. c. et d. b. Madame
» la Duchesse, d. c. le bois, d. b. le chemin de Mantes à Chaumont. »

Ce dernier chemin est « le Chemin des Soldats ou de la Haie des Gens d'Armes. »

La résidence du manoir ayant été détruite, les propriétaires choisirent aux environs une résidence propre à être fortifiée ; ils assirent une forteresse sur la butte des Morets. Les biens du Manoir furent partagés et une partie devint le fief de Flumesnil. La bonne assiette de la butte d'Artie n'était pas l'unique raison qui détermina le coup d'œil stratégiste du châtelain du Manoir — Hugues de Bouconvilliers — à établir un château, car « li Rois commanda
» aux borjois de Paris que la cité, que il avoit si chiere, fust toute
» fermée de hautz murs et forz et de torneles tot en tor bien
» assises et bien ordenées, et de portes hautes et forz et bien defen-
» sables. Ce que il commanda just parfait et accompli en poi de
» tens après. Et si commanda ensement que li chastel et les citez
» de tout son roiaume fussent fermées soufisament. » (1)

(1) *Chronique de Saint-Denis*, année 1189.

Prenons une carte des environs d'Artie : on voit que la forêt du même nom est limitée de tous les côtés par une rivière : la Seine au sud et à l'ouest, l'Epte au nord et l'Aubette à l'est. Artie appuyé à sa forêt commandait un domaine de huit lieues de long sur dix de large.

Ce nouveau château s'appela les *Tournelles*.

Levrier, *Dictionnaire du Vexin*, à l'article « Artie, canton et village », consacre les lignes suivantes à Thibaut d'Artie : « Sceau de » Thibaut d'Artie, en 1224, dans un acte qualifié *Theobaldus de » Artia miles assensu Agnetis uxoris meæ*. Elisabeth et Ade et » Aaliz et Philippe... *filiarum mearum*.

» Le sceau de quatre ou cinq bandes ⁽¹⁾ au franc quartier, et en » chef au lambel à sept pendans ; et pour inscription :

» ✠ . S . THEOBALDI . DE . BOCONVILLER »

Jean d'Artie, écrit l'abbé Loisel ⁽²⁾, succéda à son père dans ses droits sur l'avouerie de Boissy-l'Aillierie. Il les avait inféodés à un de ses parents, Eustache de Guitrancourt, qui lui-même en avait investi quatre autres seigneurs : Pierre de Guitrancourt, Guillaume Thonon, Bouchard de Guitrancourt et Raoul de la Cour. Ceux-ci vendirent à l'abbaye de Saint-Denis, en 1245, tout ce qu'ils possédaient dans le fief, le moulin des Avoués ⁽³⁾.

En 1246, Jean d'Artie avait inféodé à Geoffroi de Montigny, dit Bretel (*alias Breteuil*), les trois fiefs qui lui restaient à Boissy, sur la rive droite de la Viosne. Celui-ci les vendit à Saint-Denis pour 400 livres parisis. Il céda en outre tout ce qu'il pouvait avoir au même lieu sur le fief de Guillaume de Montprouvère : celui-ci, avec ses co-propriétaires, Hugues de Chars et Guillaume d'Avernes, ratifie la vente.

Jean d'Artie avait une fille, Cécile d'Artie, qu'il maria à Henri d'Auteuil.

En novembre 1270 « Henricus de Autolio miles » fait savoir que :

« Johannes de Aufrevilla armiger » tenait de lui en hommage lige, à cause du domaine de Cécile, femme d'Henry :

2 muids d'avoine de rente ;

14 chapons, 14 poules ;

3 mines de blé ;

8 pains de 2 deniers chaque ;

5 oublies chacune de 12 deniers et 10 deniers de cens ;

Le tout payable à Noël « apud Artheiam » ;

(1) La bande, comme on le sait, appartient à la famille de Maudétour.

(2) *Boissy-l'Aillierie*, pages 33 et 35.

(3) Archives de Seine-et-Oise, preuve 47 de l'*Histoire de Boissy*.

17 sous de rente à la s. Remy ;

A Geneville, 6 sous de taille et de cens ;

Le « *porprisium de Archia* » avec 12 arpents de bois y tenant ;
105 arpents de bois, entre Artie et Geneville, libres de tout
gruage ;

60 sous de taille à Arthies, à la s. Remi, le tout tenu de s. Denis
en hommage lige, a été vendu par Jean d'Aufreville à ladite abbaye
pour 60 livres parisis (1).

S'il est incontestable qu'en 1270 une habitation seigneuriale
existait à Artie, nos documents ne nous offrent pas le moyen
d'indiquer la série des circonstances qui l'ont mise de la famille
d'Artie-Auteuil en celle d'Aufreville.

Les Tournelles passèrent, nous ne savons ni l'année ni comment,
à Guillaume de Mirebec. Nous n'avons pu déterminer combien de
temps la terre d'Artie est restée entre ses mains.

Le domaine d'Artie, par suite le château des Tournelles, passa
de la maison de Mirebec en celle d'Oinville, le 18 octobre 1376,
par « acte reçu devant Jean Godin tabellion à Mantes noble homme
» Pierre d'Oinville ecuyer demeurant à Artie donne à Jean de
» Morainvilliers ecuyer pour lui ses hoirs ou ayant cause la maison
» forte des Tournelles et tout le fief dudit lieu les bois qui sont
» depuis ladite maison jusqu'à la croix Guyart, les terres labou-
» rables, cens, rentes, tailles corvees, champarts et tout le fief
» d'Olfreville assis en Artie, tenu à vie et hommage de l'abbaye de
» S^t Denis ».

Ce titre, dont nous possédons l'original en parchemin, prouve
l'identité des deux fiefs d'Aufreville et des Tournelles, biens distincts
du fief du Manoir.

Un document de 1384, tiré du « registre des aveux et denom-
» brents des fiefs de l'abbaye de S^t Denis en France », folio 12,
mentionne « l'hostel des Tournelles », le jardin de devant, tenant
au chemin du Roy nommé les Marions, 12 arpents de bois derrière
les mazures, tenant aux coutumes d'Artie-la-Ville et au chemin des
Fourneaux où l'on va du village à Meulan ; 105 arpents de bois
entre Artie et Genainville. Ce dernier passage... 105 arpents de
bois... indique une particularité de topographie assez intéressante
et qui prouve combien l'aspect des lieux doit différer de ce qu'il
était dans ces temps reculés, car entre Artie et Genainville il n'existe
aujourd'hui qu'une vaste plaine où l'on apercevait encore, il y a
trente ans, deux garennes fort mesquines : les bosquets de Vaux et
des Étreilles.

(1) Orig. en latin, Arch. Nat. L. 837. (Communication de M. J. Depoin, secrétaire
de la Société du Vexin). Sceau d'Henri : Ecu triangulaire à la bande chargée de trois
besans, accompagné de six merlettes ; fragment de légende :VTEVL CHE [valier].

Le domaine des Tournelles est entré ensuite dans la vieille famille vexinoise des Théméricourt. Cela résulte de l'aveu rendu en 1360 par Jehan de Théméricourt, fils de Guillaume de Théméricourt, écuyer, seigneur de Théméricourt, du fief de Bennervault, à noble homme Hue des Essarts (1).

Mais, dès 1380, la forteresse des Tournelles appartenait à son fils, Bernard 1^{er} de Théméricourt, qui en rendait aveu à Saint-Denis le 18 mai 1385 (2). Nous ne pouvons préciser à quelle époque Bernard 1^{er} succéda à son père. Ce que nous savons, c'est que Messire Bernard 1^{er} de Théméricourt était seigneur de Théméricourt et Artie. Levrier, dans son *Dictionnaire du Vexin*, verbo Théméricourt, dit qu'il possédait les fiefs de « Maldestor, Brunelme, Otterville (*alias Auffreville*), Précy, la Maladrerie d'Artie, le domaine de Fremeville, les fiefs messire Pierre Duval, des cinq seigneuries, le fief de Meullent, de Giverny, de la Barre des Communaux, le domaine d'Auteuil, Marchefroy et les Rotis. Bernard de Théméricourt, escuyer du roi nostre sire, fait un aveu du manoir et habitation manable séant audit lieu d'Artye avec les jardins tenant audit manoir,..... item, la justice moyenne et basse,..... item, le four à ban,..... item, un jardin seant devant ledict manoir, 16 mazures seant en ladict ville d'Artye ».

Pour les faits de la guerre de Cent Ans concernant Artie et ses environs, nous renvoyons le lecteur curieux, ce, afin d'éviter les redites forcées à notre plaquette : la forêt d'Artie délimitée comparativement au xv^e siècle et à l'époque actuelle (3).

Les Tournelles, à la fin du xv^e siècle, tombent en ruines ; elles sont abandonnées par l'héritier de Bernard de Théméricourt qui nous paraît être le constructeur du château actuel d'Artie.

Un acte passé le 28 octobre 1528 devant Carel, administrateur au Châtelet, nous apprend que la « maison appelée les Tourelles ou Tournelles » et ses appartenances a été vendue 4,300 ^{fr}, en présence de demoiselle Philippe de Sarrebrucke et de Bertin d'Abos, écuyer, seigneur de Théméricourt, Herville et Jaucourt, à Bertin de Silly.

Les actes ne parleront que rarement des Tournelles qui porteront dorénavant, comme aujourd'hui du reste, que le nom de grange des Tournelles, comme le prouve le « bail et adjudication fait en la justice dudict Artie le vendredy 25 juin 1599, le 1^{er} et 8 juillet de la grange des Tournelles, à 2 muys 1/2 de grain, les 2 parts blé et

(1) Levrier, *Dictionnaire du Vexin*, art. Théméricourt.

(2) Pihan de la Forest, *Détails du Vexin*, 2^e carte, page 19, et les *Fiefs du Vexin*, par A. de Marsy, dans la *Revue Nobiliaire* de 1864.

(3) Bulletin de Géographie historique et descriptive du Ministère de l'Instruction publique, n^o 2, année 1893, p. 339 à 378.

la moitié avoyne, livrée pour le prix de 500 # et 20 bouteilles de vin d'Espagne à 25 # pour chacune bouteille afin de tirer des carreaux œuillants et pierre de meule. »

Le 4 octobre 1665 le duc de Liancourt, seigneur d'Artie, livre à Guillaume Emery « les censives et autres droits seigneuriaux du » dict Artie en se réservant la chasse du moulin à vent ; le chateau » dartye jardins et clotures d'icelluy dont jouit le s^r Dance le lieu » des Tournelles, terres et arbres estant devant ledit lieu, tous les » bois et forêts dudit lieu. moyennant 2,550 #. »

Nous terminerons ce chapitre par l'analyse de l'aveu du 1^{er} avril 1697 que rendit « Très haut et très illustre M^{re} François de la » Rochefoucauld, comte de Durtal, maréchal des camps et armées » du Roy, seigneur du fief d'Artie la Ville, à MM. les Religieux » grand prieur et couvent de l'abbaye de Saint Denis en France » mouvant en plein fief de Cergy et en arrière fief de Buhy qu'il » tient comme héritier de Roger du Plessys son bisayeul et de feue » Jeanne Françoise sa sœur. la mazure ou estoit anciennement » l'hostel seigneurial d'Artie la Ville où il y avoit un jardin par » devant avec quelques arbres fruitiers et par derrière ladicte » mazure 12 arpents de bois taillis par devant au chemin du Roy » appelé les murs ou autrement qui conduit de Meulan à Artie. »

Considérations sur les Tournelles

Les extraits que nous venons de donner prouvent que le château actuel d'Artie n'est pas le même édifice que le manoir seigneurial désigné par l'expression *porprisium* dans l'acte de 1270 relaté précédemment ; de plus, qu'il n'a pas été bâti postérieurement sur les ruines de ce dernier. Car les « travaux de terrasse de la » route royale et des fouilles profondes que j'ai fait faire autour de » l'enceinte extérieure de mon habitation ont mis à découvert des » portions de murs dont les directions se contrariaient et ne présen- » tent aucun plan régulier ; sont-ce les restes de fortifications » selon le genre de l'époque, ou les indices de constructions plus » anciennes que celles qui existent aujourd'hui, c'est ce que je ne » saurais décider. On a trouvé dans ces fouilles un vieux sabre » court, de forme très antique, et une pièce d'armure, ce dernier » objet a été égaré ; je conserve l'autre, ainsi qu'une pièce de » monnaie que j'ai découverte en 1831, dont l'état d'oxydation ne » m'a pas permis de déterminer l'époque à laquelle elle appartient. »

Les portions de murs dont parle le docteur Morin, dans la lettre qu'il écrivait à M. Cassan, sous-préfet de Mantes, qui s'occupait alors de dresser la statistique de son arrondissement, sont les débris de l'enceinte des Tournelles à droite et à gauche de la porte d'entrée.

Une circonstance explique facilement la rareté des documents relatifs au *porprisium de Archia* : la majeure partie des titres de propriété sur Artie avait été détruite, au milieu du XVIII^e siècle, par un incendie ; l'accident avait eu lieu à Paris à l'hôtel des seigneurs de la Roche-Guyon, rue de Seine.

Quoique très intéressantes, les traces — encore visibles en maints endroits — des Tournelles, sont presque inconnues du touriste, leur situation ne permettant pas de s'y rendre facilement.



Le Château et Lieu Seigneurial

D'ARTIE - LA - VILLE



La manoir des Tournelles devait être un de ces vieux donjons ainsi que les construisait le moyen âge, c'est-à-dire sombre comme une prison et triste comme un nid de hibou, bon pour des chevaliers bardés de fer. Cet aspect triste et sévère donnait à l'édifice l'air d'une vulgaire grange où

Mille oiseaux effrayants, mille corbeaux funèbres
De ces murs désertés habitaient les ténèbres.

Dès l'aube de la Renaissance, lorsque les dures mœurs féodales s'étaient épurées, les seigneurs d'Artie devenus riches à la suite d'échanges et grâce surtout à la faveur du monarque dont ils étaient écuyers, gagnés par le mouvement qui se manifestait depuis la disparition des guerres civiles sous Louis XI, et qui s'accrut à la suite des premières expéditions en Italie, durent aspirer après une habitation plus gaie et plus commode, moins fermée que « les Tournelles. »

Changeant complètement l'emplacement primitif, fait très rare dans le Vexin, sacrifiant la demeure des ancêtres, ne voulant pas enter sur les vieux souvenirs, ils firent construire, entre 1420 et 1430, sur un plan très symétrique paré des délicatesses d'une

architecture qui allait devenir prodigue de merveilles, le château actuel d'Artie, c'est-à-dire une forteresse de premier ordre et une résidence renfermant tous les services destinés à pourvoir à l'existence d'un grand seigneur et au besoin d'une nombreuse réunion d'hommes d'armes.

Il ne s'agissait plus alors de lutter contre l'autorité royale ou d'opposer à l'artillerie déjà redoutable les hautes murailles du donjon. On ne pouvait plus faire de chaque château une citadelle : les tours devinrent d'élégants pavillons ; si l'on conserva l'ancien appareil féodal, si les pieds du donjon et ses machicoulis gardèrent leur place, ce ne fut que pour rappeler les choses d'antan ; l'ancien manoir des Tournelles, en raison de sa construction massive, a pu rester debout plusieurs siècles plus tard.



On accède au château d'Artie par une allée de peupliers et d'ormes qui débouche sur la route de Magny à Mantes ; il est comme enfoui dans les bois qui l'environnent de tous les côtés et produit un effet incomparable.

Tel qu'il est conservé et transformé, il forme dans son cadre de verdure sombres une résidence bourgeoise très agréable, surtout pour qui sait, comme son propriétaire actuel, apprécier les attraits de la vraie campagne et tout le charme des vieux souvenirs.

Voici l'ordre de succession des divers seigneurs d'Artie possesseurs de ce château.

1430. Pierre de Théméricourt (d'azur à trois chevrons d'or) seigneur d'Artie, Théméricourt, Jancourt⁽¹⁾, Binanville, etc.

1448. Philippe de Théméricourt. Il eut, de son mariage avec Jeanne de Saux, Anne de Théméricourt. Aux environs de 1460 Philippe de Théméricourt fit construire le château actuel de Théméricourt ; le bandeau simple qui file avec un larmier indique bien que ce château est de la fin de Charles VII. Philippe de Théméricourt abandonna alors son château d'Artie à sa fille.⁽²⁾

En 1479, Catherine de Théméricourt portait la terre de Théméricourt dans la maison de la Pauze.

Suivant le « contract d'eschange fait le dimanche 28 avril 1482 » deuant Jean Pinot et Jean Belin notaires à Paris entre Damoi-

(1) Très ancien fief de la paroisse de Théméricourt ; aujourd'hui la Ferme.

(2) L'intérieur du château de Théméricourt est gracieusement ouvert au public par son propriétaire, M. Le Bastier de Théméricourt, notre collègue de la Commission des Antiquités. La visite de ce château est fort intéressante. Il y a, entre autres, une collection de portraits historiques d'un haut intérêt et dont le joyau est la galerie des d'Abos. Le château de Théméricourt occupe un très bon rang parmi les édifices que les architectes des *xv^e* et *xvi^e* siècles ont amassés dans le Vexin français.

» selle Anne de Théméricourt fille de Philippe seigneur d'Artie,
» veuve de Bertrand de Brueil et alors fiancée à Pierre d'Abos
» écuyer, et de luy en tant que besoin étoit autorisée, d'une part,
» et noble homme Pierre de la Pauze écuyer seigneur dudit lieu
» d'autre part, pour lequel appert la ditte Damoiselle auoir délaissé
» au dit titre au dit de la Pauze le fief, terre et seigneurie d'Artie
» assis en Veuguessin-le-Francoys-lez-Magny avec les appartenances
» et dépendances d'iceluy fief ensemble tous les droits feudaux et
» seigneuriaux que ce doit. Item, vn moulin appelé le moulin de
» Tessay appartenances et dépendances d'iceluy assis en la comté
» de Montfort, et vn arpent de vigne siz au terroir de Mantes
» lieudit la croix brizée, le tout à elle appartenant par don et
» transport à elle par son premier traicté de mariage par le dit
» Philippe de Théméricourt son père seigneur dudit Artie pour et
» à l'encontre du fief terre et seigneurie de Verdelet-en-Brie pres
» Montmirel et en relevans. » (1)

A huit années d'intervalle plusieurs propriétaires allaient se succéder dans le château d'Artie. Bertin de Silly, bailli du Cotentin, épousait en 1474 Marie de la Roche-Guyon, veuve depuis six ans de Michel d'Estouteville de Vallemont. Voulant agrandir son domaine de la Roche, Bertin de Silly acquit — le 14 février 1490, par acte devant Desgroux et Vallier à Chaumont — de Jean Chenu, sieur de la Tour du Pin, les droits que celui-ci possédait sur Artie. Jean Chenu « avait obtenu des de Dampont une promesse de vente » de la terre et château d'Arthie. » La même offre fut faite à Bertin de Silly. Le jeudi 3 mars 1490 Michel Quentin, tabellion à Chartres, reçut l'acte de « vente faite par nobles personnes Claude de Dampont⁽³⁾ écuyer, seigneur d'Artie et de St Cyr en Arthies et Catherine de Théméricourt de la terre d'Artie ». Pour 2,400 livres tournois Bertin de Silly eut « la terre et seigneurie d'Artye assise » au pays du Vexin le Francoys lez Magny avec le manoir et hostel » seigneurial, cour, grange, coulombier, bergeries et jardins avec » les cens, rentes, revenuz prés, bois, aunois, étangs, tuillerie, fiefs » et arrières fiefs, vasseurs et arrières vasseurs, dixmes, champars, » ferme, tout droit de justice cour, usage et juridiction. . . . item, » le fief de Gallardon⁽⁴⁾ avec une maison et jardin assis audit lieu » d'Artie aux cens et charges qu'ils peuvent avoir. »

(1) Pierre d'Abos, cadet de la maison d'Abos en Béarn : *de sable à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent*.

(2) Original chartrier d'Artie, parchemin de 50 sur 37 centimètres, liasse 1 de l'ancienne armoire 11.

(3) Armes : *d'argent à une fasce de sable soutenant un lion léopardé de même, lampassé de gueules*.

(4) Gallardon est un lieu dit du territoire d'Artie près du chemin de Joli-Village vers Banthelu ; on dit aussi les feux de Gallardon.

Le dimanche 11 juillet 1490, Andrieu de Cléry et demoiselle Jeanne de la Pauze, fille de Pierre de la Pauze, écuyer, et de Catherine de Théméricourt, ratifient, après leur sœur Anne de Théméricourt, la vente du château d'Artie. L'acte a été passé devant Jean-le-Maçon, tabellion, et Pierre Petit, auditeur en la prévôté d'Angy ; ils figurent comme héritiers d'un quart de la seigneurie d'Artie à la suite du décès de leur sœur Louise, fiancée à Michel Marguerie, écuyer. Une transaction passée en l'étude de François Rapon, tabellion en la chatellenie de Meulan, le vendredi 22 mars 1495, André de Cléry « à cause de l'hérédité que pouvait » prétendre ladite Jeanne de la Pauze, ratifie la vente audit de » Silly, moyennant 800 ^{fr}, à la charge que si lesdits de Dampont » et sa femme vendoient la terre de Théméricourt dont ils sont » propriétaires, ils seroient tenus de payer auxdits de Cléry et sa » femme la somme de 100 ^{fr} pour sortir nature. »

Le 17 janvier 1497 mourait la dernière héritière de la famille de la Roche-Guyon, laissant six enfants de son premier mariage et trois de son second : Jacques, Louis et Charles de Silly.

Aussitôt que les riches et puissants seigneurs de la Roche-Guyon eurent acquis la terre d'Artie le château se trouva gouverné et commandé par un capitaine militaire et un intendant.

En voici la liste :

1505. François de la Motte, écuyer, capitaine au château d'Artie.

1534. Jacques de la Motte, fils du précédent ; de son union avec Marie des Loges, il eut un fils appelé Jacques, que nous rencontrons comme capitaine du château jusqu'en :

1591. Jehan de Bréan, « capitaine dudit lieu d'Artie ».

Au commencement du XVII^e siècle, nous trouvons les Dance, gouverneurs du château d'Artie, dans la personne de :

1610. Jean Dance, écuyer, capitaine au régiment de Bellebrune.

1640. Jacques Dance, écuyer, boutillier-suivant de la reine d'Angleterre ; il épousa Louise de Breuzebé.

1652. Pierre Noyer, intendant.

1656. « Le 21 may 1656, payé à Guéret, à M^{lle} Dance, en une quittance de gages de capitaine d'Artyes de l'année 1655, C ^{fr}. »

1661. Nicolas Dance, sieur de Bois Roger, écuyer, capitaine d'Artie. (1)

(1) On trouvera des renseignements sur cette famille, originaire du Midi, dans les registres de catholicité aux dates ci-après : 1648, 1649 ; 30 avril 1662, décès de Charles Dance, âgé de 15 mois ; 4 février 1665, décès de Claude Dance, âgé de 6 jours ; 2 janvier 1667, décès de Jean-Baptiste Dance, âgé de 3 mois ; puis en 1669, 1670 et 1672. Cette famille a laissé à Arthies trois souvenirs : les « Bois d'Ance », près du territoire d'Aincourt ; la « Croix d'Ance », derrière le château, et les « Arbres à M^{lle} Dance », près de la route de Joli Village.

1662. Etienne Roussel, d'une famille originaire de Cléry, intendant.

1672. Desnots, intendant.

1672. Danse Georges prit la charge de capitaine d'Artie à « la mort de son père, inhumé, âgé de 42 ans, en l'église d'Artyes, le 2 août 1672. » (1)

1682. François Fray de Chedeuille, capitaine; après lui, nous trouvons les Landrin, sieurs de l'Isle.

1685. Pierre Landrin épousa la veuve Longuette, fermière aux terres du château.

1696. Louis Landrin.

1701. Charles Landrin, époux de Marie Lemaistre, laissa le château en désordre et il n'y eut plus, après lui, que des gardes-chasses; les Caron de père en fils de 1760 à 1840, et les receveurs de la terre d'Artie. Reprenons notre étude historique.

Le 2 juin 1510 noble et sage homme Denis Grimoult, devant Jacques Don, garde des sceaux de la chatellenie de Mantes, « au » nom et comme tuteur et curateur de Jean et Louis de Silly, seigneurs du fief d'Artie, enfants moindres de Bertin de Silly fait » aveu du *manoir et habitation manable* d'Artie avec le jardin » deuant nommé le jardin de l'arpent (2), vingt arpents de terre qui » furent à Jean de Morainvilliers, un fief à M. de Hazeville qui fut » à Claude Giffard à cause de Catherine de Guiry, etc. . . . »

Bertin de Silly suivait de près dans la tombe son fils Louis; il mourait le 1^{er} décembre 1513, laissant une succession vaste en débats; nous allons le voir pour ce qui concerne Artie: la vente du château faite en 1490 amena plusieurs procès du vivant de Charles de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, Artie, baron de Rochepot, etc., fils de Bertin.

Charles de Silly mourait en 1518, laissant quatre enfants mineurs et leur garde à sa femme Philippe de Sarrebrucke, fille de Robert II^e du nom, damoiseau de Commercy, comte de Ronci et de Braine et de Marie d'Amboise(3). Les premiers procès concernant le château d'Artie datent de 1521; en 1528 Bertin d'Abos, seigneur de Her ville, fait une demande d'héritage contre Philippe de Sarrebrucke, qui figure « au registre aux dictons au siège du bailliage de Senlis »; au 26 juin 1527 un arrêt du Parlement de Paris « adjugeait une partie » de la seigneurie d'Artie et celle de Maudétour au sieur Desbarres » fils de Jacques Desbarres et de Jeanne de Touteville pour forme

(1) Actes de catholicité, année 1682.

(2) C'est encore le nom donné à ce jardin de nos jours.

(3) *Histoire général. et chronol. de la Maison Royale de France*, t. VIII, P. P. Anselme et Simplicien. — *Silly Annebaut le Testament de Jacques de Silly*, par E. Meyer, Evreux. 1896. — *La Roche-Guyon*, par Emile Rousse, pages 101 à 106.

» de récréance ». Déjà en 1516, le 10 décembre, Jacques Desbarres faisait hommage au Roi pour les seigneuries de la Roche-Guyon et de Vétheuil⁽¹⁾. Philippe de Sarrebrucke était très en vue à la cour de François 1^{er}, qui lui faisait don à elle et à ses enfants, le 11 novembre 1528, de 500 livres tournois sur la recette ordinaire de Senlis.

Une sentence rendue le mardi 6 février 1531, par Nicolas Coulon, procureur du Roi au bailliage de Senlis, cassait la vente du château et de la terre d'Artie faite quarante et un ans auparavant. A cette sentence rendue contre la veuve de Charles de Silly figure « Jean de Créquy, chevalier seigneur de Canaples, comte de Mantes et Meulan, Guillaume de Marnay seigneur de la Chapelle et Claude d'Abos escuyer, es noms et comme curateurs aux causes d'Achim, Louise, Francoyse, Jeanne et Nicole d'Abos enfans mineurs dudict Bertin d'Abos seigneur dudict Herville et Francoyse de Silly, sa femme, ladicte Francoyse de Silly pour une part ». Deux ans après, le dernier janvier 1533, de Beignolles signifiait à Philippe de Sarrebrucke l'arrêt du Parlement de Paris qui « la » condamnait de payer la somme de 5011 livres de supplément de » *juste prix pour laditte terre et chateau d'Arthie* acquis par Bertin » de Silly. »

Nous avons sous les yeux la quittance donnée le jeudi 13 août 1534 par la veuve de Bertin d'Abos, dame de Théméricourt, « es » nom de ladicte somme de 5011 livres pour ledict supplément de » juste prix de ladicte acquisition d'Artie appartenances et depen- » dances et autres héritages le tout signé Pichon et Robert notaires » à Paris ». Philippe de Sarrebrucke eut en outre à payer, pour frais de justice, 819 livres 13 sols 6 deniers oboles et les dépens de taxe.

La transaction des 3 et 5 avril 1544, passée devant Barge et Maheuze, notaires à Paris, mit fin à toutes ces procédures ; elle eut lieu entre « la ditte de Sarrebrucke tant pour elle que pour ses » enfans seigneurs dudict la Roche et Artie d'une part ; et messire » Francois Des barres dit le Barrois abbé de l'abbaye de Fonsmo- » rigny fils aîné et principal héritier de M^{re} Louis Desbarres che- » valier en son nom et comme tuteur de ses frères cy devant pro- » priétaires de la neuvieme partie de la Roche Guyon et d'une dix » huitieme portion en la seigneurie dudit Artie et deppendances » adjudgée audict seigneur Des Barres par arrest de créance de l'an » 1514..... durant le temps que lesdits sieur Desbarres et ses » enfans ont jouy desdittes portions de terre moyennant la somme » de sept vings ecus soleil payables par ladicte de Sarrebrucke ».

(1) *Actes de François 1^{er}*, catalogue n° 16,274, et *La Roche*, page 484.

Le catalogue des actes de François I^{er}, aux n^{os} 3231 et 14723, nous fait savoir que ce roi permit en 1545 à Jacques et Louis de Silly et à leur mère de fortifier Auneau, « leur seigneurie dans le bailliage de Chartres. »

En 1551 Philippe de Sarrebrucke fit son testament à Montmirail. Elle institua, pour son exécutrice testamentaire, sa sœur la maréchale de la Marck. Héritière, en 1525, de son frère Anne III de Sarrebrucke, pour les seigneuries de Commercy et Montmirail, elle laissait — nous apprend M. E. Mayer — à ses enfants de grands biens dans diverses provinces et les hôtels de Roncé et de la Roche à Paris. (1)

Dans le partage, Louis de Silly eut Artie, la Roche, Maudestour, la Bretèche, Villiers, Louvois, Germenes, Sarrebrucke, etc.... Jacques : Commercy, Rochefort, Auneau, Adainville, Franconville, Montmirail, Morigny, Garlande, etc....

Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, avait épousé, le 17 février 1594, la marquise de Guercheville, Antoinette de Pons, veuve de Henri de Silly, comte de la Roche, damoiseau de Commercy. En 1606 elle acheta à Catherine de Silly, marquise de Mirebeau, épouse de François Chabot, seigneur de Brion, la sixième part indivise de ses droits sur la terre d'Artie, comme héritière de son père Louis.

D'après l'aveu de 1634, Roger du Plessis, usufruitier de Montfort, était baron d'Artie, au moyen de l'acquisition « faite par lui de » M^{re} Jacques Chabot, chevalier des ordres du Roi, héritier de feu » François de Silly, seigneur d'Artie, et de Madame la princesse de » Longueville, que par succession de feu Madame la marquise de » Guercheville, consistant ladite terre en *chateau, court et lieu* » *seigneurial dudict Artie*, etc..... » —

Nous possédons dans nos portefeuilles, à la date du 18 janvier 1659, l'aveu de M^{re} de Liancourt, duc de la Roche-Guyon, baron d'Artie, à MM. de Saint-Denis, d'un « fief faisant partie de la seigneurie d'Artie-la-Ville à lui appartenant par le décès de Antoinette de Pons sa mère. »

Alexandre de la Rochefoucauld, né en 1690, était seigneur d'Artie; enseigne de vaisseau en 1708, comte de Durtal, duc de la Rochefoucauld en 1728 à la mort de son père. Marié à M^{lle} de Thoiras, dont il eut cinq enfants, il fournit, le 31 août 1713, à l'abbaye de Saint-Denis l'acte de foi et hommage suivant :

..... C'est à savoir le chateau cour et lieu seigneurial dudit Artie et jardins attenants au dit lieu seigneurial.

(1) Cf. Mss. *Collection Lorraine*, 300 et suiv. à la Bibliothèque Nationale. — *Le Testament de J. de Silly*, par E. Mayer, p. 25.

2. Item un jardin assis devant ledit chateau nommé le jardin de l'arpent.

3. Item la justice M et B en toute la dite seigneurie qui s'exerce par ses baillis procureur fiscal, greffier et autres officiers.

4. Item le four à ban dudit Artie.⁽¹⁾

5. Item 16 mazures manoirs et plusieurs autres maisons et lieux que tiennent et possèdent les habitants dudit Artie vallans 16 septiers d'avoine de rentes seigneuriales par chacun an et les appartenances de valeur lesdits appartenances 2 septiers 1 quartier de froment, 1 chapon, 1/2 pain, 2 poules, 6 œufs au jour de Pasques et 4 deniers au jour S. Rémy.

6. Item 2 septiers de moulte que doivent lesdites mesures et maisons par chacun an.

7. Item 3 muids de champarts ou environ plus ou moins selon que les terres qui tiennent les habitants dudit Artie sujetes audit champart sont ensemencées.

8. Item 20 sols de même cens ou environ dus au jour de saint Remy.

9. Item 40 sols de taille dus au jour et feste de St Denis.

10. Item 40 corvées dues par aucun desdits habitants.

11. Item 20 sols de mêmes cens ou environ du au jour de Noël.

12. Item 3 sols tournois d'autres menus cens et 80 œufs à Pasques dus par lesdits habitants.

13. Item un moulin à vent et le droit de chasse de grain ⁽²⁾ à farine pour la provision desdits habitants en l'étendue de ladite seigneurie d'Artie lequel est abandonné.

14. Item les bois depuis les Tournelles environ la Maladrerie et le vivier de Robus ainsy comme le tout se comporte.

15. Item le vivier de la Feuge et le paturage depuis la haye des Espineaux en venant au sauteriaux.

16. Item le pré Dame Olibert et les friches d'alentour en allant au buisson des friches.

17. Item sept vingt arpents de bois ou environ allant de la croix Guiard ⁽³⁾ au bois de Boran et aboutissant au bois de sieur comte de Brisson seigneur de Lainville représentant le sieur de Coutenant et aux coutumes desdits Lainville tenant d'un costé la pièce cy apres de la Borne Croisée.

18. Item 14 arpents de la beauste bien Card assis à la borne croisée aboutissants aux coutumes de Ruel.

(1) Ce four à ban a été détruit vers 1650.

(2) Ce moulin a été abattu à la fin du xvi^e siècle. On en voit un dessin dans les papiers de la ferme d'Aincourt.

(3) A droite de la Ravine Saint-Thomas existent les bois Guiard. A cet endroit, M. Lanquetin, propriétaire du domaine de la Feuge, a rencontré des planches informes, restes de la Croix probablement.

19. Item 60 arpents de bois ou environ tenant d'un costé aux dites coutumes de Lainville d'autre et d'autre bout au paturage de Rueil.

20. Item huit à neuf vingt arpents de terre au terroir d'Artie en domaine tant en terre labourages que friches et gouettes.

21. Item 5 arpents de pré en une seule pièce contre le jardin de Robus tenant le fief de Flumesnil et la rue qui descend d'Artie et d'autre bout Madame la Duchesse.

22. Item les coutumes dudit lieu d'Artie qui sont usagères aux habitants dudit Lieu.

23. Item, le droit de patronage de pourvoir et presenter de plein droit quelque personne que luy semblera à la chapelle St Thomas en la maladrerie dudit lieu d'Artie toutes et quantes qu'il arrive mutation.

24. Item le droit de chasse à cor et à cri des bois dudit fief et seigneurie d'Artie.

25. Item une fief tenu dudit seigneur duc de la Rocheguyon et en arrière fief dudit seigneur de Buhy par les héritiers ou représentants Claude de Giffart et Catherine de Guiry qui vaut son prix.

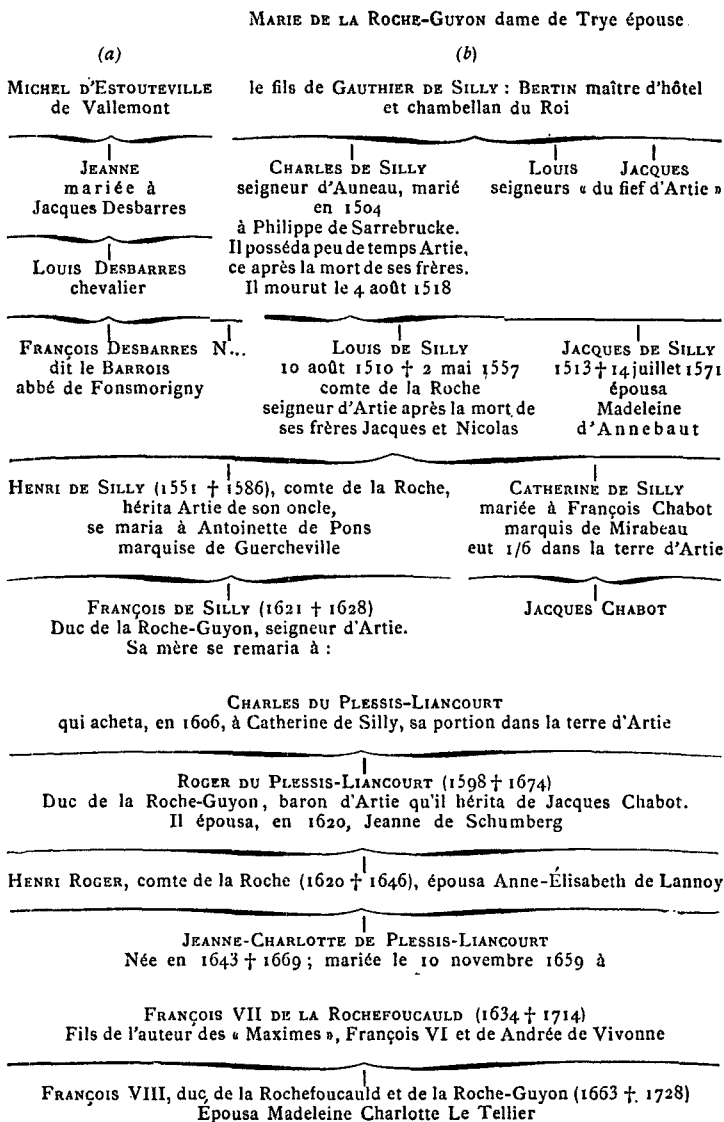
Et 26. Item, un autre fief qui est du domaine de la dite seigneurie d'Artie contenant 26 arpents en terres labourables assises au terrouer de Lesseville qui fut anciennement à Jean de Morainvilliers avec les mesures et jardins que ledit Morainvilliers avoit à Lesseville et dix-huit sols de menus cens à présent possédés par... et en arrière fief dudit seigneur de Buhy et le tout selon les us et coutumes du bailliage de Senlis et Vexin français.

Par ses deux testaments olographes, le premier du 22 avril 1744, le second du 30 avril 1761, déposés à Mareschal, notaire à Paris, le 6 mars 1762, le duc Alexandre de la Rochefoucauld avait institué pour sa légataire universelle sa fille aînée Madame la duchesse d'Enville⁽¹⁾. Elle avait, au dire de Saint-Simon, « des droits superbes. »

La duchesse d'Enville (1762-1789) était baronne d'Artie ; de son temps le château d'Artie tombait en ruines. Elle ne s'occupa que d'apporter quelques améliorations à sa ferme d'Artie. Elle portait, comme les autres la Rochefoucauld : « Burelé d'argent et » d'azur de 10 pièces à un chevron de gueules, le premier écimé » brochant sur le tout. » Cette seigneurie d'Artie, les de la Rochefoucauld l'ont eue jusqu'en 1790. Le dernier seigneur a été Louis-Alexandre de la Rochefoucauld de Roye, fils de Louis-Jean-Baptiste de la Rochefoucauld, marquis de Boury, né le 11 juillet 1748, lâchement assassiné à Gisors, le 4 septembre 1792 ; son généreux caractère méritait un meilleur sort.

(1) Les originaux de ces pièces sont en la possession de M. Hache, d'Artie.

Ici 'finit l'histoire des châtelains de la Roche-Guyon qui ont possédé le château d'Artie pendant 360 ans. L'arbre généalogique ci-après permettra de suivre leur filiation et parenté :



ALEXANDRE, comte de Durtal, duc de la Roche-Guyon et de la Rochefoucauld
(1690 † 1762)
Épousa Mademoiselle de Toyras

MARIE-LOUISE-NICOLLE-ELISABETH « dame du duché-pairie de la Roche »
et « baronne d'Artye », mariée à J.-B.-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld, duc d'Enville
Née le 22 septembre 1716 † à Paris le 31 mai 1797

LOUIS-ALEXANDRE DE LA ROCHEFOUCAULD
Né le 11 juillet 1743, député aux Etats généraux en 1789, assassiné à Gisors en 1792

Après lui, le château d'Artie passa par acquisition entre les mains du « citoyen Gouttard ». Gouttard de Leveville revendit ce domaine alors composé de deux cents arpents à son cousin Gabriel Morin de la Sablonnière, fils de Gabriel, secrétaire du Roi et époux de Elisabeth de Laverge. Le Dr Gabriel-Hyacinthe Morin, ancien officier de marine, hérita de son père ; par son mariage avec M^{lle} Louise-Gabrielle-Émélje-Eléonore Morin, M. Henri-Guillaume de Vente de Francmesnil est devenu propriétaire, en 1877, du château d'Artie, qui appartient, depuis 1886, à son fils M. Émile-Ludovic-Guillaume. Ce dernier, chaque année, fait restaurer et embellir sa résidence féodale qui, par sa situation pittoresque autant qu'originale, en fait une des plus remarquables du Vexin.

Tous les de Vente de Francmesnil sont de vieux sang normand ; de père en fils et par tradition, ils ont tous dans leurs prénoms celui de Guillaume, en souvenir de Guillaume le Conquérant, dont, paraît-il, ils descendent ; les chartes retrouvées font remonter cette famille au ix^e siècle ; les de Francmesnil étaient seigneurs du chatelet des Boisfrancs et de Francmesnil en Normandie. Le grand-père du propriétaire actuel du château d'Artie était gentilhomme de la cour des rois Louis XVIII et Charles X, et l'arrière-grand-père, qui, par permission spéciale et gracieuse, était admis à monter dans les carrosses du Roi, fut guillotiné en 1793.

Une note manuscrite conservée dans les archives du château d'Artie mentionne que « le castel actuel a subi plusieurs sièges sous Henry IV ». Nous ne croyons pas à l'authenticité de ce fait, car Charles du Plessys, seigneur de la Roche-Guyon et d'Artie, était, dès 1589, rallié à la cause de Henri IV⁽¹⁾.

Athanase Andry écrivait, en 1836, à la page 63 de sa « statistique des communes, localités, châteaux et monuments anciens du canton de Magny » : « Le château d'Artie, anciennement fortifié et ayant titre de baronnie, paraît avoir subi plusieurs sièges au xv^e siècle. Nous

(1) Voir Émile Rousse : *La Roche-Guyon*, p. 150.

avons lu ce qui suit dans les papiers de M. Morin : « La grossièreté » des détails de construction, la grande épaisseur des murs, les » meurtrières, les restes de plates formes intérieures, les grilles qui » en défendaient les fenêtres, l'élévation de ces dernières au-dessus » du sol, enfin des dégradations nous paraissent être le résultat » d'une attaque à main armée. »

Ce château n'aurait-il pas subi le sort d'un grand nombre de forteresses que Richelieu, voire même Mazarin, firent démanteler ?

Dans le cours des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles on n'a pas effectué de sérieuses réparations au château d'Artie.

En voici des preuves :

Comptes de l'année 1652, xxvj #

De 1655 à 1658 on a dépensé 108 livres pour les « réparations du château. »

Le 4 janvier 1659 on paye xx # aux massons et lx # aux tuiliers qui ont travaillé au château.....

Les traditions populaires au sujet du château actuel d'Artie se réduisent à fort peu de chose. On parle encore d'une redevance qui consistait à présenter à la châtelaine un œillet blanc à Pâques ; cette redevance ne serait pas onéreuse aujourd'hui ; mais, dans ces temps où l'art du jardinier fleuriste ne devait pas être bien avancé, nous concevons que les vassaux aient pu se trouver plus d'une fois dans l'embarras. On a offert pour la dernière fois, à M^{me} Morin de la Sablonnière, en 1832, un œillet blanc à la sortie de la messe d'Artie, le jour de Pâques.

M. Morin écrivait encore au Sous-Préfet Cassan : « On dit aussi » que les serfs d'Artie étaient obligés de faire un service de nuit » pendant l'été au bord de la pièce d'eau dont on trouve encore des » traces au bas du château. Ce service consistait à battre continuel- » lement l'eau avec des baguettes afin que le coassement des » grenouilles ne troublât le sommeil de la châtelaine ». On trouve dans l'aveu rendu au roi, en 1566, à cause de son château de Chaumont-en-Vexin, par Bertin de Silly, seigneur de la Roche, Artie, Auneau, Rochefort et Maudétour, les redevances suivantes :

« Au jour de la Trinité il étoit deub au dit de la Roche un » chapel de roses vermeilles ou pour ce 12 deniers paris. » et le jour de la Saint Jean Baptiste ai droit d'avoir » un premier plain de se riz vermeilles ou 12 deniers paris. » (1)

(1) Arch. de Seine-et-Oise. — E, 36 cahiers in-4°, 35 feuilles.



DEUXIÈME PARTIE

Essai d'Architecture militaire

AU XV^e SIÈCLE

LE nombre des monuments civils et militaires existant dans le Vexin de l'époque romane à la Renaissance est très peu considérable.

Les châteaux de la Renaissance ne sont pas dans l'Ile-de-France, à beaucoup près, aussi nombreux que les églises. Le beau château du cardinal d'Amboise, à Vigny, est encore tout gothique ; ceux du Vaumain et d'Éragny, bâtis en briques au commencement du xvi^e siècle, bien que présentant un type local fort curieux, n'ont rien qui puisse nous arrêter en ce moment. Le vaste manoir de Pierre le Gendre, à Hallaincourt, avec son vieux donjon si pittoresque du xiii^e siècle et ses constructions appareillées en échiquier de briques et pierres, est plus intéressant, mais l'ornementation extérieure, des fenêtres et des portes par exemple, n'emprunte rien à l'esprit de la Renaissance. A vrai dire, deux édifices seulement méritent notre attention : ce sont le château de Liancourt et le joli manoir seigneurial de Bus-Saint-Remy. Le seul pavillon qui subsiste aujourd'hui du premier est décoré aux angles de pilastres ioniques et composites. Seul, avec le château d'Ambleville, le manoir de Bus, dont il est parlé ici pour la première fois, représente dans nos contrées l'architecture civile de la Renaissance.⁽¹⁾

L'architecture militaire est bien moins étudiée que l'architecture

(1) Louis Régnier : *La Renaissance dans le Vexin*, etc. Pontoise, 1886, p. 68.

religieuse ; son histoire n'a été franchement abordée par personne ; cette judicieuse remarque d'Arcisse de Caumont ⁽¹⁾ peut s'appliquer au château d'Artie, dont il n'est pas fait mention dans les collections spéciales des châteaux de France ou dans les grands dictionnaires géographiques ⁽²⁾.

Éloigné de toute communication, perdu dans un coin où la locomotive, ce dragon de feu, prédit par Merlin, n'a pas encore pénétré, il est resté ignoré. Nous allons en donner la description ⁽³⁾.

§ I. — *Enceinte*

Le mur d'enceinte du château a perdu son couronnement crénelé ; mais ce qui en reste est intéressant et de grande allure, offrant un damier de 20 cases en pierres blanches alternant, du côté N.-E., avec 20 cases de huit rangs de briques ; ces briques ont 4 centimètres d'épaisseur sur 17 de longueur ; les cases de ce damier qui vient rompre la monotonie des longs murs se répète sur trois des côtés de l'enceinte et dans les deux tourelles qui flanquent la porte d'entrée. Cette disposition fréquemment employée dans l'architecture romane se retrouve dans notre contrée dans la tourelle et le pavillon ^{xv}^e siècle du château d'Hallincourt, commune de Parnes (Oise), dans quelques parties des murs du château de la Boissière qui avait des communications avec les manoirs voisins de Dangu et de Bézu-Saint-Éloi (Eure) ; on peut également rapprocher ce système de construction du manoir d'Ango, près de Dieppe, d'une maison de Verneuil-sur-Avre (Eure) et du château de Montfort-l'Amaury. Ces diverses constructions, comme Artie, datent du ^{xv}^e siècle. On remarquera, dans le damier du château d'Artie, que, du côté de la cour où se trouve la brique, du côté du parc, on rencontre la case de pierre et vice versa, ce qui fait que la brique occupe la moitié de l'épaisseur du mur, la pierre l'autre.

Cette brique, le constructeur n'avait qu'à la prendre aux briqueteries locales ; quant à la pierre, l'architecte n'avait pas à la ménager, il pouvait choisir entre la pierre tendre de Vi ou Nucourt et entre la pierre dure de Damplies près Oinville, de la Goulée sur Chérences, la demi-dure de Guiry et la demi-tendre de Guiry et de Genainville ; il prit celle de Guiry et un peu de pierre tendre

(1) *Histoire sommaire d'architecture*, page 203.

(2) Les *Guides et Dictionnaires Joanne*, et les *Environs de Paris* par Labédollière, seuls parlent du château d'Artie.

(3) Qu'on nous permette de remercier ici notre collègue de la Société du Vexin, M. V. Le Ronne, qui nous a autorisé d'utiliser les souvenirs d'une excursion faite ensemble à Artie.

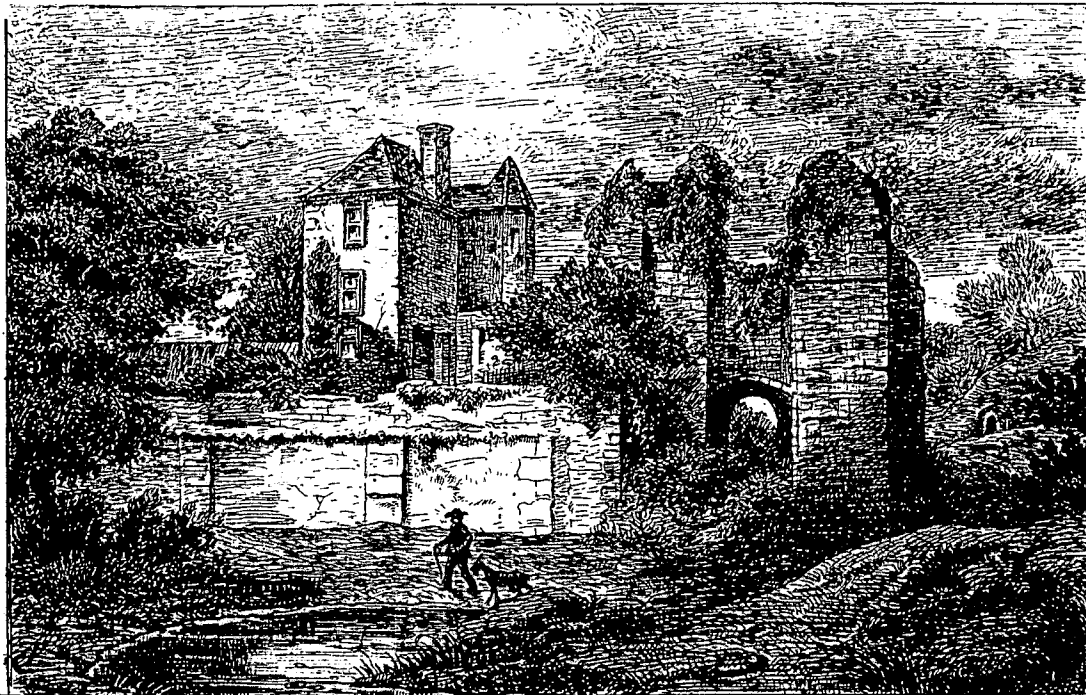
de Vi. Les soubassements du château ont quelques assises en meulière du pays, de moyenne grosseur.

Les murailles de l'enceinte du château ont une moyenne de 1^m 50 d'épaisseur ; elles sont en bon état de conservation, bien que leur crête ait disparu, elles portent gaillardement leur quatre siècles d'existence. Du côté nord-ouest il ne reste pas de trace des fossés qui circonscrivaient l'enceinte, ils ont été nivelés après la Révolution ; celui de 90 mètres de longueur sur 5 de profondeur, qui a servi jusqu'en 1869 de chemin communal, était commandé par les défenses de la porte d'entrée.

Comme celui des Tournelles, le portail d'entrée s'ouvre vers le nord, il est formé de deux parties : une grande de 3^m 30 de hauteur et une petite de 2^m 15 de hauteur, dont les cintres légèrement surbaissés sont usés ; on remarque, dans toute la longueur de ce portail, six damiers de pierre et autant de brique. Au-dessus de ce portail se voient les traces de machicoulis qui avaient comme dentelure des parapets en pierre. Derrière les portes, dont l'une sert pour les voitures et l'autre pour les piétons, se trouvait une voûte que l'on remarque aux arrachements d'arcades ; cette voûte, que nous faisons figurer à l'échelle sur notre plan, abritait les coulisses de la herse et permettait de faire jouer les pont-levis qui en défendaient l'accès ; avec un peu d'attention, ces dispositions intérieures se retrouvent facilement. L'entrée est flanquée de deux petites tourelles circulaires dont les étages ont leurs murs percés de meurtrières à large embrasure. Ce qui augmentait le champ de tir de ces archères c'est qu'elles se chevauchent par étage, ce qui avait un double avantage : permettre de défendre tout le périmètre de la tour et ne pas affaiblir les murs. Ces tourelles qui se terminaient sans doute par un toit en poivrière, avaient un second étage qui interceptait un chemin de ronde de 2^m 60 de large avec des supports qui retombaient sur des arceaux dont les amorces sont encore très apparentes. Ces tourelles ont un mètre d'épaisseur à leur base ; leur diamètre intérieur est d'environ trois mètres ; elles se trouvaient, à l'état primitif, divisées dans leur hauteur par un plancher non voûté ; comme on peut le voir au dessin d'Auguste Bry, elles sont assez massives et ne représentent, ainsi que le portail d'entrée et les murailles d'enceinte, que les deux tiers de leur hauteur primitive ; malgré les écroulements qui ouvrent de larges brèches dans leurs murs, leur faîte présente encore un certain cachet.

Pénétrons dans la cour du château. Au pied de la façade intérieure se déploie, en fer à cheval, une cour aujourd'hui plantée de bosquets et qui a servi de place d'armes. Cette cour, « lorsque les bâtiments » élevés qui l'entouraient existaient encore, devait paraître étroite » (1).

(1) Lettre du Dr Morin, *loco citat.*



Ch. Delat et al.

Rel. Imp. L. Cassard

VUE DU CHÂTEAU D'ARTIE

On remarque, au milieu, un bel if qui aurait été planté du temps de la duchesse d'Enville (1). A droite de cette cour, on trouve un bâtiment appuyé sur le mur d'enceinte : c'était, dit-on, l'ancienne chapelle du château, aujourd'hui transformée en écurie ; elle occupait le rez-de-chaussée seulement ; il y avait deux étages au-dessus : au premier de ces étages, les voûtes, au profil énergique, retombaient sur des culs-de-lampe très fouillés ; l'un est décoré de beaux feuillages. Ce petit oratoire, dont les étages se découronnent de jour en jour, communiquait directement avec le château ; il formait, pour ainsi dire, un petit pavillon de 4 mètres de large sur 5 de long, sous voûtes surbaissées, comprenant deux travées très étroites, séparées par un arc doubleau et présentant chacune une croisée de nervures d'un assez fort relief ; les deux clefs de voûte n'offrent qu'un simple petit cartouche sans ornement ni attribut ; il ne reste trace, dans ce bâtiment, que d'une fenêtre unique qui ressemble à un soupirail à glacis ; comme elle donnait sur le parc, nous en concluons qu'elle devait se trouver au-dessus de l'autel.

La maison du concierge, adossée à un angle du mur d'enceinte, a été rebâtie sur l'emplacement d'une construction plus vaste, probablement un système défensif et dont on remarque le pignon latéral avec fenêtres cintrées encadrées de profils moulurés ; ce pignon, qui dépasse la loge du concierge, n'a, somme toute, que sa façade de contemporaine, puisque deux de ses côtés sont formés par le mur d'enceinte. Les ruines de la grande construction carrée que l'on peut voir à l'autre extrémité gauche de la cour, sont les restes du système défensif de la première enceinte des Tournelles.

On distingue encore les substructions du bâtiment qui s'élevait au milieu de ce siècle dans cette partie où l'on observe à l'intérieur des courtines qui ont été conservées lors de la construction du château ; on y rencontre l'arrachement d'escaliers dont les abouts subsistent.



Le castel d'Artie se compose de deux parties malheureusement trop distinctes ; celle de gauche, toute banale et moderne, est sans intérêt ; faite aux environs de 1820 par le propriétaire qui voulait s'agrandir, elle jure étrangement avec le reste de l'édifice ; au lieu de construire deux étages de chacun deux pièces, on pouvait, ce qui eût été aussi pratique, construire trois étages avec tourelle en encorbellement, l'esthétique et la commodité réclamaient cette disposition. A droite se trouve la partie ancienne : quoique fort simple, ses proportions sont harmonieuses et nous font voir que

(1) Lettre du Dr Morin, *loco citat.*

cette partie est certainement antérieure au mur d'enceinte ; ce n'est à proprement parler qu'un pavillon élevé de trois étages, ne comprenant à chacun qu'une vaste salle éclairée par deux fenêtres, dont l'une s'ouvre sur la cour, c'est-à-dire vers le nord, l'autre vers le midi. Par suite de la subdivision moderne de chaque étage en appartements, diverses fenêtres ont été percées selon les besoins du service ; pour effectuer ce travail, on n'a eu aucun souci de la symétrie et de l'effet qu'on allait produire : une lucarne sur le côté gauche et les fenêtres des latrines prouvent ce que nous avançons. Nous nous intéresserons cependant aux trois belles fenêtres ou meurtrières superposées dans une façade de 20 mètres 82 cent. de hauteur ; ces fenêtres, qu'on voit distinctement dans le dessin de Villeneuve, datent de la construction primitive ; elles sont divisées par un meneau transversal encadré de filets croisés et surmontées d'un arc en accolade ; l'arc de l'étage supérieur est, en 1896, le mieux conservé ; tous les détails d'ornementation : dragons ou chimères le soutiennent. Le centre de la façade est occupé par une tourelle hexagone à sa partie supérieure et couronnée par un toit pyramidal ; aux deux premiers étages ainsi qu'à la base, cette tourelle, qui était d'angle avant l'adjonction de la partie moderne, est ramenée à un plan pentagonal. C'est sur cette tourelle, qui contient l'escalier dont nous parlerons un peu plus loin, que s'ouvre l'entrée proprement dite du château, formé par une baie en ogive. Dans la partie aveuglée de cette ogive se trouve la porte à arc surbaissé au milieu du tympan ; elle est surmontée d'un écusson portant la devise suivante :



sentence que le philosophe docteur Morin a tracée avec la pointe de son couteau à la place de l'écu des de Théméricourt gratté à la Révolution.

Comme toutes celles de la même époque, l'entrée est petite, sa porte massive en chêne est garnie de pentures modernes en fer forgé.

§ II. — *Intérieur*

Au *rez-de-chaussée*, l'intérieur de la tourelle forme un très petit vestibule, à droite duquel prend naissance l'escalier qui donne accès à tous les étages jusqu'aux combles ; ses degrés sont d'une seule pièce ; ils ont été mal garnis de bois, car ils présentent une hauteur variant de 17 à 21 centimètres. Nous ferons remarquer que cet escalier large et facile ne monte pas de fond, mais s'interrompt à partir du premier étage pour reprendre de l'autre côté de la tourelle. C'est là une disposition souvent adoptée au *xv^e* siècle et rappelant la forme des escaliers des siècles précédents ; cette façon d'escalier, lisons-nous dans la description du château de Coucy par Viollet le Duc, était adoptée « afin d'éviter les trahisons et de forcer » les personnes qui veulent monter sur les parapets de passer par » l'une des salles ; c'était un moyen de rendre la surveillance facile » et de reconnaître les gens de la garnison qui montaient aux » parapets... desservait par conséquent les défenses supérieures. »

Le vestibule traversé, on entre dans l'ancienne cuisine, aujourd'hui le *fumoir* ; une belle cheminée est pratiquée dans ce fumoir ; elle forme pan coupé au fond à droite ; sa hotte fuyante est ornée d'un losange surmonté d'une couronne de comte ; l'intérieur du losange est occupé par un charmant bas-relief représentant, au centre, une salamandre entourée de flammes, le tout contenu dans un médaillon ovale auquel sont adossées deux faunesses. Cette décoration surmontée d'une tête de Méduse a été exécutée, il y a six ans, avec autant de talent que de bon goût et d'à-propos par un artiste consommé, M. Cyprien Godebski qui, chaque été, vient passer quelques jours au château d'Artie. Le manteau de cette cheminée orné de moulures très simples est soutenu, à droite, par un cul-de-lampe avec écusson sans armoiries, et à gauche par une chimère en haut-relief s'appuyant sur un cul-de-lampe assez semblable à celui du côté gauche et portant de même un écusson sans armoiries. Cette partie est ancienne et la chimère est d'un beau travail. La salle à solives apparentes est garnie de boiseries pleines surmontées de panneaux dans lesquels est tendue une grosse toile semée de lions héraldiques ; de plus, le mur de gauche est orné de deux grands médaillons circulaires décorés de deux bas-reliefs représentant, l'un le buste de Jeanne d'Arc, l'autre celui de Saint Louis, artistement reproduits par M. Godebski. Au fond de la pièce, un escalier placé symétriquement, mais composé de cinq marches prises dans l'épaisseur de la robuste muraille, donne accès, par une

petite porte, sur la terrasse derrière le château ; sur cette terrasse, un jeu de tennis a remplacé l'ancien jeu de paume et de quilles ; ce fumoir communique avec l'aile moderne par une porte percée sur le côté gauche ; enfin une troisième petite porte garnie d'un judas treillagé de fer s'ouvre sur un cellier aux poutres épaisses de 0^m 50 qui a longtemps servi d'orangerie ; dans ce cellier se trouve, au niveau du sol, une double trappe formant une des entrées des deux caves ; ces caves qui font les fondations par quinze marches de quinze centimètres et demi d'épaisseur et une longueur de un mètre cinquante sont bien construites sous voûtes à plein ceintre à arceau de 2^m 30 de large ; notons, en passant, qu'elles ne sont pas plus anciennes que le bâtiment qui les surmonte ; ces caves ont chacune 2^m 25 de hauteur et 3^m 80 de longueur ; en face la porte extérieure de ce cellier se trouve la citerne alimentée par les eaux de pluie et une petite source.

Chacun des *étages*, d'une construction très soignée, ne forme qu'une seule grande salle, soit toute la profondeur du château. Celle du *premier*, dite de l'auditoire, a ses solives peintes ; elle est décorée d'une de ces immenses cheminées sous le manteau desquelles un homme se tient aisément debout. Le foyer est en briques disposées en arête de poisson ; l'ornementation de cette cheminée est des plus simples : le linteau repose sur des colonnes unies cylindriques qui ont été refaites plus petites que les anciennes ; de face ce linteau n'offre que quelques filets, mais sur les côtés il est orné d'une sorte de chimère d'un travail fort primitif. Cette salle est, en outre, accompagnée de latrines et, comme les autres, est carrelée en petit carreau d'Artie.

Le *deuxième étage* était certainement l'endroit le plus agréable du château. Il était formé, de même que le premier, d'une vaste chambre partagée maintenant en : 1^o cabinet noir dit du squelette, — fort belle pièce ; 2^o la grande chambre du deuxième ou de M^{lle} G..., bien décorée ; 3^o et la petite chambre du second ; de chaque côté de la fenêtre de cet étage, qui donne sur la cour, on a percé, au xviii^e siècle, deux placards de 1^m 55 sur 0^m 80. Ce vaste étage est orné d'une non moins vaste cheminée bien plus riche en sculptures que celle du premier étage ; le linteau, sur ses trois faces, est garni d'une frise avec personnage en exécution meilleure quoique encore médiocre ; une marche donne accès dans les latrines de cette chambre, ces latrines éclairées par une petite fenêtre descendent dans une cuve de fer battu, leur grand conduit est bien conservé. La cheminée et les murs de ce second étage ont été couverts récemment de peintures décoratives aux tons multicolores ; on y remarque, outre le hérisson de Louis XII, peint sur la hotte de la cheminée, les armes et monogramme des de Vente

de Francmesnil : champ d'azur sur lequel figure une tête soufflant de trois côtés sur un croissant ; l'écu est surmonté de la couronne comtale, comme support, deux aigles ; ce sont là des armes parlantes, le nom patronymique étant de Vente, le petit bonhomme vente sur le croissant. Les dessins des voûtes que nous reproduisons dans la planche qui est jointe à ce texte sont séparés irrégulièrement par ce chiffre



répété à profusion. Il existe, écrivait M. Morin, sur les poutres de la chambre du second étage des peintures à l'huile assez grossières et anciennes, « dans lesquelles on distingue un chiffre formé de » deux C entrelacés, le tout probablement les initiales du nom de » baptême d'un des seigneurs. Parmi ceux que j'ai pu signaler je » n'en trouve pas dont les prénoms commencent par cette lettre.

» Il ne serait pas d'ailleurs démontré que l'auteur du chiffre fut » aussi le fondateur du château, les peintures ayant pu être faites » postérieurement à sa construction. »

Le *troisième étage* est fort intéressant ; son plafond est divisé en trois grosses soffites qui soutiennent vingt-quatre petites solives. Cet étage renferme trois chambres : une d'amis, une de domestiques, une de débarras ; dans un cabinet donnant sur le côté ouest on a placé la bibliothèque des livres de médecine du docteur Morin ; il y a de très jolies éditions et une remarquable collection de thèses. Comme aux étages précédents, la salle du troisième a une énorme cheminée qui est la plus belle de toutes celles dont nous avons donné la description. Sa large hotte en damier monte jusqu'au plafond et vient retomber sur un linteau de pierre couvert de moulures et reposant sur deux colonnes à chapiteaux soigneusement refouillés, se prolongeant à l'extérieur jusqu'au gros mur et à l'intérieur jusqu'au fond du foyer, de façon à former une frise élégante. Le côté gauche, qui donne presque sur la porte d'entrée, est mutilé par suite des passages fréquents ; le côté droit a conservé à peu près intact ses magnifiques rinceaux formés par des branches de vigne garnies de leur feuillage dentelé et de grappes de raisin. Cette décoration présente une grande similitude avec celle de la cuve baptismale de forme ovale que l'on rencontre dans l'église de Bouconviillers (Oise), à trois lieues d'Artie. Il nous semble que l'architecte Guillaume Lemaître, qui a édifié le portail de l'église de Cléry et sans aucun doute celui de Serans aux environs de 1510, a copié au château d'Artie les grosses feuilles de vigne qui décorent ces édifices. Citons dans nos environs comme cheminées intéres-

santes : 1^o celle de la tour à quatre étages de Mérée qui possède un écusson très intéressant mais un peu moins riche d'ornements que celle d'Artie ; 2^o une cheminée voisine d'Artie, celle d'Omerville, qui date du xvi^e siècle. Nous rappellerons pour mémoire la cheminée à feuilles d'acanthé très fouillée du château du Bâtiment, à Cléry. Le fond de la cheminée du troisième étage du château d'Artie a le foyer en tuiles et briques (de 22 sur 10) ; ce fond a 1^m 95 de largeur ; du sol à la première moulure de cette cheminée il y a 1^m 82. Il faut remarquer dans cette salle l'habile disposition des fenêtres dont l'embrasure est occupée par un siège de pierre de 45 centimètres de large sur 62 de hauteur. C'est sur ces sièges très usés d'où la vue, principalement du côté sud-est, embrasse un splendide paysage rempli de surprises et d'aspects imprévus. Sur ces sièges s'installait le guetteur chargé de signaler l'approche de l'ennemi. A une époque où l'épaisseur des murs ne protégeait pas suffisamment contre les incursions des bandes de pillards qui parcouraient les campagnes de l'Ile-de-France et de la Normandie, ne préservant pas même des mauvaises intentions des passants, la disposition de ces guetteurs était excellente. Le manoir d'Ableiges (canton de Marines), détruit en 1886, et dont quelques parties remontaient au xiv^e siècle, présentait comme celui d'Artie des fenêtres à croisillon dont l'embrasure était garnie de sièges de pierre ; la façade du château d'Ableiges avait été refaite à la fin du xv^e siècle.

L'escalier de la tourelle du château d'Artie monte jusqu'à un *quatrième étage* qui est le grenier. Cet espace ménagé sous la toiture est sans subdivision ; il donne exactement, abstraction faite de la hauteur, la dimension des anciennes salles des étages inférieurs. La vue s'arrête dans ces combles, sur la savante enchevêtrement de la charpente en chêne qui a été consolidée en 1893 avec des planches de sapin ; cette charpente, dont les poutres d'appui sont à 1^m 10 du plancher, repose sur l'entablement. Cette partie du château nous permet de constater l'importance du tuyau des cheminées qui mesure 1^m 80 de large, fait de 3,000 briques, et dont la partie qui immerge du toit a 4 mètres de hauteur et est maintenu par une seule ancre en fer. Ce tuyau, refait en 1869 par M. Édouard Joye, entrepreneur de maçonnerie à Artie, est presque rond ; le précédent tuyau avait été construit en 1785 ; il était d'arêtes vives faites avec des tuileaux ; un maçon du pays l'avait fait, aidé de sa femme qui lui servait de manœuvre. Lorsqu'on a enlevé la lourde « tuile à deux trous » pour la remplacer par de l'ardoise, on a ménagé des vasistas sur les faces de la toiture.

§ III. — Mobilier

Le château d'Artie est garni d'une quantité de beaux meubles de différents styles ; tous sont anciens. Dans l'antichambre du premier étage se voit un bahut sans pieds recouvert de cuir fauve et garni de fermoirs, de charnières et de gros ornements en cuivre de style Louis XIV. Ce meuble bien conservé a l'aspect des gigantesques malles de voyage dont se servent souvent nos élégantes ; ce genre de bahut était employé par les belles dames du xvii^e siècle en guise d'armoire. Ce coffre a servi à M. Morin lorsqu'il était à bord du *Duquesne*, en 1812, 1813 et 1814 ; nous avons vu un bahut semblable dans une maison de Cléry, tous deux sont sans marque ; doit-on y voir l'œuvre de huchiers et de bahutiers de ce pays Vexinois dont le sol a été si fertile en productions artistiques. Nous étudierons ailleurs cette question. Ne quittons pas notre malle sans examiner la vieille hallebarde trouvée dans des fouilles faites dans le parc du château et qui orne le mur. De 1816 à 1830 l'intérieur du château d'Artie a été transformé dans le goût du siècle ; toutes les salles sont décorées d'une quantité de tableaux et de gravures des xvii^e et xviii^e siècles. Dans la salle à manger qui occupe le premier étage de l'aile moderne se voient deux dessins à la mine de plomb, signés Falguet 1835, plusieurs portraits de Walogne Boutin, quelques peintures de Watelet, le portrait de J.-C.-P. Lenoir, lieutenant général de la vicomté de Paris ; sur la cheminée, statue en terre d'Artie (hauteur 0^m 58^c), représentant M. Roger de Francmesnil ; puis encadrés et faisant pendant à cette statue une charte (49 sur 45) de Henri IV datée de Paris au mois de janvier 1599 et un parchemin de 1709 qui nous apprend que les de la Rochefoucauld étaient maintenus dans leurs droits exclusifs sur la forêt d'Artie ; enfin une belle et curieuse lettre de Gretry à Madame Morin, datée du 28 août 1808. Les quatre bibliothèques, riches en ouvrages du xviii^e siècle, sont installées au second étage ; une jolie petite armoire style Louis XV renferme les archives du château, plusieurs chartes des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles y sont conservées ; l'inventaire de ces titres que nous espérons finir pour le mois de septembre sera livré à la publicité ; en dehors des plects tenus à Artie, de 1480 à 1520 et dont les quatre registres sont très bien conservés et, ce qui est rare, très lisibles, ces archives renferment de curieux documents sur le Vexin. Citons l'*Historique du Protestantisme*, par le Dr Morin, auteur d'un *Traité sur la Vérité vulgaire* ; cette histoire du protestantisme, très documentée et qui réfute un

grand nombre de légendes alors accréditées, était disposée en vue de son impression ; la mort n'a pas permis à son auteur de réaliser son projet ; sur les parois des murs de la pièce où sont installées les bibliothèques, on a accroché de beaux portraits de J.-J. Rousseau (1).

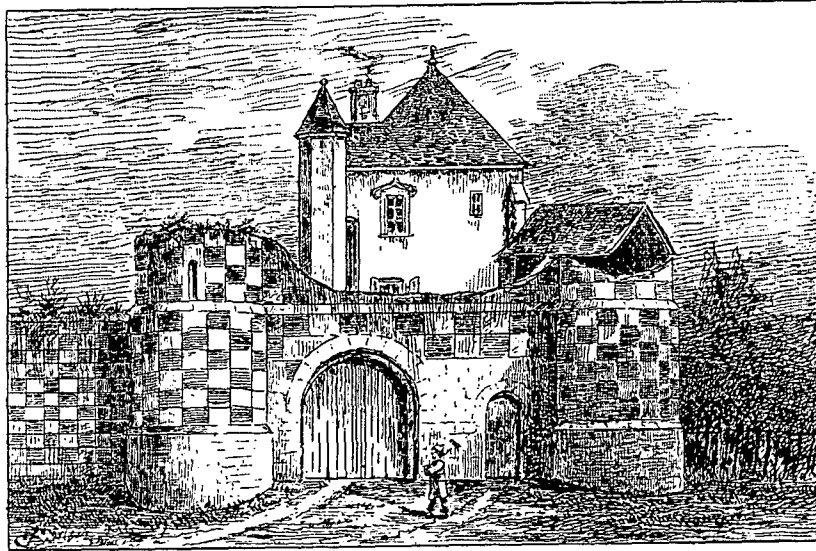
Entre la Bibliothèque et la chambre à coucher, qu'occupe le second de l'aile moderne, s'ouvre une antichambre qui donne accès à la salle de billard ; dans cette antichambre on a placé plusieurs peintures à l'huile représentant, avec le château d'Artie, des vues de nos environs, entre autres la Roche-Guyon et le vieux pont de Limay, paysage par Dumoulin, 1836. Dans toutes les pièces du château on rencontre un grand nombre de portraits de la famille Morin de la Sablonnière et de Vente de Francmesnil, le portrait de M. Morin et celui de sa fille Gabrielle, une artiste sérieuse, toiles non signées qui sont fort jolies.

§ IV. — *Parc*

Le château est entouré d'un parc de deux hectares. Il présente, avec ses combes de sapins, de chênes — arbres qui de temps immémoriaux ont été regardés comme sacrés — et ses frênes, l'arbre du monde éternellement jeune et frais, de belles échappées de vue ménagées au plus épais des halliers. Le jardin potager, en pente douce, établi sous la feuillée, pourrait être comme le parc facilement agrandi en un domaine ravissant. Ce parc à demi-abandonné, limité d'un côté par la route 183 et de l'autre par le chemin dit Derrière des Murs, avec ses salles de verdure, ses allées ombreuses garnies de bancs, forme un vrai lieu de délices.

A vingt-huit mètres de la porte d'entrée, dans le parc du château, près d'un vieux mur de refend, s'élève un robuste pavillon hexagone aux murs épais de 0^m 70, dont chaque côté a 1^m 20 et qui a une largeur à l'intérieur de 7^m 50 : c'est l'ancien colombier seigneurial. Ce bâtiment, où la pierre et la brique se marient ensemble (sur chaque côté il y a quatre cases de pierre et six de briques), est couronné par un toit pyramidal couvert en tuiles ; il ressemble donc et est contemporain au mur d'enceinte du château. Il est resté à peu près intact. Le bas, en pierre, n'a aucun revêtement, sa vieille charpente a été refaite il y a 15 ans. Son intérieur est encore garni tout autour de 15 rangées de chacune 68 logettes destinées à un couple de pigeons ; les briques qui forment ces logettes sont collées sur les murs. La charpente élevée de la toiture de ce colombier, que soutient une poutre unique, date de la première construction, ainsi

(1) Le Dr Morin était un grand amateur des idées de Jean-Jacques.



LE CHATEAU D'ARTIE VERS 1840

Dessin de LÉON PLANCOUARD d'après une lithographie de l'époque

qu'en témoignent ses poutres régulièrement équarries et dont les angles ont été abattus avec autant de soin que ceux des solives de la maison d'habitation ; en 1872 on en a refait en plâtre les soubassements.

Vers le Nord, fait que l'on remarque du côté de la chapelle et des murs des latrines, les murs extérieurs du colombier sont criblés de petits et moyens trous qui semblent l'œuvre de projectiles. Derrière ce pigeonnier, il y a un siècle, perdu dans les épines, s'étendaient le potager et un jardin fruitier. Il y a deux puits dans le château ; les sources qui les alimentent sont à deux mètres de profondeur ; nous avons mentionné plus haut le puits de la cour ; on descend dans celui du jardin, voûté en cave, par un escalier de dix marches, le terrain étant en contre-bas.

§ V. — *Iconographie*

Le château d'Artie a été popularisé par la gravure ; les vues sont en assez grand nombre : celles lithographiées ont été faites de 1819 à 1849. Il nous suffira de citer ici chronologiquement les plus intéressantes : 1^o Mentionnons d'abord la « vue du château d'Artie, département de Seine-et-Oise », dessin et lithographie, par F. Villeneuve, 1819. Cette vue est d'une excessive rareté, son format est le quart colombier. — 2^o Le dessin suivant, en dépit de son titre, se rapporte à Artie : c'est la « vue d'une ancienne baronnie de la Rochefoucauld, département de Seine-et-Oise » ; on lit, à droite, imprimerie lithographique de F. Delpech ; elle est l'œuvre du graveur Vexinois, F. Villeneuve, 1820, quart colombier. — 3^o La peinture de Falguet, datée 1835, est très bien faite et fort intéressante puisqu'elle représente deux vues du château d'Artie ; on remarque sur ce dessin qu'à cette époque la partie gauche du château n'était pas encore construite ; le temps nous a fait défaut pour prendre une copie de cette vue qui orne le salon du château et la joindre à notre étude. — 4^o Le « château d'Artie », dessin d'après nature dû à la fine pointe d'Auguste Bry, lithographie par André Durand, 1849, quart raisin ; elle est remarquable sous le rapport artistique. Il faut citer aussi, d'André Durand, la figure que cet artiste a crayonné sur un des murs de la salle du troisième étage du château d'Artie et qui mérite d'attirer l'attention par l'expression et la coiffure locales. — 5^o Collection Victor Le Ronne « Magny et ses environs » : n^o 311, les cheminées du château d'Artie ; n^o 318, vues du château d'Artie ; n^o 319, vue du colombier. — 6^o Vue cavalière du château d'Artie, d'après un dessin trouvé en 1857 par

Madame de Francmesnil mère sur les quais et conservé dans le chartrier ; il existe de ce dessin une copie classée dans le dossier de M. Morin. — 7^e Collection Léon Plancouard, portefeuille n^o 5, Artie, par M. V. Hébert, peinture datée 1873. Vue du château actuel d'Artie, prise des Tournelles, plus 11 dessins de différentes parties.

A la suite de cette série déjà ancienne, ajoutons : « Collection de photographies archéologiques faites dans les villes, bourgs et villages de l'Ile de France » par M. Martin-Sabon : n^o 3035, façade du château ; n^o 3036, façade principale ; n^o 3037, porte d'entrée ; n^o 3038, pavillon sud-ouest ; n^o 3039, partie de façade du bâtiment principal. En terminant, citons l'article de M. Grave sur Artie, publié en 1886 dans les Mémoires de la Société historique du Vexin, d'après *Seine-et-Oise illustré*.

Artie, 15 Janvier 1896.





NOTICE

SUR

l'Inventaire des titres de la Seigneurie d'Avernes

(1776 - 1777)

Par M. RÉGNIER, membre de la Société

L existe à la Bibliothèque publique de Rouen un inventaire manuscrit des titres de la seigneurie d'Avernes, dans le Vexin français⁽¹⁾, dressé en 1776 et 1777 par ordre du prince de Tingry, seigneur d'Avernes. Cet inventaire forme deux gros volumes in-folio, reliés en parchemin vert, et comprenant ensemble 1403 pages, plus quelques feuillets préliminaires. Il porte la cote Y 12 et fait partie de la collection de manuscrits léguée en 1858 par le marquis de Martainville, fils d'un ancien maire de Rouen, mais on ignore comment M. de Martainville en était devenu possesseur ⁽²⁾.

Nous avons cru que cet important répertoire méritait d'être

(1) Canton de Marines, arrondissement de Pontoise.

(2) D'une lettre jointe à l'inventaire, il semble résulter qu'il resta quelque temps, pendant la première moitié du xix^e siècle, entre les mains d'un notaire de Meulan.

signalé aux historiens du Vexin, et qu'une notice spéciale serait bien accueillie de nos confrères. *L'Inventaire des titres de la Seigneurie d'Avernes* est d'autant plus précieux, en effet, que le chartrier dont il nous présente le tableau détaillé n'existe plus.

PREMIER VOLUME

Le titre, orné d'un dessin à la plume figurant les écus accolés du prince et de la princesse de Tingry, est ainsi conçu :

« Inventaire des titres, papiers et documents concernant la terre et seigneurie d'Avernes et des fiefs en dépendants, rangés selon l'ordre des matières, et chaque matière selon l'ordre chronologique. Cet arrangement fait par les ordres de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Charles-François-Christian de Montmorency Luxembourg, duc de Beaumont, prince de Tingry, et de très haute et très puissante dame Madame Eléonore-Joseph-Pulchérie de Laurents, princesse de Tingry, son épouse. »

On a ajouté, au bas de la page : « Cet inventaire a été fait en 1776 et 1777. »



En tête de l'inventaire se trouve une « Introduction préliminaire, contenant un historique succinct de la terre d'Avernes et l'analyse de l'ordre qui est observé dans l'inventaire des titres de cette seigneurie. » L'auteur déplore les guerres du xv^e siècle qui ont causé la destruction de bien des documents précieux. Toutefois, il a cherché à suppléer à ces pertes regrettables par « la tradition, l'histoire et les notes éparses çà et là », et nous croyons devoir reproduire ici les pages⁽¹⁾ qu'il consacre aux annales de la paroisse :

« Avernes, qui n'est présentement qu'un village, avoit, dans le xiv^e siècle, le titre de ville ; celui de bourg lui resta jusqu'en 1600, et il n'y a pas plus de cent ans qu'il y avoit en ce lieu un marché où les villages des environs apportent leurs denrées.

» La cure de ce lieu est un prieuré d'un revenu assez considérable, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Ce prieuré servit pendant très longtemps de maison conventuelle aux religieux de cet ordre ; Philippe-Auguste, roy de France, le fonda en 1210 et il fut uni au prieuré de Sauseuse en 1300.

(1) 3-9.

» L'église paroissiale, ainsi que plusieurs autres du Vexin, fut ruinée par les Anglais en 1434 ; elle fut rétablie et dédiée le 8 avril 1491, aux dépens de noble damoiselle Catherine de Hardeville, dame d'Avernes.

» Le village d'Avernes servit pendant longtems d'asile à Jean Calvin. Ce fut là et dans les environs qu'il commença à répandre le venin de son hérésie ; il y établit le premier temple de sa secte, qui, par la suite, devint un des plus fréquentés. La tradition nous apprend que ce fut dans ce temple qu'il composa la plus grande partie du livre de ses Institutions. La plupart des habitants d'Avernes embrassèrent le calvinisme. Poussés par le démon du fanatisme, ils incendièrent en 1590 une partie de l'église paroissiale d'Avernes. En 1580 (lisez : 1680), le roy fit don à la paroisse d'Avernes de l'emplacement et des démolitions du temple de la religion prétendue réformée, pour qu'il y fût bâti une école afin d'y instruire la jeunesse : c'est ce qui est présentement la maison de communauté des sœurs de la Charité.

» La terre d'Avernes ayant souffert les révolutions les plus grandes, la perte des anciens titres a été inévitable ; c'est pourquoi l'on ne peut remonter au-dessus du quinzième siècle pour donner une suite des seigneurs qui l'ont possédée.

» Cette seigneurie est composée de plus de vingt fiefs, qui autrefois étoient possédés par différents seigneurs qui tous prenoient la qualité de seigneur en partie d'Avernes. Les fiefs les plus anciens et qui ont souffert le moins de mutations sont celui d'Avernes, relevant jusqu'en 1727 de la seigneurie de Longuesse, présentement du roy ; celui du Caillou, relevant du Plessis-le-Veneur, et celui nommé Dixme de Banon, relevant des Célestins de Mantes.

» Voilà l'ordre des seigneurs qui ont possédé ces fiefs et qui étoient les seuls qui, à juste titre, pouvoient prendre la qualité de seigneurs d'Avernes.

» Vers le treizième siècle, Marguerite de Saint-Clair étoit dame du fief du Caillou ; elle aumôna aux habitants d'Avernes le terrain dont ils jouissent présentement, appelé les Coutumes d'Avernes.

» Catherine de Hardeville possédoit la seigneurie d'Avernes en 1445. Elle épousa en premières noces Nicolas Le Boucher et en secondes noces Thibault de Chantemesle. Ce fut cette dame qui, en 1491, fit construire et dédier l'église d'Avernes.

» Thibault de Chantemesle se fit adjuger en 1466 le fief de Henry de Trie, moyennant treize années d'arrérages qui lui étoient dues d'une rente d'un muid de bled hipotéquée sur ledit fief. Thibault de Chantemesle vivoit encore en 1510.

» L'on voit en 1505 Mathieu de la Vauzelle qui prenoit la qualité de seigneur en partie d'Avernes.

» De la maison de Chantemesle, la seigneurie d'Avernes passa en celle du Perthuis et du Mesnil-Jourdain.

» En 1542, damoiselle Catherine-Louise d'Éragny, veuve de Jean du Perthuis, acquit le fief Indet de Guiry de Jean de Mauger, écuyer, et de Catherine de Guiry, sa femme.

» Depuis 1563 jusqu'en 1584, Gabriel Jourdain du Mesnil fut coseigneur d'Avernes avec demoiselle Marie Lombart, veuve de Roland du Perthuis.

» Le 27 aoust 1604, Charles du Perthuis, écuyer, sieur d'Éragny et d'Avernes pour moitié, vendit les droits qu'il avoit à prétendre en la seigneurie d'Avernes à M^{re} Jean de Hazeville, chevalier, seigneur de Gadancourt.

» Le 10 aoust 1660, Claude de la Potterie, sieur de Saint-Pierre et d'Avernes en partie, et demoiselle Madeleine du Mesnil-Jourdain firent donation entre vifs, au profit de M^{re} Léonard d'Abos, écuyer, sieur de Théméricourt, de tout ce qui leur appartenoit en la seigneurie d'Avernes.

» Le 5 octobre 1682, Monsieur René Guillemain, sieur de la Mourlière, et dame Charlotte Hatte, son épouse, acquirent la seigneurie d'Avernes de M^{re} François de Mornay, chevalier, seigneur d'Ambleville et d'Avernes, et de dame Marguerite de Hazeville, son épouse. Il acquit aussi en 1691 le fief des Fossés de Monseigneur Jacques-Henry de Durfort et de dame Marguerite-Félice de Lévy de Ventadour, son épouse ; le 3 février 1692, il acquit le fief Saint-Lucien de la fabrique de la paroisse d'Avernes.

» Le 10 may 1705, M^{re} François Ferrand, chevalier, seigneur de Cossay, acquit des héritiers et légataires universels de M^{re} René Guillemain et de son épouse, tout ce qui appartenoit audit sieur de la Mourlière en la seigneurie d'Avernes.

» En l'année 1710, M^{re} François Ferrand acquit du seigneur de Jambville le fief Sainte-Honorine, qui avoit autrefois appartenu au prieuré de Sainte-Honorine de Conflans.

» En 1729, M^{re} François Ferrand fils acquit de M^r Fontaine de Jouy le fief de Verneuil, assis à Avernes, relevant du comté de Meulan. En 1731, il acquit le fief, terre et seigneurie des Essarts, dit Feularde, relevant du prieuré de Gaillonnet.

» M^{re} François Ferrand père donna, par contrat de mariage, à M^{re} François Ferrand, son fils, la seigneurie d'Avernes et ses dépendances.

» Très haute et très puissante dame Madame Eléonore-Joseph-Pulchérie, marquise de Laurents, princesse de Tingry, petite-fille et unique héritière de M^{re} François Ferrand, seigneur d'Avernes, hérita de la seigneurie d'Avernes en 1766.

» Le fief d'Avernes avoit autrefois le droit de haute,

moyenne et basse justice, mais la négligence de certains seigneurs laissa perdre ce droit. Ce fut M^{re} François Ferrand fils qui, en 1727, en obtint le rétablissement.

» Les droits honorifiques sont celui de banc dans l'église d'Avernes, celui de litre funèbre et autres intérieurs et extérieurs de ladite église. »



Le feudiste établit ensuite (p. 9-17) la consistance de la terre d'Avernes. Il divise les fiefs qui la composent en trois classes. « La première, dit-il, renferme les fiefs en la main du seigneur d'Avernes, relevant du roy et de divers seigneurs ; la seconde les fiefs relevant de la seigneurie d'Avernes, et la troisième ceux que le défaut d'arrangement des titres a fait perdre de vue depuis très longtemps, et ceux qui, quoiqu'étant sur le territoire d'Avernes, ne sont point en la main du seigneur et ne relèvent point de lui. »

Les fiefs compris dans la première catégorie étaient :

1^o Le fief d'Avernes proprement dit, qui relevait en plein fief de la seigneurie de Longuesse, avant que François Ferrand fils, pour parvenir à l'érection de sa terre en marquisat, obtînt en 1722 d'Anne-Geneviève de Lévy-Ventadour, princesse de Rohan et de Soubise, que distraction en fût faite pour relever directement du roi.

2^o Le fief des Fossés, relevant du roi à cause du comté de Meulan et consistant en un manoir, « où est actuellement la ferme des Fossés, » en droits seigneuriaux, en terres et en bois.

3^o Le fief nommé les Dîmes de Banon, consistant, comme l'indique son nom, en un droit de dîme qui se percevait sur toutes les terres dépendant du fief de Verneuil. « Il y avoit anciennement un arrière fief qui en relevoit, nommé le fief de Flacourt, lequel n'a pas été servi depuis près de deux cents ans. »

4^o Le fief de Verneuil, relevant du roi, consistant en un droit de champart sur plusieurs terres à Avernes.

5^o Le fief de Chanteraine, « relevant du roy à cause de sa tour de Mantes. Ce fief appartenoit aux chanoines de Saint-Melon de Pontoise, et présentement il est en la main des seigneurs d'Avernes par un échange fait entre les dits chanoines et M^{re} François de Mornay, seigneur de Théligny et d'Avernes, le 16 juillet 1663, moyennant 35 l. de rente payable par le dit seigneur d'Avernes aux dits chanoines. Ce fief consiste en censive et autres droits seigneuriaux. »

6^o Le fief Sainte-Honorine, comprenant divers droits seigneuriaux et 24 arpents de terre.

7° « Le fief Henry de Trie, auquel on a réuni ceux de Cottart et d'Indet de Guiry, relevant du Perchay-en-Vallée, nommé le Cabin, suivant la coutume du Vexin le François... On n'a pu avoir aucuns renseignements sur le fief de Cottart. »

8° « Le fief du Caillou, qui, de tout temps, fit partie de la seigneurie d'Avernes. Il relève en plein fief, foy et hommage du Plessis-le-Veneur... »

9° Un fief composé de 12 arpents de terre à la Vallée, sous Gadancourt.

10° Le fief des Essarts, dit Feularde, consistant en une ferme, terres labourables, bois taillis, tuilerie, pâturages et droits divers.

Dans la seconde classe se trouvaient compris les fiefs suivants :

1° Le fief de Bellegarde, relevant d'Avernes de temps immémorial. Il consistait en droits de champarts sur plusieurs terres à Avernes et à Théméricourt, et dans les deux tiers des dîmes inféodées de cette dernière paroisse.

2° Les fiefs de la Brosse et du But, relevant d'Avernes et alors possédés par M. Legendre de Montenol. Ils consistaient en maison, terres et bois.

3° Le fief Becquet, relevant aussi d'Avernes, dont étaient possesseurs M. Legendre de Montenol et un nommé Gabriel Royer (maison et terre).

4° Et 30 arpents de terre à Longuesse, appartenant au seigneur d'Ableiges, relevant en fief d'Avernes et nommés le fief Bernard de Théméricourt.

Voici enfin les fiefs de la troisième classe :

1° Le fief de la Barre du Bec, consistant en censive sur plusieurs pièces de terre, appartenant aux religieux de l'abbaye du Bec-Hellouin et ne relevant pas d'Avernes.

2° « Le fief de Prévosté et Four à Ban d'Avernes, probablement le même que celui nommé le Fief du Roy. Ce fief appartient à Sa Majesté et consiste en droits de champarts et censives... Le seigneur de Mézy est présentement engagiste de ce fief... ; les seigneurs d'Avernes l'étoient autrefois... »

3° « Il y a un fief revendiqué par le prieur d'Avernes et qui, selon ses dires, consiste en l'emplacement des maison, cour et jardin du prieuré, et droits de censives sur plusieurs maisons à Avernes. »

Quant aux fiefs inconnus, c'étaient : 1° le fief du Perchay, assis sur les territoires d'Avernes et de Gadancourt, autrefois relevant d'Avernes ; 2° les terres appartenant à la maladrerie d'Avernes, encore existante en 1662, et que les seigneurs d'Avernes prétendaient relever en fief de leur seigneurie, prétention qu'ils abandonnèrent faute de titres ; 3° le fief de Montchevrel, qui était, paraît-il,

un arrière-fief relevant d'Avernes ; 4° et plusieurs fiefs totalement ignorés, tels que ceux de Busty, de la Brossette et de Plémont⁽¹⁾.

A la suite de cette liste des fiefs, on voulut indiquer la contenance des terres labourables et des bois appartenant à la seigneurie, mais les chiffres n'ont pas été inscrits. Il est dit seulement que le château, les jardins et le parc comprennent 40 à 50 arpents.

Avant d'expliquer la méthode qui a présidé au classement des titres, le feudiste a consigné encore les renseignements suivants :

« Il y a deux moulins appartenant au seigneur d'Avernes, l'un situé au village d'Avernes et l'autre près Théméricourt, nommé le moulin des Champs.

» Les seigneurs d'Avernes ont aussi le droit de travers sur les vins passant sur les chemins publics dudit Avernes, consistant en dix deniers pour chaque charrette et vingt deniers par charriot.

» Les habitants d'Avernes ont le droit de faire tirer meule à moulin et celui d'usage et pâturage sur les communes d'Avernes, pour lesquels droits chacun des habitants ayant maison paye actuellement un denier parisis de cens. »



L'introduction dont l'analyse précède occupe vingt pages. L'inventaire commence immédiatement après. Les titres concernant « l'Ancienne propriété » sont examinés les premiers. On leur a consacré une analyse très complète, qui devient parfois, sans que le rédacteur prenne soin d'en prévenir, une copie presque *in extenso*. Mais cette méthode n'a pas été uniformément suivie, et, comme il était naturel, certaines parties de l'inventaire sont traitées beaucoup plus sommairement. Dans cette première partie (p. 21-111), il nous faut signaler : le partage de la seigneurie d'Avernes effectué le 13 novembre 1519 entre Claude de Chantemesle, veuve en premières noces de Jean du Perthuis et en secondes noces de Mathurin de la Vaucelle, et Antoine du Mesnil-Jourdain ; un acte du 4 février 1534, par lequel Jean du Perthuis, seigneur d'Avernes, règle d'avance le partage de sa succession entre ses deux frères ; une sentence du

(1) L'aveu-dénombrement de la châtellenie de la Roche-Guyon et de ses dépendances, rendu au roi en 1506 par Bertin de Silly, fait mention des fiefs suivants, situés à Avernes et relevant en plein fief de Banthelu et en arrière-fief de la Roche-Guyon : « Item, Guillaume Bastard d'Ivry et ses ayans cause, un fief assis à Averne, dont les Bouriaulx (*sic*) tiennent le domaine, et vault son prix ; — item, les hoirs de Pierre de Plassement, deux arrière fiefs assis à Averne ; à présent possèdent le domaine les hoirs de Thibault de Chantemesle ; — item, les hoirs Gassot de Hardeville, un fief assis à Averne ; — item, Gassot de Hardeville ou ses ayans cause, un fief assis audit Averne, et est un fief de parage ; — item, ledit Gassot ou ses ayans cause, qui est tout ce que messire Simon de Hardeville tenoit audit lieu d'Averne. » (Copie, xviii^e s. — Arch. de l'Oise, série E : fonds du comté de Chaumont).

lieutenant de Meulan, rendue le 12 juillet 1535, et portant transaction entre la veuve de Jean du Pertuis et l'un des frères de celui-ci, au sujet de la succession du seigneur d'Avernes; la vente par Marguerite du Pertuis, sœur de Jean du Pertuis, à la veuve de son frère, de sa part dans la succession de celui-ci (8 mai 1539); la vente par Charles du Pertuis à Jean de Hazeville, seigneur de Gadancourt, de sa part dans la seigneurie d'Avernes (27 août 1604); la vente par Nicolas de Garges, seigneur du Fresnoy, au même Jean de Hazeville, de ses droits dans ladite seigneurie (12 mai 1609); la vente par Jacques de Fautreau, seigneur de la Pierre, à Madeleine de Puchot, dame de Gadancourt, veuve de Jean de Hazeville, de ce qui lui appartenait dans la seigneurie d'Avernes (3 mai 1618); le partage fait le 17 novembre 1661 entre François de Mornay, chevalier, seigneur de Thelligny, Gadancourt et Avernes en partie, et Marguerite de Hazeville, sa femme, d'une part, et Marie-Charlotte de Hazeville, fille de David de Hazeville, en son vivant seigneur de Gadancourt, des terres et seigneuries de Gadancourt et Avernes; la donation à Léonor d'Abos, dont il est parlé dans *l'historique* (10 août 1660); la vente par François de Mornay à René Guillemin, du 5 octobre 1682, et celle à François Ferrand du 10 mai 1705, dans laquelle il est rappelé que Guillemin a fait construire à neuf le château, « sur l'emplacement de partie des anciens bâtiments ».

— Viennent ensuite (p. 113-121) les pièces relatives à l'établissement de la haute, moyenne et basse justice d'Avernes. Cette énumération est intéressante en ce qu'elle montre, ainsi qu'on va le voir, les formalités nécessaires en pareil cas :

« 1727. Procès-verbal du subdélégué commis pour prendre des informations au sujet de la demande en érection de haute, moyenne et basse justice en la seigneurie d'Avernes par le seigneur dudit lieu. Par ce procès-verbal, ledit subdélégué, ayant vu les titres prouvant qu'autrefois ladite seigneurie avait droit de haute, moyenne et basse justice, qui avoit cessé de s'exercer, attendu les guerres, il conclut, pour le plus grand avantage des habitants d'Avernes, que la dite justice soit érigée de nouveau.

» 9 avril 1727. Consentement donné par Monsieur le duc de Sully, seigneur engagiste du domaine et comté de Meulan, à l'établissement de la haute, moyenne et basse justice d'Avernes.

» 8 avril 1727. Autre consentement à cet effet par le greffier en chef au bailliage et comté de Meulan.

» 9 avril 1727. Quittance de 10000 l. donnée par le duc de Sully et le lieutenant général au bailliage de Meulan à M^{re} François Ferrand, chevalier, seigneur d'Avernes, pour l'indemnité dont les parties étoient convenues, attendu la demande en érection de haute, moyenne et basse justice.

» Juin 1727. Lettres patentes d'établissement. . . . Sur le reply est : 1^o l'enregistrement au Parlement le 6 août 1727 ; 2^o l'enregistrement en la Chambre des Comptes le 26 août 1727 ; 3^o l'enregistrement au bureau des finances le 28 août 1727, et 4^o l'enregistrement au bailliage de Meulan le 4 septembre 1727.

» 5 juillet 1727. Arrêt du Parlement, préparatoire à l'enregistrement des lettres patentes d'érection, qui ordonne qu'il sera fait un procès-verbal de la commodité ou incommodité que peut apporter la concession de haute, moyenne et basse justice.

« 10 juillet 1727. Consentement du duc de Sully à l'enregistrement desdites lettres patentes.

» 19 juillet 1727. Pareil consentement du procureur du roy au bailliage de Meulan.

» 22 juillet 1727. Autre pareil consentement par les autres officiers dudit bailliage.

» 22 juillet 1727. Ordonnance du lieutenant général du bailliage de Meulan pour procéder à l'information ordonnée par l'arrêt du Parlement du 5 juillet 1727.

» 23 et 24 juillet 1727. Information faite conformément à l'ordonnance ci-dessus, composée de 11 témoins tous concluans à l'érection de haute justice en la paroisse d'Avernes.

» 27 juillet 1727. Assemblée des habitans d'Avernes consentant à ladite érection.

» 27 juillet 1727. Certificat du curé d'Avernes comme les lettres patentes avoient été communiquées à tous les vassaux.

» 31 juillet 1727. Mainlevée de l'opposition des officiers du bailliage de Meulan par eux formée le 23 septembre 1722, avec leur consentement à l'enregistrement des lettres patentes portant érection.

» 23 septembre 1727. Procès-verbal du lieutenant général de Meulan pour constater la position des poteaux, fourches patibulaires et l'audience et les prisons.

« 6 août 1727. Arrêt d'enregistrement. »

— Pages 123 à 152 sont inventoriés des documents relatifs aux *communes d'Avernes*. L'indication de ces documents est précédée d'un avertissement, duquel il résulte que Marguerite de Saint-Clair, dame du fief du Caillou, donna, dans le courant du XIII^e siècle, aux habitans de la paroisse, le droit de couper du bois pour leur chauffage dans un terrain planté de haute futaie, contenant environ 500 arpents, qui prit par la suite le nom de *coutumes* ou de *communes d'Avernes*. Cette donation avait été faite à la charge d'un droit de corvée, outre la célébration d'une messe par le prieur du lieu pour le repos de l'âme de la donatrice. Voici la liste succincte des documents relatifs à ces droits et charges :

S. d. (vers 1450). Aveu rendu par Simon de Hardeville, seigneur

d'Avernes, représentant le droit de damoiselle Marguerite de Saint-Clair, à Bruneau de Saint-Clair, chevalier, pour « le manoir, jardin, et lieu dit le Caillou, assis en ladite ville d'Avernes ; item, le four d'icelle ville... ; item la seigneurie, cour, usàige et émoluments des coutumes d'Avernes, avec les corvées que les coutumiers doivent par an. »

21 avril 1462. Ordonnance rendue par le lieutenant général du maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, prescrivant information sur les coutumes d'Avernes, à la requête de Thibaut de Chantemesle.

1462. Déclaration des coutumes d'Avernes fournie au même lieutenant général par Thibaut de Chantemesle. (Copie collationnée du 27 février 1491.)

14 mai 1462. Information sur les coutumes d'Avernes faite, en vertu de l'ordonnance du 21 avril 1462, par Desmarais, lieutenant des eaux et forêts à Meulan. Désignation des pièces de bois dans lesquelles s'exerçait le droit des habitants. Comparution de onze témoins, habitants d'Avernes et des paroisses voisines, lesquels déclarent, entre autres choses, que ces bois appartenaient précédemment à feu Gasse (ou Gassot) de Hardeville, père de la femme de Thibaut de Chantemesle. Ce dernier produit un aveu daté du 16 août 1393, et ainsi conçu : « C'est ce que Huet des Essards tient et avoue tenir de d^{lle} Isabelle de Baronville, femme de feu Simon Hardeville, et de ses enfans, c'est à savoir l'usage et coutumier des bois et pâturages d'Avernes... »

7 juillet 1478. Transaction entre Thibaut de Chantemesle et sa femme, d'une part, et « les marguilliers, manans et habitans d'Avernes », d'autre part, pour terminer un procès relatif aux droits respectifs des parties dans les coutumes d'Avernes.

26 avril 1483. Ordonnance du lieutenant du maître et général réformateur des eaux et forêts, accordant mainlevée à Catherine de Hardeville, veuve de Thibaut de Chantemesle, et lui permettant de jouir des bois d'Avernes.

20 octobre 1581. Déclaration par les habitants d'Avernes, aux députés du roi sur le fait de la recherche des droits de communes, d'une grande pièce de terre nommée les Coutumes d'Avernes, alors en pâturages et meulières, tenue par les seigneurs d'Avernes, de M^{re} Robert (*sic*) Le Gendre, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Villeroy, Magny, etc., à cause de la seigneurie du Plessis-le-Veneur.

— Une seconde série de titres relatifs aux communes d'Avernes est inventoriée, p. 153-167, sous la rubrique : « Mouvances passives desdites communes. » Ce sont des aveux (1492-1667) rendus aux seigneurs du Plessis-le-Veneur par les détenteurs du fief du Caillou, sis à Avernes, duquel faisaient partie les coutumes d'Avernes.

— Autre catégorie de pièces relatives aux communes (p. 169-176). Nous y trouvons la mention de pièces de procédure pour les habitants et seigneur d'Avernes contre Samuel de Hazeville, seigneur de Feularde, au sujet d'une tuilerie que le seigneur d'Avernes voulait faire construire sur les communes, ce à quoi le sieur de Feularde faisait opposition (1663).

— Négligeant plusieurs liasses de pièces moins intéressantes relatives aux communes (p. 177-192), nous arrivons à un dossier (p. 193-268) contenant les nombreuses pièces de l'action intentée à diverses reprises par les seigneurs et les habitants d'Avernes contre les habitants de Wy, qui prétendaient, mais sans succès, jouir, eux aussi, de certains droits de coutume. Nous ne mentionnons que les plus anciennes :

12 septembre 1543. Arrêt de compulsoire rendu par le Parlement en faveur des habitants d'Avernes.

16 octobre 1543 et jours suivants. Enquête faite par Denis de la Planche, écuyer, seigneur de Gaillon, prévôt et garde de la châellenie de Meulan.

22 octobre 1570. Procès-verbal de mesurage et arpentage fait par Jean de Saint-Quentin, lieutenant pour le roi au siège de Magny, et Pierre Le Clerc, lieutenant des eaux et forêts du comté de Chaumont et Magny.

23 juillet 1576. Sentence rendue au bailliage de Meulan, entre le procureur du roi et de Monseigneur, d'une part, et les habitants de Wy, d'Avernes et de Gadancourt, les seigneurs d'Avernes et de Gadancourt, et Nicolas Le Gendre, seigneur de Villeroy et du Plessis-le-Veneur, tous défendeurs et opposants à la saisie faite à la requête du procureur du roi sur les coutumes d'Avernes, d'autre part. Mainlevée provisoire de ladite saisie.

— Procédures intentées par les seigneurs d'Avernes contre les seigneurs de Gouzangrez, au sujet d'un droit de pâturage (xvii^e et xviii^e siècles). Pages 279-283. (1)

— Pièces relatives aux droits de travers de la seigneurie d'Avernes, supprimés en 1744 (xvii^e et xviii^e s.). Pages 285-291.

— Chasse (p. 293-304). Dans ce dossier (xvii^e et xviii^e siècles), se trouvaient les pièces de la procédure criminelle intentée contre M^{re} Charles de Cléry, chevalier, seigneur de Frémainville, dame Geneviève de Bouju, son épouse, d^{lle} Elisabeth Bouju, fille majeure, M^{re} Maximilien de Cléry, chevalier, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Chartres, et M^{re} André-Louis de Cléry, chevalier de Cléry, garde du corps du roi, accusés, ainsi que leurs domestiques, d'attentat commis de nuit sur la personne de Henry Auger, préposé

(1) Les pages 269-279 sont en blanc.

pour la régie et la garde de la terre d'Avernes par le seigneur, René Guillemin. Cette instance se termina le 10 mai 1686 par une transaction.

— Titres de propriété du Moulin des Champs, sis à Avernes (p. 305-317).

14 octobre 1523. Vente par le tuteur des enfants mineurs de Robert Duvivier, boucher à Meulan, à d^{lle} Jeanne Bonnemère, dame de Rangipont, d'un moulin à blé appelé le Moulin des Champs, assis entre Avernes et Théméricourt.

2 juillet 1524. Échange entre Bertin d'Abotz, seigneur de Théméricourt et de Hazeville, et Jeanne Bonnemère. Celle-ci cède le moulin des Champs et quelques prés. Elle reçoit en échange « une place où il y avoit eu autrefois un château, étant lors en ruine, environné de fossés, appelé le château de Gandeffroy, auquel lieu il y avoit eu une basse cour, une maison, un petit étang situé et assis près ladite place, et ensemble tous les droits tant de justice, haute, moyenne et basse, que autres droits seigneuriaux qui appartenoient audit d'Abotz en toute ladite place en ladite seigneurie de Gandeffroy, le tout situé en la paroisse de Chamigny, près la Ferté-sous-Jouarre, tenu en foy hommage de ladite Ferté-sous-Jouarre. » D'Abotz paye, en outre, une soulte de 150 l. t.

25 avril 1526. Vente par Bertin d'Abos à Roland de la Voizelle, écuyer, seigneur de... (déchirure dans l'original), du moulin Ivon, autrement le Moulin des Champs, avec les terres en dépendant.

— Baux, prisées, aveux dudit moulin (p. 319-342).

— Titres de propriété du moulin d'Avernes, acquis le 19 septembre 1527 par Jean du Pertuis, seigneur d'Avernes, de Jean Samaches (Gamaches ?). Pages 343-352.

— Pièces diverses concernant le moulin d'Avernes (p. 353-368).

— « Domaines. Titres d'acquisitions de domaines en la censive de la seigneurie d'Avernes par les seigneurs dudit Avernes. » (xvi^e-xviii^e siècles.) Très nombreux contrats de vente ou d'échange, analysés pages 377 à 499 (1).

— « Domaines. Titres d'acquisitions par les seigneurs d'Avernes de terres en diverses censives étrangères. » (xvi^e-xviii^e siècles.) Pages 505 à 521.

— « Domaines. Titres d'acquisitions de terres par les seigneurs d'Avernes, la censive desquelles n'est point désignée. » (xvi^e-xviii^e siècles.) Pages 523-533.

— « Pièces au sujet de 4 l. 7 s. 6 d. pour droits de cens appartenants au roy en la paroisse d'Avernes, et dont les anciens seigneurs d'Avernes étoient engagistes. » (xviii^e siècle.) Pages 535-541.

(1) Les pages 369-376 sont en blanc.

— « Rentes actives. » Sous cette rubrique, on trouve (p. 543-598) l'analyse de plusieurs actes intéressants.

27 nov. 1367. Vente par Jean Le Maréchal à Robert Selles, d'un demi-muid de blé méteil de rente perpétuelle, à percevoir sur la grange dîmeresse de Théméricourt.

21 nov. 1455. Transaction entre Philippe de Théméricourt, seigneur dudit lieu et d'Artie, et Guillaume Mainnemare, seigneur de Bellegarde, agissant pour damoiselle Jeanne de Hellenvillier, sa femme, afin de terminer le procès suscité en la prévôté de Meulan, entre Guillaume de Théméricourt, écuyer, demandeur, et dame Marguerite des Essarts, dame de Vittolieu (*sic*), défenderesse, au sujet d'un demi-muid de blé que ledit Guillaume de Théméricourt prétendait avoir droit de prendre annuellement sur la dîme de Théméricourt, appartenant à ladite dame des Essarts. Pendant ce procès, les parties étaient décédées, laissant pour héritiers, savoir : Guillaume de Théméricourt ledit Philippe de Théméricourt, et la dame des Essarts ladite Jeanne de Hellenvillier, sa fille.

24 octobre 1455. Partage entre Philippe de Théméricourt, seigneur d'Erbly, et Richard de Flins, seigneur de Bantelu, de la succession de Guillaume de Théméricourt, leur cousin, seigneur d'Artie. Par cet acte, il échut, entre autres choses, à Philippe de Théméricourt, un demi-muid de grain à prendre annuellement sur la grange dîmeresse du chapitre de Saint-Pierre de Beauvais à Théméricourt.

— « Rentes passives. » Pages 599-639.

— « Champarts. » Pages 645-652.⁽¹⁾

— « Baux à cens de terres dépendantes de la seigneurie d'Avernes. » Pages 653-670.

— « Mouvance active. Ventes d'héritages en la censive de la seigneurie d'Avernes, utiles pour prouver l'ancienneté de la mouvance de cette seigneurie. Commissions féodales, saisies féodales, et autres pièces tendantes à la poursuite des vassaux de la terre d'Avernes et à la réunion au domaine de la seigneurie d'Avernes des héritages des dits vassaux pour devoirs non faits et droits seigneuriaux non payés. » Pages 671-690.

— « Rénovation de terrier ». Pages 691-697. Recueillons ces renseignements utiles pour la connaissance de la procédure féodale :

« 8 juin 1611. Lettres à terrier obtenues en chancellerie par M^{re} Jean de Hazeville, chevalier, seigneur de Gadancourt, Liancourt et d'Avernes pour moitié, et d^{lle} Marthe de la Vauzelle, femme autorisée au deffaut de Nicolas du Mesnil Jourdain, écuyer, seigneur d'Avernes aussy pour moitié, pour la rénovation du terrier de ladite

(2) Les pages 640-644 sont en blanc.

seigneurie d'Avernes. Ces lettres adressées au bailliage (*sic*) de Mante, Meulan et Magny pour par lui être commis des personnes pour faire ladite rénovation. — Joint une commission féodale donnée par le lieutenant général au bailliage de Meulan, en vertu des lettres de terrier cy dessus pour faire assigner et faire commandement aux tenanciers et vassaux de ladite seigneurie d'Avernes de fournir dans quinzaine les aveux, dénombremens et déclarations des héritages qu'ils possédoient en ladite seigneurie. Cette commission datée du 22 juillet 1611.

« 23 juillet 1611 et dimanches suivans, jusques et compris le 4 septembre. Publication des lettres de terrier obtenues en la chancellerie, (par Denis Gallois, huissier au Châtelet de Paris, résident à Meulan), devant l'entrée de l'église d'Avernes. »

Cette publication pouvait aussi être faite par voie d'affiches et d'annonces au prône. C'est ce qui eut lieu en pareil cas, en 1658, à la requête de François de Mornay.

— Pièces établissant le droit par les seigneurs d'Avernes d'amener à leur château les eaux de la Fontaine au Brun (xvii^e et xviii^e siècles). Pages 699-703.

— « Chapelle Saint-Sauveur au château d'Avernes. » Pages 705-709.

23 mai 1686. Fondation par M^{re} René Guillemin, seigneur de la Mourlière et d'Avernes, et par dame Charlotte Hatte, son épouse, de 50 l. de rente au profit du chapelain desservant la chapelle qu'ils avaient fait construire dans leur manoir seigneurial.

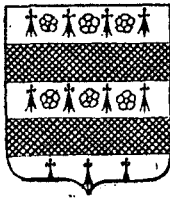
11 juin 1686. Confirmation de cette fondation par l'archevêque de Rouen.

12 juillet 1686. Certificat de la bénédiction de la chapelle par M. Le Mouline, curé de Guiry.

« 26 septembre 1777. Extinction du titre de la chapelle du château d'Avernes, par décret de M. l'archevêque de Rouen... »

— Pièces concernant l'église (p. 711-715), notamment copie faite au xvii^e siècle de l'acte de consécration et dédicace par M^{re} Henry Potin, évêque de Philadelphie, suffragant de M^{re} Robert Le Picart, archevêque de Rouen, « laquelle église d^e Catherine de Hardeville, d^e d'Avernes, la fit faire, dédier et consacrer à ses dépens. » — « Il paroît », continue l'analyste, « que l'original de cet acte étoit sur marbre dans ladite église d'Avernes, car il est écrit sur ladite copie : « Au bas est écrit sur une figure de mort *Jesu f. David miserere mey*, et aux deux coins sont les figures de la maison d'Avernes en façon de ce qui suit (1) :

(1) Page 713. — Les *Armoriaux* donnent à la famille de Hardeville le blason suivant : *D'hermines à deux fasces de gueules, accompagnées en chef de trois roses du même, boutonnées d'or*. On remarquera la variante que présente l'écu dessiné dans l'*Inventaire*.



— 16 mai 1718. Don de 2,000 l. par M. Ferrand de Cossay, seigneur d'Avernes, aux « sœurs de la Charité de la communauté de Saint-Lazare ». Page 717.

— 22 août 1686. Don par le roi de l'emplacement du temple de la religion réformée à Avernes et des matériaux provenant de la démolition dudit temple, afin d'y bâtir une maison d'école. — En note : « Cet emplacement est celui où est bâti (*sic*) presentement la maison des sœurs de la Charité ». Page 719.

SECOND VOLUME

— Contrats divers passés entre les prieurs et les seigneurs d'Avernes et relatifs à des questions de propriété (xviii^e siècle). Pages 723-725.

— « Affaires générales. » Pages 727-732. Entre autres, procédure en 1719 par la veuve de François Ferrand de Cossay, seigneur d'Avernes, contre Gabriel-Auguste Poulain, écuyer, sieur de Feularde, et Anne-Gabrielle Le Boucher, son épouse, laquelle avait pris à tort la qualité de dame en partie d'Avernes, et transaction du 15 septembre 1734, au sujet des pâtures de Gadancourt, entre François Ferrand, seigneur d'Avernes, d'une part, damoiselle Marie-Léonor de Mornay d'Ambleville, dame de Gadancourt, et Louis Simon, écuyer, sr de Franval, d'autre part.

— « Ferme. » Baux par les seigneurs d'Avernes de leur grande ferme d'Avernes et de diverses pièces de terre (1636-1747). Pages 733-755.

— « Réparations. Différentes pièces de peu d'utilité concernant les réparations des bâtiments, ferme et moulin de la seigneurie d'Avernes. » Page 757.

— « Divers renseignements. » Pages 759-763. « Transaction entre M. le prince et Madame la princesse de Tingry, seigneurs d'Avernes, et M^e Ferdinand de Caix, prieur d'Avernes, devant M^e Chenon, notaire à Meulan, le 15 juin 1781. — Liasse de pièces secrètes. »

— « Fief d'Avernes. Mouvance passive. » Pages 769-788⁽¹⁾. Aveux de la seigneurie d'Avernes rendus à Jeanne de Chermont, veuve de Jean Grandpré, représentée par son fils, « Étienne Chermont » (1445); — et aux seigneurs de Longuesse (1494-1718).

— 15 oct. 1722. Acte par lequel la princesse de Rohan cède à François Ferrand la mouvance que le fief d'Avernes devait à la terre de Longuesse, afin que ledit fief relève directement du roi et puisse être érigé en marquisat. Pages 793-796.⁽²⁾

— Titres de propriété du fief des Fossés, sis à Avernes, relevant du roi, vendu le 7 juillet 1791 par le duc et la duchesse de Duras à René Guillemin. Pages 801-806⁽³⁾.

— Aveux dudit fief rendus au roi, à cause du château de Meulan (p. 807-823). Le plus ancien est celui de 1498, rendu par Jeanne de Hellenvillier, dame de ... (déchirure dans l'original), épouse de Guillaume Mainemares, seigneur de Bellegarde, dans lequel il est expliqué que le fief appartient à Marguerite des Essarts, en son vivant dame de Villotran, mère de ladite Jeanne.

— Baux de la ferme des Fossés (xviii^e et xix^e siècles). Pages 825-837.

— « Dixmes de Banon. Mouvance passive. Foyes hommages, aveux, dénombrements, quittances de relief et autres pièces concernant la mouvance passive de la dixme de Banon,.... laquelle dixme relève des religieux Célestins de Mantes. » Pages 839-854. L'aveu le plus ancien porte la date de 1406.

— Dîme de Banon. Mouvance active. (Pages 855-859.) Fief de Flacourt : pas de service depuis très longtemps.

— Titres de propriété des fiefs de l'Isle et de Verneuil, sis à Avernes, acquis en 1729 par François Ferrand de la famille de Fontaine de Jouy. Pages 861-866.

— Fief de Verneuil. Mouvance passive. Aveux rendus au roi. Pages 867-879.

— Fief de Verneuil. Mouvance active. Déclarations d'héritages (xvi^e-xviii^e siècles). Pages 881-887.

— Fief de Chantereine, à Avernes. Propriété et mouvance passive. (P. 889-895.) Ce fief avait fait l'objet d'un échange intervenu en 1663 entre François de Mornay, seigneur de Théligny et d'Avernes, et les chanoines de Saint-Mellon de Pontoise, qui l'avaient cédé contre une rente de 33 l. Aveux dudit fief rendus au roi.

— Fief de Chantereine. Mouvance active (p. 897-899).

— Fief de Sainte-Honorine, à Avernes, ayant appartenu au

(1) Les pages 764-768 sont en blanc.

(2) Les pages 789-792 sont en blanc.

(3) Les pages 797-801 sont en blanc.

prieuré de Saint-Honorine de Conflans jusqu'en 1597, époque où les religieux furent contraints de le vendre pour satisfaire à la part de leur prieuré dans la contribution de 500,000 écus accordée au roi par le clergé. L'excédent du prix d'adjudication fut employé en 1604 à reconstruire les bâtiments du prieuré, détruits par les guerres. Le fief de Sainte-Honorine avait été acheté en 1710 par François Ferrand de Pierre-Charles d'Appongny, seigneur de Jambville, Seraincourt, Montalet et autres lieux, et d'Agnès de Beaulieu, sa femme. Titres de propriété (p. 901-911).

— Fief de Sainte-Honorine. Aveux rendus au roi et aux seigneurs d'Avernes (par erreur). Pages 913-923.

— Même fief. Mouvance active (xvi^e-xviii^e s.). Pages 925-929.

— Même fief. Baux des terres (xvi^e-xviii^e siècles). Pages 934-936.

— Fief de Henry de Trie, auquel étaient réunis ceux de Colart de Fleurie et d'Indet de Guiry. Le fief de Henry de Trie s'appelait ainsi du nom d'un écuyer qui le possédait avant 1456. Titres de propriété (xv^e et xvi^e siècles). Pages 937-956.

— Même fief. Mouvance passive. Aveux rendus aux seigneurs du Perchay-en-Vallée (1507-1718). Pages 957-1032.

— Fief Indet de Guiry, acquis en 1542 par la veuve de Jean du Pertuis, seigneur d'Avernes en partie, et relevant alors de la seigneurie du Perchay-en-Vallée. Titres (p. 1033-1036).

— Fief du Caillou, faisant partie depuis un temps reculé de la seigneurie d'Avernes et relevant du Plessis-le-Veneur. Aveux et documents concernant la mouvance passive (p. 1037-1054).

— Fief du Caillou. Mouvance active (p. 1055-1068).

— Onze arpents de terre relevant en fief de Gadancourt. Mouvance passive (xviii^e s.). Pages 1069-1073.

— Fief des Essarts, dit Feularde. Ce fief appartenait originairement au prieuré de Gaillonnet, membre dépendant de l'abbaye de Dommartin, au diocèse d'Amiens. Il fut incorporé à la seigneurie par François Ferrand. Titres de propriété (xv^e-xviii^e s.). Pages 1075-1098.

— Même fief. Mouvance passive. Aveux rendus au prieuré de Gaillonnet (1626, 1715, 1731). Pages 1099-1106.

— Même fief. Mouvance active (p. 1107-1120).

— Même fief. Baux (p. 1121-1134).

— Même fief. Tuilerie (xvii^e et xviii^e siècles). Pages 1135-1147.

— Fief de Bellegarde, composé de droits perçus à Avernes et à Théméricourt, et relevant de la seigneurie d'Avernes. Aveux dudit fief rendus aux seigneurs d'Avernes (xv^e-xviii^e s.). Pages 1149-1188.

— Fiefs de la Brosse, du But et de la Bouvernelle, relevant d'Avernes. Aveux rendus par divers (1570-1712). Pages 1189-1212.

— Fief Becquet, relevant d'Avernes. Aveux rendus par divers (p. 1213-1224).

— Fief à Longuesse, consistant en 30 arpents de terre relevant d'Avernes. Aveux rendus par les seigneurs d'Ableiges (1637-1749). Pages 1225-1235.

— Fief Saint-Lucien, consistant en droits de champarts, etc., à Avernes, et relevant de la seigneurie du lieu. Vente de ce fief par la fabrique de l'église d'Avernes à René Guillemin, seigneur d'Avernes (1692). Pages 1237-1241.

— Fief de la Barre du Bec, assis à Avernes, appartenant à l'abbaye du Bec-Hellouin et ne relevant point d'Avernes. Simples mentions d'extraits de terriers et de mémoires divers. Page 1243.

— Fief de Prévosté et Four à Ban d'Avernes, appartenant jadis au roi et à M^{me} de Ventadour (p. 1245).

— Fief du Porchay (Perchay?) à Avernes, « éteint sans doute parce qu'il est rentré en la main des seigneurs d'Avernes ». Aveux rendus par divers roturiers aux détenteurs de ce fief (1538-1570). Vente par Nicolas de Harlay, écuyer, seigneur de Frémainville, et Michelle de Cléry, sa femme, tant pour eux qu'au nom de Louis de Cléry, écuyer, s^r de Serans, et de Louise de Pienne, sa femme, à Charles de Hazeville, écuyer, seigneur dudit lieu, de droits de cens et rentes représentant les deux huitièmes du fief du Porchay (1573). Etc. (Pages 1247-1259.)

— Fief de la Maladerie, appartenant autrefois à la maladrerie d'Avernes et relevant de la seigneurie du lieu (p. 1261-1264).

— Fief de Hardeville, relevant d'Avernes. « On n'a plus aucune connoissance de ce fief. » Quittances de reliefs, saisie féodale, etc. Pages 1265-1270.

— Fief de Monchevret ou Monchevreuil, « situé près la Gastine », relevant d'Avernes. Saisies féodales (p. 1271-1278).

— Terres à Frémainville, « possédées par M. Ferrand, lesquelles relevoient en plein fief de la seigneurie de Mézy. » Aveux rendus aux seigneurs de Mézy (xviii^e s.). Pages 1279-1283.

— « Fiefs divers ignorés. » Pages 1285-1295. Aveu par Jean de Feuquerolles, écuyer, seigneur de Bantelu et du fief de Busti, assis à Avernes, à Gabriel du Mesnil-Jourdain, seigneur d'Avernes, à cause dudit fief de Busti, relevant d'Avernes (1570). Aveu rendu aux seigneurs d'Avernes par Achin Le Boucher, écuyer, sieur de la Brosse, à cause d'un bois à Avernes (1620).

— « Fief de la Barre, situé près de la rivière de Marne, relevant de la Ferté au Col. » Probablement vendu, après son retrait par François Ferrand en 1688. Aveux (xviii^e s.). Pages 1297-1305.

— « Portion de Gadancourt et terres appelées terres de Chaudry, » situées à Gadancourt (p. 1307-1317). Partage de la succession

de Jean de Hazeville, seigneur de Gadancourt et Liancourt (1593). Vente par Pierre de Mornay, seigneur d'Ambleville, et Michelle Vanheulce, sa femme, à René Guillemin, seigneur d'Avernes, de tous ses droits dans la seigneurie de Gadancourt (1690). Sentence du bailliage de Meulan entre René Guillemin et Marguerite de Hazeville, veuve de François de Mornay, seigneur d'Ambleville, sœur et héritière de d^{lle} Marie-Charlotte de Hazeville, dame de Gadancourt (1695). Partage de la ferme de Gadancourt entre les deux parties adverses (1695). Etc.

— Portion de Gadancourt. Aveux rendus aux seigneurs de la Roche-Guyon (xvii^e-xviii^e s.). Pages 1319-1328.



La dernière partie (p. 1329-1375) de l'inventaire est consacrée à l'énumération des « titres de famille, généalogies, titres d'honneurs, services militaires et autres concernant la maison de Ferrand » et quelques autres familles alliées, notamment les Le Mercier, sieurs de Barassier (xv^e-xviii^e s.). Les analyses sont assez étendues pour permettre de dresser une généalogie de la famille Ferrand, originaire du Dauphiné et anoblie en 1490 par Charles VIII, et même de rédiger la biographie des deux François Ferrand, seigneurs d'Avernes au xviii^e siècle.

Enfin, une table alphabétique et analytique des matières, dressée avec soin, complète (pages 1383-1403) le second volume.⁽¹⁾

(1) Les pages 1376-1382 sont en blanc. — Une autre table, disposée suivant l'ordre même de l'inventaire, en forme de *sommaire*, occupe 7 feuillets, marqués de A à G, qui précèdent l'introduction, en tête du premier volume.



APPENDICE

Notes pour servir à l'histoire de l'Église protestante d'Avernes

I

Le 17 janvier 1585, Claude du Pertuis, femme de Louis de Bonnelles, sieur du Perron, se fit délivrer par un notaire de Gisors, sur la déclaration de plusieurs témoins, une sorte de certificat attestant qu'elle appartenait à la religion réformée. Nous n'hésitons pas à publier ici cet acte doublement intéressant, d'abord parce qu'il concerne un membre de la famille du Pertuis, laquelle possédait alors la moitié de la seigneurie d'Avernes, ensuite parce qu'il contient la preuve que les exercices de la nouvelle religion se pratiquaient couramment dans cette localité et que les réformés s'y rendaient de distances relativement considérables. (1)

« Du jeudy dix septiesme jour de janvier m^{ve} iiii^{xx} cinq, à Gisors, devant Henry Bury, tabellion royal audict lieu, et M^e Jehan Coings, praticien, prins pour adjoinct, deux heures de rellevée,

« Furent présens François du Boys, escuyer, s^r du Thuit (2), demeurant au Boys, bailliage et comté de Chaumont (3); Loys Audouin, escuier, s^r de Herouval (4), demeurant audict lieu, et Guy de Guisencourt, escuier, s^r de Travaillies (5), demeurant audict lieu, — lesquelz, d'une mesme voix et accord, ont dict, déclaré et attesté

(1) Claude du Pertuis, fille de Jean du Pertuis, seigneur d'Éragny, et de Catherine Mignot, et sœur de Roland du Pertuis, seigneur en partie d'Avernes, avait épousé en premières noces Alops de Fautreau, écuyer, sieur de la Pierre, et s'était remariée à Louis de Bonnelles, seigneur du Perron, chevalier de l'ordre du roi, porte-enseigne de cinquante hommes d'armes « sous la charge de Monseigneur de Crevecoeur ».

(2) Hameau d'Écos, arrondissement des Andelys.

(3) Probablement le Bout-du-Bois, hameau de Montjavoult, canton de Chaumont.

(4) Hameau de Montjavoult.

(5) Paroisse aujourd'hui réunie à Harquency, canton des Andelys.

connoistre dame Claude du Perthuis, femme et espouze de messire Loys de Bonnelles, sr du Perron, chevalier de l'ordre du roy, demeurant à Thiergeville, au bailliage dudict Gisors⁽¹⁾, laquelle ilz ont dict avoir cejourd'huy veue mallade en son lict, et sçavoir et connoistre pour certain ladicte dame du Perthuis estre de la religion prétendue refformée, ont dict le sçavoir pour ce qu'ilz l'ont veue de long temps faire profession de ladicte religion et se trouver aux cènes, presches, baptêmes et tous aultres exercices que font ceulx de ladicte religion prétendue refformée, comme elle faict encores de présent, mesmes que les festes de Noel dernier passé, au lieu d'Avernes, où le ministre faict presche et exercices de ladicte religion prétendue refformée, ladicte dame y auroit assisté et cejourd'huy prié les dessusdictz de venir faire ladicte attestation devant notaires ou tabellions royaux à Gisors, ce qu'ilz ont volontairement faict et à icelle dame stipulant en ce regard par Josse Lesueur, serviteur domestique de ladicte dame, pour elle venu exprès demander acte de ce que dessus, pour luy servir en temps et lieu ce que de raison, disans ledict Lesueur que, sy ladicte dame n'eust esté au lict mallade, elle se feust transportée audict Gisors pour là, devant son juge ordinaire, en demander acte. Desquelles choses lesdictz tabellion et adjoint ont délivré acte à ladicte dame. Ce fut faict en la présence de M^e Nicolas Houssé, praticien en cour laye, demeurant à Gisors, et François Creuzé, demeurant à Thiergeville, tesmoins. Et ont lesdictz François du Boys, Audouyn et de Guisencourt, mesmes lesdictz tesmoins, signé au mynuct de ces présentes.

« (Signé) : FRANÇOYS DU BOYS, — AUDOUIN, — GUY DE
GUISENCOURT, — F. CREUZÉ, — N. HOUSSE, —
BURY, — LECOINGS. »⁽²⁾

(1) Tierceville, paroisse aujourd'hui réunie à Bazincourt, canton de Gisors.

(2) Minutes du notariat de Gisors.

II

M. l'abbé Lefebvre, curé-doyen de Nonancourt, possède un petit volume in-16, de [4]-36 et 88 pages, dont nous allons donner la description.

Le titre est ainsi conçu :

POVRPARLER TENV ENTRE GABRIEL FERRAND
CVRÉ D'WZ, ET BENIAMIN TRYCOTEL MINISTRE
D'AUVERNE. *A l'instance de la Damoiselle de Mombine, & suivy
de sa conuersion à la Foy Catholique, le 15 May iour de la Pen-
tecoste, en l'Eglise des PP. Recollets de Gisors. — A Paris, Chez
Sebastien Cramoisy, rue saint Jacques, aux Cicognes. M. DC.
XXXIII. Auec Priuilege, & Approbation.*

Au milieu du titre, se trouve la marque bien connue du célèbre libraire-imprimeur.

Revers du titre : « Les Thèses disputées en cinq Seances... »

Page [1] : « A Monseigneur Monseigneur l'Illustrissime et Reue-
rendissime archevesque de Rouen, Primat de Normandie. » Cette
lettre, signée de Gabriel Ferrand, paraît n'avoir pas été prévue
tout d'abord, car les quatre pages qu'elle occupe ne sont pas
numérotées.

Page 3 : « Préface à Messieurs de la Religion pretendue Refor-
mée du Vexin. »

Page 35 : « Approbation des docteurs... »

Page 36 : « Adveus notables du Sieur Trycotel, qui sappent le
fondement de sa Religion. »

Page 1 : « Pourparler tenu entre Gabriel Ferrand cure d'Vvz,
et Beniamin Trycotel Ministre d'Auerne... » Le dialogue entre
les deux adversaires se poursuit pendant trois séances. A la fin de
la dernière, Ferrand ajoute (p. 35-36) les détails suivants, qui sont
à recueillir : « Le sieur Trycotel ayant remis la partie au mecredy
suivant, sixiesme avril, ne s'y trouva point. Je l'attendis neantmois
tout le long du jour au lieu donné pour le rendez-vous, & le len-
demain aussi jeudy 5 (il faut lire : 7) du dict mois pour voir s'il
aviseroit. Ce qui obligea la damoiselle de Mombine de l'aller voir
ce jeudy 5 dudict mois, envers laquelle il s'excusa froidement,
disant qu'il avoit esté rendre une visite à Ablege, comme si la
parole qu'il avoit donnée eut été de si peu de consequence qu'elle ne
meritast pas seulement d'envoyer un petit mot d'excuse. En fin

pressé par ceste damoysselle il promit de revenir à la dispute durant le vendredy & samedy 22 et 23 avril, trois semaines après la precedente seance, pendant lequel temps il eut tout le loisir de penser à ma rponse, & à former les questions qu'il me fit pour tascher à me surprendre, mais le tout (graces à Dieu) inutilement, comme vous verrés. »

La discussion se termine p. 92 (lisez 82) ; elle est suivie de réflexions du vainqueur, à la suite desquelles on lit (p. 87-88) :

« L'issue de ce pourparler a esté la conversion de la damoiselle de Mombine qui l'avoit procuré. Ce fut le jour de la Pentecoste dans l'église des Peres Recollects de Gisors, estant desja attirée à ceste action salutaire, par l'exemple de tous ceux de sa maison, qui ayans par le passé vescu dans l'erreur dans lequel ils avoient esté nourris, s'en sont (graces à Dieu) tous à la fin retirez.

» Du depuis la damoiselle du Mesnil sa cousine ayant assisté à la dispute (pource qu'elle se fit dans la maison de la damoiselle d'Averne sa mère) comme elle estoit dans les mesmes sentimens de ceste Religion pretendue reformée, elle eust aussi une pareille satisfaction, & forma dès lors la mesme resolution d'embrasser la Foy catholique dont elle fit profession entre les mains du P. supérieur de l'Oratoire de Marines le 16 de juillet, ayant esté empeschée d'executer ce genereux dessein par l'autorité & le respect d'une personne, qui d'ailleurs doit estre de grande consideration envers elle. » (1)

(1) La « damoiselle de Mombine » s'appelait Hélène de Villeneuve; elle était femme de Mathieu du Mesnil-Jourdain, écuyer, sieur de Montbine (fief à Boury), et mourut avant son mari, antérieurement à 1654. Quant à la « damoiselle du Mesnil », c'était probablement une fille d'Adrien du Mesnil-Jourdain, écuyer, sieur d'Avernes.





LIVRY ET SON ABBAYE

Sous ce titre, M. l'abbé Genty, officier d'Académie et membre de la Société du Vexin, vient de faire paraître le résultat de ses recherches historiques sur la paroisse qui lui est confiée. ⁽¹⁾

Ce travail, bien compris et bien divisé, richement documenté, ne laisse rien à désirer quant à la précision des données fournies à l'auteur par d'excellentes sources — surtout les fonds d'archives où il a abondamment puisé. Le style en est agréable, et la lecture attrayante.

L'ouvrage forme deux livres dont — pour un motif que nous ignorons — la pagination est distincte : *Livry-en-l'Aunoy* (p. 1-189) et *l'Abbaye de Livry* (p. 1-145). Le premier livre traite du château et de la seigneurie sous les Garlande, les comtes de Grandpré, les Hideux de Chambly, les Rapiout; les Chabannes, comtes de Dammartin par alliance; les Sanguin, en faveur desquels Livry fut érigé en marquisat (février 1688). Les origines du Raincy (appelé alors Livry-le-Château) y sont retracées. La cure (dépendant de Saint-Martin des Champs), l'église, les cimetières et les

(1) Soc. anon. de publ. périodiques, 13, quai Voltaire, Paris.

écoles de Livry sont l'objet de recherches spéciales, et la forêt de Bondy, avec les principales aventures qui l'illustrèrent, est étudiée dans un chapitre final.

La seconde partie est consacrée à la fondation monastique, d'abord confiée à des chanoines de Senlis ; — puis, en 1197, à des augustiniens ne dépendant que de l'évêque de Paris ; — tombée dans l'irrégularité sous les abbés commendataires ; — réformée enfin et rattachée à la congrégation de sainte Geneviève, sous l'abbé de Coulanges, l'ami de Madame de Sévigné qu'il attira si souvent à Livry. Le dernier chapitre relate les destinées de l'abbaye depuis sa suppression révolutionnaire. Des plans et vues, la plupart hors texte, ainsi que des bois héraldiques, forment une iconographie satisfaisante.

Les souvenirs anecdotiques abondent dans les deux parties, et se mêlent aux renseignements d'un ordre plus austère dont ils corrigent l'aridité. Nous insisterons moins — on le comprend — sur cette partie que sur le côté scientifique de l'œuvre de M. l'abbé Genty. Il a puisé ses matériaux inédits dans un manuscrit de Sainte-Geneviève (F H 40²) qui contient l'analyse des anciens titres de l'abbaye, et dans un grand nombre de séries des Archives nationales, sans oublier, bien entendu, les minutiers locaux et les actes de l'état-civil.

Aussi ce travail se distigue-t-il, de prime abord, des trop nombreuses productions analogues exclusivement rédigées d'après des documents de seconde main.



Dans la première partie, notamment, les chapitres relatifs à la maison de Chambly, dont une branche — et non des moins illustres — a occupé Livry de 1248 à 1423, sont une contribution des plus importantes à l'histoire généalogique de cette famille tant affectionnée de Saint-Louis et de Philippe III. M. l'abbé Genty a rassemblé, sur Pierre IV de Chambly, Pierre V, Pierre VI, Philippe, Charles et Guiot, ses descendants, des renseignements biographiques complets et bien coordonnés. Il est regrettable qu'il n'ait pas eu connaissance de la substantielle étude de M. le marquis de

la Tour du Pin-Chambly sur Pierre de Laon, l'inséparable compagnon de Saint-Louis, l'ancêtre de toute cette noble race. Il n'eût pas retrouvé là quelques légendes et beaucoup d'inexactitudes que D'Hozier a laissées dans ses *Dossiers bleus*, mais, en revanche, une filiation précise et documentée, expliquant notamment ce qu'était « une certaine Marguerite », dame de Livry, dont les anciens généalogistes n'ont pas su découvrir la naissance.

D'Hozier ne doit être cité qu'avec contrôle. D'ailleurs, à propos d'une famille qui posséda plus tard la terre de Livry, — les Sanguin, — M. l'abbé Genty a précisément mis au jour une correspondance extrêmement curieuse entre le fameux héraldiste et la marquise de Livry, née de Benouville.

D'Hozier avait ramassé une foule d'actes concernant les diverses branches des Sanguin, qui prétendaient descendre d'une souche noble, ayant fourni à l'église un cardinal, évêque d'Orléans. Voulant en tirer parti, il fit savoir à M. de Livry qu'il ferait bien de retirer ces titres « qui vieillissaient chez moi, dit l'excellent homme, faute d'une cérémonie nécessaire et pratiquée comme juste en toute juridiction ». — On devine de quoi il s'agit. — Le marquis vint le voir et l'engagea à « dresser une généalogie qui, sans remonter à la véritable origine, ne fit paraître au public que ce qu'il y avait d'avantageux ». D'Hozier, ayant préparé ce travail, en écrivit à la marquise, qui, dans sa réponse, montre une surprise un peu hautaine :

« C'est précisément parce que vous estes de noble origine, écrit-elle — avec une naïveté délicieusement ironique — que vous devez sentir mieux qu'un autre combien on est sensible en voyant attaquer la sienne.

» Je ne sçay ce qui pouvoit empescher de remonter à celle de Messieurs de Livry : les papiers que je joins à cette lettre sont faits pour me persuader qu'ils n'y peuvent que gagner.

» Mais — ajoute-t-elle prudemment — sy cela n'estait pas, ils seraient dans le cas d'un grand nombre de nos seigneurs de la Cour qui ne s'en vantent pas dans leur généalogie, qui ne partent que du très-beau point de vue et qui font très-bien. »

Réserves sages ! D'Hozier connaissait bien en effet « les papiers joints à la lettre » de M^{me} de Livry et elle dut être

assez mortifiée d'apprendre qu'ils provenaient « d'un nommé Haudiquier », dont — lui écrit D'Hozier — « vous ignorez sans doute le triste sort. C'était un très habile faussaire qui, dans la Chambre de l'Arsenal, fut condamné à être pendu et dont la peine fut commuée en une prison perpétuelle, où il mourut, il y a nombre d'années. Un de ses complices eut le même sort et se cassa la tête contre les murs du lieu où on l'avait enfermé. Mais cette famille du nom de N... (D'Hozier a mis cette initiale en déclarant *qu'il faut en tout de la prudence pour ne compromettre personne*) — c'est-à-dire la vieille famille Sanguin — s'est éteinte depuis longtemps et n'a aucun rapport avec celle dont il s'agit et dont les titres qui existent apprendront avec certitude que Simon N... (Simon Sanguin), était marchand drapier en 1495, eut plusieurs enfants dont l'un aussi marchand drapier, a formé plusieurs branches que l'on prétend ne plus exister » — remarquez, je vous prie, cette délicate formule — « et c'est le fils aîné du même Simon N..., pourvu d'un office de secrétaire du roi..., qui a formé la branche actuelle de M. le marquis de N... Et comme il était important » — continue D'Hozier — « de dresser une généalogie qui ne fit rien apercevoir de cette origine, M. le marquis de N... s'est engagé à retirer tous les titres qui sont chez M. d'Haudiquier et a prié instamment que l'on dressât, pour le faire imprimer, un article qui mît un voile sur toute cette première tête et qui ne fit rien voir que ce qu'il y a de plus honorable. On a commencé cet article, dont j'ai l'honneur de vous envoyer projet. »

Nul doute qu'après cet édifiant échange de confidences, « la cérémonie nécessaire » n'ait été « pratiquée » et l'affaire « arrangée à la satisfaction des deux parties », comme le souhaitait la marquise. On voit par là quelles nuances capitales séparent un « habile faussaire » d'un adroit escamoteur.



Nous aurions bien quelques réserves de détail à faire sur un petit nombre de points. Pas plus que ses devanciers, l'auteur n'a songé à remonter un peu le cours des âges pour

étudier ce que pouvait bien être cette famille de Garlande, qui apparaît brusquement à Livry en 1107, avec un Guillaume, grand-sénéchal de France, dont les fils accaparent les plus hautes charges de l'État. Il s'en est simplement référé au Père Anselme, dont les erreurs font malheureusement autorité au même titre que les précieux travaux dans lesquels elles sont incorporées.

Ainsi retrouve-t-on notamment ici l'attribution à Guillaume III de Garlande d'un fils appelé *Robert Mauvoisin* qui fut simplement *frère de mère* de Guillaume IV.

La veuve de Guillaume III, Agnès de Crépy, s'était remariée. C'était chose on ne peut plus fréquente au moyen âge où l'on voyait rarement les veuves se consacrer à Dieu. Il n'était pas rare, au contraire, de rencontrer des femmes, comme Éléonor de Vermandois, ayant enterré cinq maris. L'erreur du P. Anselme vient d'une charte que nous reproduisons en note, et qui a trait justement à une concession à Saint-Martin de Pontoise, par les deux frères Guillaume de Garlande et Robert Mauvoisin, de la dime de Puiseux (lès Louvres), vendue à ce monastère par Jean de Bobigny. (1)

(1) NOS GUILLELMUS DE GARLANDA et DNUS ROBERTUS MALUS VICINUS frater ejus concesserunt Deo et ecclesiæ S. *Martini Pontisarensis* et abbati et monachis ejusdem loci pro suis et o. a. s. animabus in elemosina decimam de *Puteolis* quam eis vendidit DNUS JOHANNES DE BALBINIACO, videlicet majoris decimæ tertiam partem; posuerunt que hujus concessionis donum super *altare Sanctæ Mariæ in capella abbatiæ*. Pro hac concessione habuit DNUS GUILLELMUS de caritate ecclesiæ X libras parisiensium denariorum et DNUS ROBERTUS frater ejus XL sol. Dna quoque AGNES mater ejus, qui hanc decimam concessit ecclesiæ habuit XL solidos. Concessit hoc eidem DNUS FULCODUS DE S^o DIONYSIO sororius Dni GUILLELMI et habuit XL sol. Dna vero IDONEA uxor GUILLELMI idem concessit et habuit XX sol.; aliosque XX qui sibi promissi fuerunt dimisit ecclesiæ quam familiariter diligebat, eo quod pater et mater sua et tota pene parentela sua ibidem sepulta quiescit. Testes ex parte Dni GUILLELMI et suorum: DNUS HENRICUS BATESTES de S^o *Dionysio*. DNUS THEOBALDUS DE MONTFERMEIL et DNUS ALBERICUS frater ejus. Ex parte ecclesiæ: DNUS GIRARDUS DE PERTICATO, BOSO DE TAVERNY, LAMBERTUS DE RIPA, etc...

(D. Estiennot, l. III, v, 5. Source non indiquée).

Voici un autre acte de Robert Mauvoisin, dans lequel, tout en manifestant ses sentiments affectueux pour les Garlande, il ne mentionne aucun lien de parenté avec eux, ce qui serait invraisemblable s'il avait été frère germain de ceux qu'il nomme :

In nomine... Ad memoriam posterorum... Ego ROBERTUS MALUSVICINUS consensu et voluntate SESILLE uxoris mee dedi et concessi Deo et B. Marie de *Franchart en Bierre* pro salute anime mee et... maxime pro anima THEOBALDI DE GARLANDA... mediam partem decime totius terre mee... apud villam que dicitur *Sarcloies* (Saclay). (et) mediam partem decime vinearum mearum... apud *Sarcloies*... de assensu WILLELMI DE GARLANDA... de cujus feode totum tenementum istud habetur.

Actum anno Dni 1198, kal. junii, apud villam que dicitur *Alnetum* (Aulnay-lès-Bondy).

(Approbation de GUILLAUME IV DE GARLANDE, datée de Paris, février 1200, n. s. — Extraits du Cartulaire de Saint-Euverte d'Orléans, par Gaignières. B. N., mss. lat. 17049, fol. 225).

En revanche, M. l'abbé Genty a, d'après un document d'archives, restitué à Guillaume IV un frère authentique, appelé *Dreux*.

Remarquons, à propos de cette famille, qu'on doit dire Robert Mauvoisin, Pierre Mauvoisin, sans particule ; c'est une affectation moderne et contre laquelle s'élèvent toutes les traditions héraldiques, d'intercaler un *de* avant un surnom héréditaire devenu nom patronymique.



Traduisant les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord où sont énumérés les chevaliers de la garde du roi Philippe-Auguste à Bouvines, M. l'abbé Genty laisse subsister le surnom de *Scroph* porté par un *Gerardus*. S'il avait eu sous les yeux les *Grandes Chroniques de France* ⁽¹⁾ il y eût trouvé cette version du texte latin :

« Le roy ordena ses batailles par devers midy front à front, en telle manière que les François avoient le soleil aux espauls. Au premier front estoit le roy : si luy estoient joins au costé Guillaume des Barres, la fleur des chevaliers, Berthelemy de Roye, ancien homme et sage (c'est lui qui fonda l'abbaye de Joyenval), Gaultier le jeune, chambellent, sage homme et bon chevalier et de meur conseil, Pierre Mauvoisin, *Girart Latruie*, Estienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Iehan de Roveroy, Guillaume de Gallande, Henry le conte de Bar, jeune homme et viel de courage. »

Paulin Pâris remarque, d'après Philippe Mouskes, que *Girart Latruie*, de Tournay, était alors fort célèbre pour ses ruses de guerre, sa bravoure et sa loyauté.



M. l'abbé Genty cite à propos de la destruction du château de Livry par Louis VI, en 1128, ce texte de Suger :

Cum uno mense idem castrum clausura dirutum, sequente vero multo fortius, pecunia regis Anglici, restitutum. ⁽²⁾

Il se demande ensuite « à quelle époque eut lieu ce réta-

(1) T. IV, p. 172 de l'éd. de Paulin Pâris.

(2) *Vie de Louis le Gros*, éd. Aug. Molinier, p. 80.

blissement ». Le texte cité nous semble suffisamment clair. *Sequente*, dans le second membre de phrase, se rapporte à *uno mense* du premier. « Dans le courant d'un mois le château avait été démantelé ; le mois suivant, il se trouva fortifié mieux qu'auparavant, grâce à l'argent fourni par le roi d'Angleterre. » (1)



Les Chambly vendirent Livry, au moment le plus critique de la Guerre de Cent-Ans, à un « seigneur de Parlement nommé maistre Hugues Rapiout » qui venait d'être élu prévôt des marchands à Paris.

Il est à regretter que M. l'abbé Genty qui cite — en rajeunissant le style du reste — le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, n'ait pas eu entre les mains l'excellente édition qu'en a donnée en 1881, la Société de l'Histoire de Paris. Il y eût trouvé, dans les notes « luculentes » — comme on disait au xvi^e siècle — dont Alexandre Tuetey a enrichi cette réédition (page 284), une biographie de Hugues Rapiout rédigée d'après les sources fournies par les Archives nationales ; les nombreuses cotes données par Tuetey eussent permis à l'historien de Livry de vérifier les textes analysés dans les *Dossiers bleus*, avec beaucoup d'autres. Il n'eût pas manqué notamment de relever le procès soutenu par le prévôt des marchands, en 1429, contre le grand prieur de l'ordre de saint Jean de Jérusalem pour le monopole de la vente du vin à Livry (A. N. X¹^a 67, fol. 82 r^o).



M. l'abbé Genty a — et nous l'en félicitons vivement — publié, dans le corps de l'ouvrage ou en notes, de nombreuses

(2) Puisque nous faisons de la critique grammaticale, qu'on nous permette encore une petite rectification. Le moine Aubri de Trois Fontaines (Pourquoi, dans le même paragraphe, dire « *Albéric* de Trois Fontaines » et « *Aubri* de Montdidier », alors que le moine du xiii^e siècle est bien postérieur au chevalier légendaire et mérite d'autant moins de voir son nom affublé d'un masque carolingien ?) a démoli, dans sa chronique, la légende du Chien de Montargis, sur laquelle, dit-il, les trouvères français ont brodé un bien gentil fabliau : « A cantoribus gallicis pulcherrima contexta est fabula ». Ce latin élégant, un peu prétentieux d'Aubri, ne justifie pourtant pas la traduction bizarre : « Les chanteurs gaulois ont bâti une très jolie fable ». Hâtons-nous de dire qu'elle appartient, non à notre confrère, mais à l'auteur d'une très médiocre *Histoire des Environs de Paris*, un certain M. de la Bédollière.

pièces d'archives. Il reproduit notamment une charte inédite de Guillaume IV de Garlande (vers 1183), constatant l'existence, avant la constitution de l'abbaye, d'une communauté de frères réunis dans une église au milieu de la forêt, et portant le nom de *Sancta Maria de Brolio*. Cette église n'était probablement autre que l'antique église en ruines, située dans une forêt voisine de Paris connue sous le nom de *Braiel* (*Silva que dicitur Braietellus*) où le chevalier Eude, frère de Bouchard II de Montmorency, retrouva le corps de saint Serge, qu'il offrit à Teudon, abbé de Saint-Maur, sous le règne de Hugues Capet. L'église fut sans doute relevée, après l'an 1000, par des hommes pieux qui s'y réfugièrent et avaient, antérieurement à Philippe-Auguste, certains biens communs, et notamment le champart d'un lieu dit *Mons Chalo*, que nous hésitons à identifier avec Montcéleux au territoire de Sevrans.



Nous arrêtons ici ces remarques. L'auteur et nos confrères voudront bien n'y voir qu'une preuve du caractère consciencieux de ce compte rendu et non la marque d'un esprit de critique chagrine. Nous sentons trop par notre expérience quotidienne, l'extrême difficulté dans tout ce qu'on écrit, d'être — je ne dis pas complet — mais approximativement bien renseigné, pour ne pas applaudir sans réserves, et sans nous embarrasser de quelques vétilles, à des œuvres aussi approfondies que l'*Histoire de Livry*.



J. DEPOIN.





TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Conseil d'Administration	v
Extrait sommaire des procès-verbaux du Conseil d'adminis- tration (année 1897)	vii
Excursion à la Roche-Guyon (10 juin 1897)	i
Les Normands dans l'île d'Oscelle (855 à 861), par M. J. Lair	9
La Dame des Tourailles, par Gustave Le Vasseur	41
M ^{gr} P.-M. Cottret, évêque de Beauvais, par M. Ch. Tranchant	47
Description et histoire des Châteaux d'Artie-la-Ville, par M. Léon Plancouard	53
Notice sur l'Inventaire des titres de la seigneurie d'Avernes (1776-1777), par M. Louis Régnier	95
Appendice. Notes pour servir à l'Histoire de l'Église protes- tante d'Avernes	114
Livry et son Abbaye, par M. l'abbé Genty : compte rendu par M. J. Depoin	119

